

**VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES**  
**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2014**

**Ordre du jour :**

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 28 avril 2014

**I - Pôle Administration générale**

*Juridique, Marchés Publics*

1.1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et à la livraison de matériels techniques pour l'entretien des bâtiments communaux de la Commune de La Garenne-Colombes.

1.2 - Rapport commun :

- Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réaménagement de la cour et de création d'un ascenseur à l'école Ernest Renan,
- Demande de subvention pour la réalisation de ces travaux.

*Secrétariat Général*

1.3 - Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2013.

**II - Pôle Ressources**

*Finances*

2.1 - Rapport commun :

- Compte de gestion et compte administratif de la Ville,
- Compte de gestion et compte administratif de l'assainissement,
- Compte de gestion et compte administratif de la ZAC des Champs-Philippe,
- Affectations définitives des résultats 2013 sur 2014 pour chacun des trois budgets.

**III - Pôle Services à la population**

*Logement*

3.1 - Renouvellement du bail commercial pour les locaux sis 1, Rond-point de l'Europe.

3.2 - Renouvellement de la convention de délégation du contingent préfectoral.

3.3 - Désaffectation et déclassement des ouvrages publics communaux, sis 40, rue de l'Aigle, parcelle 000N72.

*Actions Familiales et Sociales*

3.4 - Approbation du règlement de fonctionnement des structures d'accueil petite enfance.

*Affaires scolaires*

3.5 - Réforme des rythmes scolaires.

3.6 - Tarification de certains services annexes de l'enseignement, des services périscolaires et des accueils de loisirs sans hébergement.

**IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

4.1 - Rapport commun :

- Convention d'objectifs triennale entre la Commune de La Garenne-Colombes et l'association « Tennis Club Garennois » pour la période 2014-2017,
- Convention d'objectifs triennale entre la Commune de La Garenne-Colombes et l'association « Amicale des Anciens Élèves de La Garenne-Colombes » pour la période 2014-2017.

4.2 - Rapport commun :

- Convention d'objectifs triennale entre la Commune de La Garenne-Colombes et l'association « Cercle des Arts Plastiques » pour la période 2014-2017,
- Convention d'objectifs triennale entre la Commune de La Garenne-Colombes et l'association « Conservatoire de musique de La Garenne-Colombes » pour la période 2014-2017.

4.3 - Approbation du règlement intérieur des salles de travail de l'annexe de la Médiathèque.

4.4 - Programmation culturelle au Théâtre de La Garenne : approbation du règlement général de fonctionnement.

4.5 - Approbation des tarifs des entrées au Théâtre de La Garenne-Colombes pour la saison culturelle 2014-2015.

## **V - Pôle Services Techniques**

### ***Voirie, Propreté, espaces verts***

5.1 - Conventions financière et de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIPPAREC relatives aux enfouissements des réseaux aériens de télécommunication et d'électricité et des réseaux propres à la Collectivité, rue Etienne-Marcel.

### ***Urbanisme***

5.2 - Engagement de la procédure de classement d'office et sans indemnité de voies privées dans le domaine public communal (avenue Marie-Juliette et avenue Jeanne).

5.3 - ZAC des Champs-Philippe - Acquisition des lots 7 (une cave) et 49 (un appartement) relevant de la copropriété sise 33, boulevard National, cadastrée section D numéro 268, appartenant à Madame Issaad.

5.4 - Régularisation foncière zone de rénovation de Charlebourg 1970 - parcelles destinées à être incorporées directement au domaine public.

5.5 - Autorisation de déposer un dossier de demande de permis de construire sur les parcelles communales cadastrées section F numéros 28p, 29p, 153p, 201p - deux dossiers de demande de permis de démolir sur les parcelles communales cadastrées section F numéros 153p et 201p et de signer une promesse d'acte d'échange avec versement d'une soulte et l'acte définitif y afférent.

## **VI - Divers**

6.1 - Décisions du Maire.

6.2 - Questions orales.

---

La séance du Conseil Municipal est ouverte à 20 heures, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

### **M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite la bienvenue au Conseil Municipal. Je vais d'abord vous donner lecture des délégations de vote : M. Citerne donne délégation à M<sup>m</sup> Fradin de Bellabre ; M<sup>m</sup> Michelet à M<sup>m</sup> Legendre ; M. Grenard à M<sup>m</sup> Paillard ; M<sup>m</sup> Bachelet à M. Martin-Chauffier ; M<sup>m</sup> Courty à M. Ranji.

Voilà pour les délégations de vote.

Tout d'abord, avant de débiter cette séance, je souhaiterais que nous puissions observer une minute de silence à la mémoire du Dr Catrin, ancien maire de La Garenne-Colombes que vous connaissez, qui est décédé récemment. La commune lui a rendu hommage lors d'une cérémonie religieuse qui s'est déroulée il y a quelques semaines.

Le Dr Catrin fut un grand maire de La Garenne-Colombes et il fut en particulier celui qui sut, à l'époque où la mode était au bétonnage de la région parisienne, à l'extrême densification... qui a su à cette époque prendre des mesures pour faire en sorte que cela ne touche pas La Garenne-Colombes, en tout cas ne touche pas La Garenne-Colombes à l'échelle de ce que cela a pu toucher un certain nombre de villes. En particulier, il a permis, à travers la réalisation de ce que l'on appelle les « réserves foncières », c'est-à-dire l'acquisition de parcelles, en particulier dans le quartier des Champs-Philippe, de préserver l'avenir et de faire en sorte que le quartier a pu s'aménager, se réaliser. Cette réalisation, comme vous le savez, est en cours.

Voilà, pour toutes ces raisons mais aussi parce qu'il fut le créateur du Calase, dont je ne vous présente plus tous les avantages à La Garenne-Colombes, parce que le Calase est cet objet très local qui permet à la municipalité d'encadrer et d'aider toutes les familles qui doivent garder leurs enfants pendant le temps scolaire, en dehors du temps scolaire, pendant les vacances, mais aussi la création de l'Olympic Garennois et d'un certain nombre de clubs sportifs. Bref, c'est un maire qui, d'une manière évidente, laissera une trace importante dans la courte vie de notre petite commune.

Voilà, Mesdames et Messieurs, pourquoi je souhaiterais que nous puissions rendre un dernier hommage à Max Catrin, au Dr Max Catrin, qui était aussi ORL, vous le savez, installé à La Garenne-Colombes pendant plusieurs années, lors de ce Conseil Municipal.

Merci infiniment.

*(L'assemblée, debout, observe une minute de silence en mémoire du Dr Max Catrin, ancien maire de La Garenne-Colombes.)*

Je vous remercie.

### **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil du 28 avril 2014**

### **M. le Maire**

Je vous propose de passer au procès-verbal de la séance du 28 avril. Je pense que chacun l'a reçu. Avez-vous des remarques sur le procès-verbal ? Pas de remarques ? Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ? Je vous remercie, il est adopté.

Il nous faut, et j'aurais dû le faire avant, faire élire un secrétaire de séance. J'ai la candidature de M. Dubois. Y a-t-il d'autres candidatures ? Personne ne dispute à M. Dubois la lourde tâche ? Merci.

Bravo, Monsieur Dubois !

## **I - Pôle Administration générale**

### ***Juridique, Marchés Publics***

**1.1 - Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché sur appel d'offres ouvert relatif à la fourniture et à la livraison de matériels techniques pour l'entretien des bâtiments communaux de la Commune de La Garenne-Colombes.**

**M. Hervo**

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir, mes chers collègues.

Ce point est simple : pour la première fois, nous avons décidé de passer un marché public global pour l'ensemble des petits accessoires et consommables utilisés par le Centre Technique Municipal.

Jusqu'à présent, c'était fait au coup par coup sous forme de devis et de commandes à mesure des besoins. Il est apparu que c'était beaucoup plus efficace et beaucoup plus simple pour le personnel communal d'avoir des marchés cadres pour ce faire.

Il s'agit de fournitures de petits matériels électriques, de petits matériels de plomberie, de peintures et de revêtements, et des matériels de quincaillerie et de petits outillages.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 juin dernier sur le sujet et a retenu, pour chacun de ces lots :

- l'entreprise Magelec pour l'électricité ;
- l'entreprise Legallais pour la plomberie ;
- l'entreprise Couleur de Tollens pour la peinture ;
- la société Master Pro pour les petits matériels de quincaillerie.

Je vous demande d'autoriser M. le Maire à signer ces marchés avec ces quatre entreprises.

Merci.

**M. le Maire**

Merci à vous.

Des questions à Jean-Pierre Hervo ?

Pas de questions à Jean-Pierre ?

Oui, Monsieur Conway ? Je vous en prie, je ne vous avais pas vu.

**M. Conway**

Je voulais effectivement féliciter les personnes qui ont préparé cet appel d'offres qui aboutit, en fait, à une économie sensible des montants qui étaient en escompte : une économie quand même de l'ordre en moyenne de 10 %, ce qui n'est pas négligeable par les temps qui courent.

J'ai noté aussi, effectivement, la très grande sensibilité des notes et des appréciations que l'on donne, puisqu'à un pouillème près, on peut changer de fournisseur retenu. Ce qui est très bien dans cet appel d'offres, c'est que c'est renouvelable un an pendant quatre ans, donc cela va permettre de faire un bilan à l'usage par ceux qui sont sur le terrain pour vérifier que chacun des candidats retenus tient bien les promesses, en termes de délais notamment, en termes d'urgence, etc.

Vraiment, c'était un beau travail.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Conway.

D'autres questions ? Pas de remarques ?

On passe au vote.

Excusez-moi, Mademoiselle Naturel ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Bonsoir, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Juste une remarque : je m'étonne, en fait, du lieu pour le lot numéro 2 de la société LEGALLAIS qui se trouve à Hérouville-Saint-Clair, donc en Normandie. Pour la plomberie, je trouve la société un peu éloignée, mais c'est le lot de l'appel d'offres. C'était juste pour le faire remarquer.

Merci.

**M. le Maire**

Merci.

C'est le siège, probablement ? C'est ça ?

**M. Hervo**

Je peux vous rassurer, Mademoiselle : elle a des agences en région parisienne proche.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

D'accord.

**M. le Maire**

Merci.

**M. Conway**

Cela faisait partie d'un des critères de choix : c'était la proximité, qui était souvent corrélée avec aussi la capacité d'intervention rapide.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

## **1.2 - Rapport commun :**

- **Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer le marché à procédure adaptée relatif aux travaux de réaménagement de la cour et de création d'un ascenseur à l'école Ernest Renan,**
- **Demande de subvention pour la réalisation de ces travaux.**

**M. le Maire**

Il s'agit d'un travail qui vous a été, en fait, présenté depuis très, très longtemps puisque cela fait partie de la ZAC des Champs-Philippe, dès la création des immeubles dit Foster : donc réaménagement de la cour, aménagement de l'auvent et l'ascenseur pour des questions d'accessibilité.

Monsieur Hervo, voulez-vous compléter sur un sujet que vous connaissez bien ?

**M. Hervo**

Oui, merci.

L'origine de ces travaux vient de la nécessité de réajuster l'interface entre le bâtiment de bureaux construit sur la place de Belgique et l'école Renan. Du coup, nous en profitons pour non seulement reconstruire l'auvent de fond de cour qui devait dater de 1953...

J'avais appuyé, pardon !

Donc, d'une part, de reconstruire l'auvent qui devait dater de 1953, peut-être même avant, et qui n'était pas en très, très bon état et, d'autre part et surtout, à refaire entièrement la cour pour deux raisons.

L'une, c'est qu'elle n'est nettement plus en très bon état et qu'elle avait un peu souffert des travaux ;

Surtout, c'est que cette réfection de la cour va permettre, en revoyant son nivellement général, d'assurer l'accessibilité handicapés entre la cour et toutes les classes à rez-de-chaussée, puisque l'école avait été construite à l'origine horizontalement mais la cour était issue du terrain naturel, ce qui fait qu'à un bout de la cour, il n'y avait pas de marches et, à l'autre bout de la cour, il y avait quatre marches.

On va re-niveler tout cela et on aura l'accessibilité handicapés du rez-de-chaussée.

Dans le cadre de la mise en conformité accessibilité handicapés de l'ensemble des bâtiments, on en profite pour réaliser un ascenseur qui est en extérieur du bâtiment et qui assure la desserte du premier étage.

De ce fait, l'école Renan élémentaire sera entièrement aux normes handicapés.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions sur ce projet ? Pas de questions ? Non, pas de questions ? Bien sûr, vous le connaissez, on l'a présenté plusieurs fois depuis deux ans.

Là, je dois vous soumettre, en fait, à deux votes formellement : un vote sur la délibération que vous avez sous les yeux et un deuxième pour m'autoriser à demander la réserve parlementaire, une subvention de la réserve parlementaire. Notre député Jacques Kossowski s'intéresse à la question et pourrait nous apporter quelques subsides.

C'est gentil, effectivement, vous avez raison. C'est plus que gentil, c'est généreux !

D'abord, pour le premier vote : sur les travaux eux-mêmes, pas de problèmes ? Qui s'oppose ? Pas d'abstentions ? Unanimité, merci.

Est-ce que tout le monde est d'accord pour que je demande à M. le député à bénéficier de sa réserve parlementaire ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Donc, nous pouvons espérer avoir un peu d'argent sur la réserve parlementaire. Ce n'est pas garanti, vous le savez ! Les euros sont rares.

*Secrétariat Général*

## **1.3 - Rapport d'activité de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2013.**

**M. le Maire**

Il n'y aura pas de vote, c'est un « prend acte », c'est ça ?

**M. Hervo**

Je vais être extrêmement bref, si vous le permettez, parce que vous avez sous les yeux un rapport qui rappelle l'ensemble des travaux de la Commission consultative des services publics locaux au cours de l'année 2013, pour l'ensemble des séances, les ordres du jour, etc.

Sauf questions particulières, je vous demande de prendre acte de ce rapport d'activité.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Je pense qu'il faudra que l'on ait un marché avec appel d'offres sur les micros !

Pas de question à M. Hervo sur la CCSPL ? Non, pas de question, donc nous prenons acte de cette délibération.

## **II - Pôle Ressources**

### *Finances*

#### **2.1 - Rapport commun :**

- **Compte de gestion et compte administratif de la Ville,**
- **Compte de gestion et compte administratif de l'assainissement,**
- **Compte de gestion et compte administratif de la ZAC des Champs-Philippe,**
- **Affectations définitives des résultats 2013 sur 2014 pour chacun des trois budgets.**

**M. le Maire**

Vient le grand moment où je vais devoir vous quitter, puisque vous allez, sous la haute autorité présidentielle de M. Perrée et sous la houlette de M. Ballin...

À moins que vous ne préféreriez... ?

Très bien, je vous laisse travailler.

Comme vous le savez, il s'agit de la présentation du compte administratif, autrement dit compte du maire. À partir de là, la tradition veut que le maire sorte durant les débats et le vote, et que vous ne me rappeliez que quand le vote aura eu lieu, qu'il soit d'ailleurs positif ou négatif, bien entendu. Je ne vous dirai pas ma préférence, pour ne pas influencer sur le vote.

Bonne réunion, je suis dans mon bureau : n'hésitez pas à me faire signe, Monsieur Perrée.

*(M. le Maire quitte la séance à 20 heures 12.)*

*(M. Perrée prend la présidence.)*

**M. Ballin**

Bonsoir, Monsieur Perrée, Mesdames et Messieurs les adjoints et conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs.

Nous allons aborder le deuxième temps fort dans le domaine financier, que sont les votes des différents comptes administratifs (ceux de la Ville, de l'assainissement et de la ZAC des Champs-Philippe), ainsi que de l'affectation définitive des résultats de 2013 sur 2014.

On vous propose de faire une présentation globale et de voter pour l'ensemble des points en une seule fois, si tout le monde est d'accord.

On va commencer peut-être simplement par les comptes de gestion, qui sont en fait les comptes réalisés par le trésorier, qui est quelque part un peu notre contrôle au niveau de la réalisation administrative de nos différents paiements. Le trésorier réalise en double ce qu'on appelle un compte de gestion et, à la fin de l'exercice, il compare le compte de gestion avec l'ensemble des éléments comptables de La Garenne-Colombes et il a constaté une stricte équivalence.

Donc, il vous sera demandé...

*(Problème de micro.)*

Le trésorier nous fait part de l'équivalence entre ces éléments et les éléments du compte administratif.

Donc, il nous est demandé de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire, et de statuer sur l'exécution du budget exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires.

Ça, c'est pour la partie « compte de gestion ».

Sur la partie compte administratif de la Ville, les éléments importants que je vais résumer par rapport au rapport, c'est que l'excédent de la section de fonctionnement du compte administratif fait apparaître un excédent de 8,1 millions d'euros, auquel il y a lieu de rajouter le report de l'exercice 2012 pour 1,6 million d'euros, soit un total de 9,7 millions d'euros. L'exécution de la section d'investissement fait apparaître un déficit de 10,9 millions d'euros, auquel il y a lieu d'ajouter les soldes des restes à réaliser pour 2,6 millions de l'exercice 2012 reporté de 0,7 million d'euros, soit un solde de l'exercice de 9 millions. Le résultat global de l'exercice 2013 ressort à 0,7 million d'euros, que l'on propose de reporter en section de fonctionnement au budget supplémentaire 2014.

À noter – c'est important – que, sur les dépenses de fonctionnement pour la Ville, on a une réalisation de 94 % en 2013, donc une dépense de fonctionnement qui s'élève à 46,9 millions d'euros, auxquels il convient de retrancher 4,6 millions de mouvements techniques exceptionnels liés à la ZAC des Champs-Philippe. Donc, il faut retenir un montant de dépenses comparable aux exercices antérieurs, le montant corrigé étant de 42,3 millions d'euros.

Concernant les recettes de fonctionnement, là encore, nous avons une recette réelle de 58,9 millions, auxquels il convient de retrancher 8,7 millions de mouvements techniques liés à la ZAC. Le montant corrigé est donc de 50,2 millions d'euros.

Ça, c'était pour la section de fonctionnement.

Pour la section d'investissement pour la Ville, il faut noter un taux de réalisation de 58 %, avec une dépense d'équipements qui s'élève à 30,3 millions d'euros dont 20,9 millions au titre des équipements publics de la ZAC et 9,4 millions au titre des investissements propres de la Ville, et les recettes d'investissement hors mouvements d'ordre, donc les recettes d'investissement réelles s'élèvent à 20,4 millions dont 9,1 millions de recettes liées avec la ZAC, et donc 11,3 millions au titre des recettes propres de la Ville.

Ça, c'était donc pour le point concernant le compte administratif de la Ville.

Concernant le budget d'assainissement, sur l'exécution de la section d'exploitation en 2013, on est à 9 400 euros, auxquels s'ajoute l'excédent d'exploitation de l'année 2012 pour un montant de 40 000 euros, soit un total de 49 000 euros. L'exécution de la section d'investissement laisse apparaître un excédent de 46 800 euros, complétés par l'excédent d'investissement de 2012 de 163 000 euros, auxquels il y a lieu de ne rajouter rien du tout en restes à réaliser. Cela nous fait un excédent de 210 000 euros qui sera utilisé et mobilisé pour financer les travaux sur le réseau.

Enfin, pour le budget de la ZAC des Champs-Philippe, l'exécution de la section d'exploitation pour 2013 fait apparaître un solde positif de 17,6 millions d'euros. Le budget ayant été créé en 2013, il n'y a pas de report des résultats antérieurs. Même principe : l'exécution de la section d'investissement fait apparaître un excédent de 1,5 million, où il n'y a pas non plus de résultats antérieurs sur la section de fonctionnement.

Le rapport est détaillé. On a tenu la Commission des finances la semaine dernière. Cela nous permet d'avoir l'ensemble des éléments pour pouvoir localiser à la fois le vote des comptes administratifs de la Ville, assainissement et ZAC Champs-Philippe, et l'affectation – je vous l'ai lue – des différents résultats de 2013 sur 2014.

Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. Perrée**

Allez-y, Monsieur Conway !

**M. Conway**

Merci.

On en a parlé en Commission des finances la semaine dernière. Je redis ce que j'ai dit à cette occasion-là, qui est le fait que je trouve dommage que cet exercice se limite à comparer le réalisé par rapport au prévu, donc le réalisé 2013 par rapport au prévu 2013. On est en 2014. C'est un intérêt limité puisque cela consiste manifestement à considérer que l'on a tenu le budget avec un taux de réalisation de 94 %. Quand on additionne la nécessité d'une prudence obligatoire au moment de l'établissement du budget, assortie d'un réaménagement tout au long de l'année de dispositions modificatives pour ajuster le budget à ce qu'il se passe dans l'année, je trouve que c'est un exercice indispensable : constater que l'on n'est pas en faillite, que l'on a tenu le budget.

Ceci dit, il n'y a rien sur la répartition par fonctions, c'est-à-dire en 2013, où est allé l'argent qui était voté ? Dans quels secteurs prioritaires ? Est-ce qu'il y a eu des infléchissements, des aménagements, des dérives, des succès ?

Je trouve très dommage qu'à cette occasion-là, on ne s'attelle pas à l'exercice de comparer les chiffres réels 2013 par rapport aux chiffres réels 2012, donc d'avoir une vraie situation, réalité à réalité.

Évidemment, en l'espace de temps qui nous était imparti, on a des moyens limités, et humains et matériels et en temps, mais je voudrais donner quelques exemples pour illustrer ce que pourrait apporter la comparaison d'une année sur l'autre.

Je prends trois types de postes généraux.

Le premier, c'est les collectes et traitement des ordures ménagères, dans lesquelles le réalisé 2013 était de 3 390 000. En 2012, il était de 3 312 000 et en 2011, il était de 3 205 000.

Donc, on voit que l'on est, en gros, en hausse de 2,5 % par an. Donc, sur 2013 par rapport à 2011, on est à +6 % de hausse.

Là, je pense qu'il y a véritablement, à partir de là, à faire un diagnostic pour voir, les conditions ayant changé, puisqu'on cherche maintenant : on est dans un budget plus contraint, et la nécessité de faire des économies, si elle était déjà recherchée, devient encore plus impérative qu'avant. Donc, là, il y a des actions que l'on pourrait passer en revue avec les personnes concernées.

J'ai en mémoire, lors d'un précédent Conseil Municipal, où on parlait de ce poste-là et où on évoquait le fait que, sur La Garenne-Colombes, on organisait trois collectes par semaine, alors que, dans d'autres communes, on n'en faisait que deux. Il avait été avancé que le surcoût était de 600 000 euros.

Moi, je dis, par exemple : ce poste-là, cela vaut le coup de se replonger dessus et de voir s'il n'y a pas quelque chose à faire.

Passer de trois à deux, ce n'est pas forcément une diminution de service. Cela peut être aussi accompagné de poubelles plus grandes : au lieu de mettre des poubelles de demi-format, de mettre le double.

Ça, c'est un exemple.

Le deuxième, c'était au niveau de la propreté urbaine.

La propreté urbaine, en 2013, on était à 1 862 000. En 2012, on était à 1 824 000 et en 2011, on était à 1 452 000. Donc, si on prend 2013 sur 2011, on a un poste qui a augmenté de 28 %. Il y a peut-être un phénomène cyclique en 2011, mais il y a quand même au minimum une hausse d'au moins 15 % sur ces trois années-là.

Quelle est l'origine de cela ? Et, à nouveau, quelles actions on met en place pour faire ça ?

Le troisième, c'était au niveau des recettes cette fois-ci : si on prend la participation des familles des usagers au poste « enseignement formation », donc c'est notamment la restauration scolaire et les classes regroupées, on est passé comme recette de 1 148 000 à 1 477 000, ce qui veut dire que la participation des familles a augmenté de plus de 300 000 euros. Donc, là aussi, ça vaut le coup d'être étudié et de voir ce qu'il se passe, pour expliquer cette hausse.

Ce que je propose, c'est que l'on réunisse à nouveau la Commission des finances en septembre ou octobre, à voir, et que l'on ait, à cette commission, une analyse avec l'évolution poste à poste, et que l'on cible une action soit sur les ordures ménagères soit sur la propreté urbaine, par exemple, et aussi que l'on s'attache à élaborer dès maintenant ensemble le plan pluriannuel des investissements, de telle manière à voir comment on va programmer les investissements sur la mandature et, du coup, choisir des priorités, de telle manière que l'on ait une optimisation des dépenses et des sommes mobilisées en fonction des ressources.

Je vous remercie.

**M. Perrée**

J'ai bien noté les questions que vous venez de poser.

À moins que Jean-Philippe veuille y répondre tout de suite, sinon... ?

**M. Ballin**

Oui, on va répondre à deux, au moins !

D'une manière générale, c'est ce qu'on vous a expliqué en Commission des finances : c'est que l'obligation aujourd'hui, ce que demande le législateur, c'est la comparaison et c'est la réalisation du budget. C'est la priorité.

Temps 1 : est-ce que vis-à-vis du trésorier, on a réalisé, on est correct vis-à-vis des chiffres constatés par la trésorerie ? C'est le fameux compte de gestion ?

Le temps 2, c'est pour ça que la maquette est officielle, on ne peut pas faire ce que l'on veut dans la maquette. Et on vous connaît, vous serez taquins : si on change la maquette, vous nous attaquerez en procès, donc... ! (Rires.)

Donc, c'est la maquette officielle.

C'est la maquette officielle qui compare effectivement le budget, et c'est important, et sa réalisation. Ce qu'il est important de voir, c'est que le budget a bien été réalisé, conformément à ce qui avait été prévu et débattu de manière publique, par rapport aux comptes du budget 2013 de la Ville.

Ça, c'est la première chose.

Deux, effectivement, on peut avoir plein d'indicateurs, vous le savez, en commission. D'ailleurs, c'est intéressant en commission. On a les comparaisons, effectivement, de compte administratif à compte administratif, de budget à budget, de budget à compte administratif. On peut en faire tout un tas, mais méfions-nous toujours des pourcentages.

Les pourcentages, on peut afficher 100 % et on passe de 1 à 2 euros, donc vis-à-vis du budget de la Ville et des décisions politiques : oui, il y a eu 200 % d'augmentation mais c'est 1 euro. Donc, il y a des secteurs où, effectivement, en termes de pourcentage, il n'y a pas lieu d'alerte en particulier.

Après, qu'il y ait un constat... Je veux dire... mais ça, je vais passer la parole à M. Dransart.

L'analyse, on la fait en permanence ; les services la font en permanence. Ne croyez pas que l'on attend juste une commission suivante pour s'inquiéter de la hausse de telle et telle activités ou d'une subvention plus importante ou de coûts plus importants. C'est quelque chose qui est fait au fil de l'eau et, bien sûr, on a des alertes significatives. Mais là, il n'y a pas d'alerte significative. C'est, aujourd'hui, le fonctionnement normal : les fluides, par exemple, ont augmenté de manière significative, et on sait que le gaz et le fuel coûtent plus cher. Enfin, il y a tout un tas de choses tout à fait normales, malheureusement, qui justifient l'augmentation d'un réalisé à un autre réalisé.

Monsieur Dransart, vous vouliez compléter.

**M. Dransart**

Je souhaitais prendre la parole pour répondre sur une partie qui concerne le traitement des ordures ménagères et le nettoyage, à ma connaissance, parce que je débute en la matière.

On a un contrat de cinq ans qui prévoit, justement, cette augmentation. L'augmentation que vous avez exposée pour le traitement des ordures ménagères est contractuelle et elle a été effectivement suivie dans les faits jusqu'au terme de ce contrat. On aura toujours cette augmentation, elle est normale.

Par contre, pour le nettoyage, vous parlez de 28 % ; j'avoue que je n'ai pas vérifié ce chiffre. Il me paraît élevé, mais je sais qu'en fait, là aussi c'est contractuel, de la même manière ; sauf que ce qui a changé, c'est la nature du périmètre. Avec la ZAC des Champs-Philippe, avec la place de Belgique, chaque année, on a d'ailleurs vu, la dernière fois au Conseil Municipal, qu'on augmente la quantité d'espaces à traiter. Donc, le contrat reste le même mais la surface augmente, ce qui fait que les dépenses augmentent au global. C'est ce qui doit représenter, justement, cette forte augmentation.

Et puis, pour répondre à votre hypothèse de ramassage... enfin, de deux passages ou de trois passages, c'est une hypothèse que nous avons faite encore récemment et cela ne fonctionne pas, malheureusement, parce que bon nombre de propriétés ou de copropriétés n'auraient pas l'espace suffisant pour tenir une ou deux journées de plus avec le tonnage existant actuellement.

Donc, on y a pensé : malheureusement, cela ne fonctionne pas, mais on y réfléchira à une autre commission.

**M. Conway**

C'étaient plusieurs points.

Le premier, c'est que Jean-Philippe Ballin dit : « Cette analyse est faite en permanence ». Je dis : « Alors, partagez-la ! ».

Partagez-la ! Il y a de beaux succès, il y a des questions. Je veux dire, le Conseil Municipal, les commissions sont un endroit où les contributions des uns et des autres sont nécessaires, souhaitables. Je vous fais crédit qu'il y a des analyses, je le sais, je l'espère, mais il y en a d'autres où on peut avoir des idées ou des réactions.

Je le dis, la Commission des finances, c'est un peu son rôle. D'ailleurs, il y a des membres qui avaient soufflé un peu le fait d'aller un peu au-delà de simplement enregistrer la bonne gestion par rapport au budget.

Voilà, c'était ma proposition.

Le deuxième, c'est que vous dites : « C'est le fonctionnement normal, on ne va pas changer la maquette du M14. »

Vous faites chaque fois semblant de croire que je veux réglementer la maquette M14 sur toute la France à partir de La Garenne-Colombes. Je dis simplement que la maquette M14, elle a pour but de comparer le réel par rapport au prévu, mais, à partir du moment où vous avez ces chiffres réels qui sont mis à disposition, on peut en faire autre chose aussi. Je ne pense pas que le législateur vous tapera sur les doigts parce que vous sortez une analyse en fonction d'une évolution de réalisé.

Autre chose : vous parliez, Jean-François du contrat pluriannuel. Donc, là, même chose : dans ce contrat pluriannuel, il y a des prestations qui sont prévues, qui sont détaillées et qui sont, après, en fonction, effectivement, de l'évolution du marché et du renouvellement, mais aussi d'un choix de la commune d'agir sur tel et tel autre.

Je prends l'exemple des copropriétés en disant : « Ah oui, il y a certaines copropriétés ; du coup, on est obligé de faire trois. » Ces copropriétés, ce serait fort de café qu'elles soient les seules sur les communes environnantes qui, eux, font deux passages, que l'on soit les seuls à être pénalisés par de telles copropriétés.

Donc, pareil, généralement, quand il y a des réflexions comme ça, on peut croire qu'il y a une impossibilité et puis, on va peut-être trouver autre chose. Si c'est 600 000 euros à la clef, qui était le chiffre qu'on avait avancé à l'époque en Conseil Municipal, si c'est une somme conséquente, cela vaut le coup de regarder. Voilà !

**M. Perrée**

Bien.

Y a-t-il d'autres questions ?

Monsieur Ranji, je vous écoute.

**M. Ranji**

Bonsoir à tous.

Simplement un petit complément par rapport à ce que vient de dire M. Conway.

Une fois n'est pas coutume, je vais être très court sur le compte administratif.

Je pense que c'est important de rappeler ces 600 000 euros, après justement M. Conway, pour une raison très simple : c'est qu'il faut rappeler que La Garenne-Colombes est la ville dans laquelle on a la taxe d'enlèvement des ordures ménagères la plus élevée des Hauts-de-Seine. C'est pour ça, d'ailleurs, qu'elle ne figure jamais sur le bulletin municipal.

Ce n'était pas, à la base, sur cela que je voulais intervenir.

Sur le compte administratif, finalement, on ne fait que voir l'argent qui a été... enfin, le budget qui a été voté dans le budget 2013. Finalement, on a déjà eu le débat avant les élections municipales.

Moi, il y a seulement deux points qui me chagrinent et, chaque fois, c'est assez surprenant.

D'abord, sur les titularisations, je retrouve le chiffre dans ces documents : le nombre de titularisations est toujours en deçà... je vois « 5 agents titularisés sur la commune ». Je pense particulièrement aux ATSEM qui, pour beaucoup d'entre elles, voudraient être titularisées, mais finalement on marche très lentement dans cette voie-là. Sachant qu'une ATSEM ne gagne pas des mille et des cents, donc la précarité, ce n'est pas un luxe qu'elles peuvent se permettre. Voilà, c'était le premier point que je voulais soulever.

Le deuxième point, c'est sur les dépenses de fonctionnement et d'investissement. Par rapport au budget de la Ville, je trouve quand même assez élevé le montant de l'excédent, comme le montant de l'investissement, ce qui fait un rapport d'à peu près 10 % du budget. C'est assez inquiétant, sachant que la marge généralement admise est autour de 5 %.

Je vous remercie.

**M. Perrée**

Isabelle, tu veux répondre sur le premier point ?

Ou alors Monique Raimbault ?

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Monsieur Ranji, il y a des titularisations qui sont faites chaque année, tous les ans.

**M. Ranji**

Il n'y en a pas assez.

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Des stagiarisations et puis, après, il y a la titularisation.



**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

C'est quoi le bon chiffre, Monsieur Ranji, pour vous ?

**M. Ranji**

Simplement, ce que je constate, c'est qu'il y a une loi, d'ailleurs qui a été faite sous Nicolas Sarkozy...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Oui.

**M. Ranji**

... qui n'est pas un militant d'extrême gauche, à ce que je sache ! (*Rires.*)

Enfin, je serais ravi de l'apprendre ce soir !

Donc, en fait, qui précise que, pour les agents particulièrement de catégorie C, au bout de quatre ans, une titularisation est possible.

Aujourd'hui, on ne me fera pas croire, mais je sais qu'on a déjà eu le débat à l'époque où c'était M<sup>me</sup> Juvin-Marleix qui s'en occupait, où finalement, on nous expliquait que, pour certaines personnes, c'est plus avantageux d'être en situation précaire, etc., pour des raisons qui sont totalement...

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Pas précaire, elle n'a certainement pas employé ce terme.

**M. Ranji**

Peut-être, mais en attendant...

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Sûrement !

**M. Ranji**

En attendant, il n'y a aucun avantage aujourd'hui à ne pas être titularisé.

Ça, c'est une chose qu'il faut rappeler : il n'y a aucun avantage. Je persiste, et signe, à le penser et à le dire, donc voilà !

Il suffirait simplement de faire le tour. Je parle des ATSEM, mais pas seulement, mais je pense particulièrement à elles parce qu'elles ont vraiment... Je dis « elles » parce que ce sont généralement des femmes, qui aujourd'hui sont dans une situation où elles ont un salaire très faible. Si on faisait simplement un tour de toutes ces écoles et voir toutes les ATSEM qui travaillent depuis plus de quatre ans, pour certaines même depuis plus de dix ans, à La Garenne-Colombes et qui ne sont pas titularisées, cette situation est juste scandaleuse. Surtout dans le contexte actuel où, finalement, on a un taux de chômage très élevé, il est important aujourd'hui de faire face à cette situation en utilisant la marge de manœuvre qui est offerte à une municipalité comme la nôtre.

Je vous remercie.

**M. Perrée**

Je vous remercie, Monsieur Ranji.

Madame Raimbault va se faire un plaisir de vous répondre.

En attendant, je peux vous répondre sur votre deuxième point sur le fonctionnement et l'investissement.

**M. Ballin**

Je veux bien que vous reposiez la question, parce que je n'ai pas bien compris, en fait, votre inquiétude.

**M. Perrée**

Moi non plus.

**M. Ranji**

Je parlais : sur la première page, donc « présentation générale des comptes de résultat », je vois qu'il est fait référence d'un excédent de 9,7 millions et d'un investissement, d'un solde de -9 millions. Moi, ce chiffre, je le trouve assez élevé, compte tenu du budget global de la Ville.

**M. Ballin**

Je ne sais pas sur quel ratio vous vous fixez. Il a une logique.

Attention, une fois de plus, il faut enlever les éléments de tout ce qui fonctionne dans la ZAC et autres. Je ne vois pas sur quels critères vous dites qu'il est élevé. Il n'y a pas de notion d'élevé ou pas élevé, on a un budget de 40 millions sur la section de fonctionnement et de presque 30 millions sur la section d'investissement. Je ne comprends pas la notion d'élevé sur la partie résultat ; elle est logique. Le fonctionnement finance bien l'investissement et, au contraire, cette année, on a un résultat qui est plutôt faible, même.

Le 0,7 million d'euros n'est pas un excédent colossal pour l'exercice 2013. Le résultat que l'on a de 0,7 million est même en baisse, d'ailleurs, par rapport aux autres années.

**M. Ranji**

Là, ce à quoi je fais référence, c'est par rapport au prévisionnel, en fait. Finalement, en faisant une moyenne des deux, on a une différence de 9 millions d'euros.

**M. Ballin**

Oui, il y a la ZAC dedans. C'est ce que l'on disait depuis le début : il y a la ZAC.

Oui, c'est cela, c'est lié à la ZAC, en fait, mais une fois de plus, ce qui compte, par rapport au fonctionnement global de la section de fonctionnement et d'investissement, il n'y a aucun chiffre anormal en termes de ratios financiers qui puisse attirer une quelconque inquiétude.

Je ne sais pas, je veux bien que l'on soit inquiet, mais, une fois de plus, sur quoi ? Si c'est juste un sentiment que vous êtes inquiet !

**M. Ranji**

Je n'ai pas compris, moi non plus, votre réponse mais comme vous n'avez pas compris ma question ! (Rires.)

**M. Ballin**

Je ne vois pas l'inquiétude que vous avez.

**M. Ranji**

Sur le budget global, 9 millions, cela fait à peu près 10 %, c'est cela ? À partir de ce moment-là, c'est énorme comme différentiel entre le prévisionnel et le réalisé.

**M. Ballin**

Ce n'est pas la différence de prévisionnel, c'est le réalisé. Il n'y a pas de différence, là.

**M. Ranji**

Ce n'est pas grave, on ne se comprend pas.

**M. Ballin**

C'est l'exécution de la section de fonctionnement, on n'est pas en comparatif vis-à-vis du budget. Il n'y a pas un écart de 9,7 millions vis-à-vis du budget, c'est la réalisation de la section de fonctionnement et la réalisation de la section d'investissement.

En fait, le résultat est de 0,7, il n'y a pas d'écart par rapport au budget.

Après, il y a une présentation qui peut être un peu plus élevée que les autres années, à cause de la ZAC. Si vous comparez les résultats d'année en année, effectivement, il y a un effet ZAC mais qui joue dans les deux sens. Mais là, on est dans l'exécution, c'est-à-dire qu'on n'est absolument pas dans le comparatif d'un écart. 9,7 millions, ce n'est pas du tout un écart entre le budget et le réalisé. C'est pour cela qu'on ne se comprend pas.

C'est normal. La section de fonctionnement, c'est dépenses de fonctionnement, recettes de fonctionnement. Encore heureux, on dégage un excédent, tant mieux, qui nous permet de financer le déficit de la section d'investissement.

Le tout fait que l'on a un excédent de 0,7, ce qui nous évite les emprunts. C'est parce qu'on a un excédent de 9,7 millions qu'on peut financer notre déficit de 9 millions et qu'on n'a pas besoin d'emprunter, et qu'il nous reste 0,7 million sur lequel il vous est demandé de voter l'affectation du résultat.

C'est mieux comme ça ? Oui ? OK.

**M. Perrée**

Merci.

Visiblement, l'explication a satisfait M. Ranji.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Oui, je voulais juste compléter la démonstration, qui était en disant : c'est parce qu'on a un excédent de la « truc » de fonctionnement qu'on peut compenser le déficit des investissements. Le déficit d'investissement peut être aussi réduit en ayant recours à l'emprunt. Donc, le choix, c'est bien de mettre les impôts à un certain niveau pour créer de l'excédent de fonctionnement et le refus de recourir un tant soit peu aux emprunts ou d'étaler les investissements qui fait qu'il y a ce déficit-là à combler.

Donc, on peut le faire dans les deux sens.

**M. Ballin**

C'est toujours le même débat, c'est le choix de l'emprunt qui facilite la gestion à court terme et qui endette les générations futures. Après, cela se paie. À un moment donné, il faut restituer le capital. Effectivement, à court terme, c'est faire un effet de levier qu'on ne souhaite pas avoir aujourd'hui et qui nous laisse, du coup, une pleine capacité dont on va certainement avoir besoin dans les années à venir puisque, une fois de plus, avec la diminution des dotations de l'État et la hausse de l'ensemble des éléments, manifestement, de fonctionnement, cela fait que la marge de manœuvre se réduit. Si on veut continuer à avoir de l'investissement, on devra passer par de l'emprunt.

Donc, encore heureux qu'on a de l'investissement.

**M. Perrée**

Madame Naturel, oui ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

J'aurais une question concernant le budget de la ZAC, sur l'exécution de la section d'investissement, il est noté qu'un excédent de 1,5 million qui correspondrait à un acompte sur ventes. Pouvez-vous nous préciser : de quoi s'agit-il ?

C'est à la page 6.

**M. Hervo**

Quelques mots peut-être, généraux, sur la ZAC en introduction pour rejoindre ce que Jean-Philippe Ballin a développé tout à l'heure.

Premièrement, la structure de la comptabilité communale est particulièrement inadaptée à la gestion d'une opération d'aménagement. À vrai dire, elle n'est pas faite du tout pour cela.

Deuxièmement, la gestion d'une opération d'aménagement ne se juge pas année après année, mais sur son équilibre à un instant donné et surtout, essentiellement, sur son équilibre prévu à fin d'opération, c'est bien évident.

À ce titre, on peut dire que l'opinion émise par M. Conway n'est pas dénuée de réalité, s'agissant d'une opération d'aménagement, puisqu'elle doit assurer son propre financement et donc, quand elle est en besoins de trésorerie... D'abord, quand elle est en excédent de trésorerie, ce qui est le cas, elle génère quelques produits financiers dans le placement de ses excédents de trésorerie. Quand elle est en besoins de trésorerie, elle fait évidemment appel à l'emprunt mais c'est un emprunt que l'opération rembourse elle-même. Cela n'a rien à voir avec la notion d'emprunt, comme il peut en être fait dans un budget communal pour un investissement direct de la Ville dans une opération.

Il importe donc que tous nos raisonnements sur les budgets et sur le compte administratif soient bien menés, en expurgeant du budget communal tout ce qui concerne la ZAC et qui n'a pas de sens réel, s'agissant d'un exercice annuel.

Jean-Philippe Ballin a bien insisté sur ce point : il faut raisonner sur les chiffres hors ZAC, qui viennent effectivement distordre et polluer, d'une certaine façon, les chiffres globaux du budget communal.

Pour répondre à votre question précise, Mademoiselle, vous vous demandez d'où vient la recette de 1,6 million, c'est ça ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Oui.

**M. Hervo**

C'est tout simplement l'acompte payé par Marignan pour l'acquisition de ses terrains.

Je vais même ajouter quelque chose : c'est que, si un certain nombre de justiciers autoproclamés n'avaient pas fait de recours contre le projet de Marignan, non seulement les Garennois aujourd'hui disposeraient d'un supermarché dans les Champs-Philippe mais l'opération aurait bénéficié de l'ordre de 12 à 13 millions – je n'ai pas les chiffres précis en tête pour l'instant, à l'instant précis – de 12 ou 13 millions de recettes supplémentaires... alors, qui viendront bien un jour, c'est sûr !

Mais vous voyez, ce ne serait pas 1,5 million, ce serait 15 millions ou 14 millions, la recette.

Donc, voilà d'où viennent ces 1,5 million ou 1,6 million.

**M. Perrée**

Merci, Monsieur Hervo.

Est-ce que cette réponse vous satisfait, Madame Naturel ? Ça va ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Oui.

**M. Perrée**

Monsieur Ranji, allons-y !

**M. Ranji**

Je vais vous surprendre, je vais parler de Guillaume Peltier.

**M. Ballin**

Je ne vois pas très bien le rapport, mais enfin !

**M. Ranji**

Justement, j'y arrive ! (*Rires.*)

Je vois dans la formation des élus, donc il y a cinq formations qui ont été prises durant l'année 2013 et sur l'une d'entre elles... Enfin, elles ont toutes été prises par l'Opposition, sauf une par la Majorité, qui a été prise par la société ANDL Formations.

Ce que je constate là-dedans, c'est que c'est la formation la plus élevée.

Ce qui est inquiétant, c'est que le siège de cette société a été perquisitionné il y a quelques jours parce que, en fait, on avait des formations qui étaient plus élevées que le montant auquel elles auraient dû être facturées.

Ma question concernant la formation du 21 septembre 2013 suivie par M<sup>me</sup> Gaillabaud et M. Zacaropoulos : combien de temps ont duré ces formations ?

Du coup, j'en profite aussi pour demander les attestations de participation de ces deux élus-là.

Ce qui m'inquiète aussi, c'est que je vois une formation qui a été prise par M. Conway qui a duré trois jours, c'est ça ? Et qui a coûté 910 euros, alors que je vois une formation de l'ANDL Formation qui a duré un seul jour, selon le document que vous nous fournissez, qui coûte 1 100 euros.

Là, il y a une interrogation que je me pose. Est-ce qu'on pourrait avoir l'ensemble des documents liés à cette formation ?

**M. Perrée**

Ce ne sont jamais les mêmes prix, une formation.

**M. Ranji**

Je sais bien que, selon l'organisme de formation, mais là, ce qui m'inquiète, c'est que je vois cinq formations qui nous sont présentées, la plus élevée étant celle qui a été fournie par ANDL Formation. J'entends parler dans la presse d'une perquisition au siège de ce centre de formation... Enfin, je ne sais pas trop comment ou pourrait appeler cela : de cette entreprise plutôt, oui.

J'en profite pour demander l'ensemble des documents liés à cette formation.

**M. Perrée**

Vous avez tout à fait raison, on vous les fournira, il n'y a aucun de problème, mais je ne pense pas qu'il y ait ici de problèmes aussi importants que ceux dont vous parlez. On vous fournira tous les papiers que vous voulez.

Vous dites qu'il y avait M. Conway, M<sup>me</sup> Gaillabaud et qui, vous dites ? (*Rires.*)

**M. Conway**

Je ferai juste une remarque : les 1 100 euros de la formation, c'est pour deux personnes. En gros, c'est le même ordre d'idée d'une formation à l'autre.

(*Brouhaha.*)

**M. Ranji**

Par souci de transparence, il est préférable d'avoir cette information.

**M. Perrée**

Tout à fait, il n'y a aucun problème.

Et vous, vous avez fait une formation aussi ?

**M. Ranji**

Oui.

**M. Perrée**

Et vous nous fournirez les papiers ?

**M. Ranji**

Avec plaisir, mais moi, elle a coûté 168 euros, donc c'est à peu près dix fois moins.

**M. Perrée**

168 euros ? Elle a duré combien ? Six semaines ? (*Rires.*)

**M. Ranji**

Elle n'a duré qu'un soir !

**M. Perrée**

Ah, j'allais dire : c'est bien cher ! (*Rires.*)

Allez, vous nous fournissez vos papiers et on vous fournit les nôtres, d'accord ?

**M. Ranji**

En gros, ce que vous êtes en train de dire, c'est que la fourniture des documents est conditionnée à ce que, moi, je vous fournisse les documents, c'est ça ?

**M. Perrée**

Pas du tout !

(*Brouhaha.*)

**M. Ranji**

Je vous fournirai les documents sans problème. Je n'ai aucun souci de transparence par rapport à cela.

**M. Perrée**

Je dis : si vous voulez qu'on vous fournisse ceux des personnes qui ont travaillé à ces formations, vous nous fournirez les vôtres. C'est un échange de bons procédés et puis, c'est pour comparer, justement, si les prix que vous avez sont meilleurs que les prix que nous avons.

**M. Ranji**

Apparemment, je constate que, chez les Socialistes, c'est un peu moins cher.

**M. Perrée**

Bien. Allez, on ne va pas polémiquer là-dessus.

Madame Naturel, à vous !

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Juste une remarque quand même parce que cela fait un peu marchand de tapis, tout cela !

Très clairement, la formation pour les élus est un droit. Il y a un budget attribué à cela et on peut se féliciter que les élus puissent en bénéficier. Cela permet quand même une démocratisation de la vie politique ; cela permet à des personnes, qui ne sont pas forcément issues de formations de grandes écoles ou autres, d'accéder à la vie politique, de s'exprimer, de faire partie de notre vie en démocratie. De toute façon, il est obligatoire de donner les papiers, comme quoi on a été en formation.

Après, il y a des budgets, ce sont des entreprises, donc il y a une transparence là-dessus.

Que ce soit moins cher ou plus cher, cela n'a aucun rapport par rapport au temps de formation ou quoi. Je sais qu'il y a des formations qui font un budget annuel... enfin, qui font un forfait annuel et après, c'est open, on peut accéder à toutes les formations que l'on veut, par exemple. Après, je ne pense pas qu'on puisse polémiquer davantage sur ce point.

**M. Perrée**

Merci beaucoup. Vous avez tout à fait raison. Bravo !

Tout le monde a droit à ces formations, d'ailleurs, c'est très bien de parler de ces histoires. C'est vrai, il y en a peut-être qui n'en profitent pas. Et on sait très bien que ceux qui s'inscrivent y vont, évidemment. Il n'y a personne qui va sécher les cours ! (*Rires.*)

D'autres questions ?

**M. Ranji**

Je voudrais juste faire un rappel. Je voudrais simplement rappeler... Je ne vais pas polémiquer avec ma collègue de gauche ! (*Rires.*)

Mais je voudrais simplement rappeler que c'est cette obligation légale pour les municipalités de fournir des formations aux élus.

**M. Perrée**

On les fournit, les formations, la preuve !

**M. Ranji**

C'est exactement ce que je dis.

**M. Perrée**

Vous en bénéficiez et M. Conway en a bénéficié aussi, deux ou trois fois, je crois.

**M. Ranji**

Nous espérons que cela durera ainsi.

**M. Perrée**

Je ne vois pas pourquoi cela ne durerait pas. Il n'y a pas de raison, on ne peut pas couper les vivres à quelqu'un et ne pas envoyer...

**M. Ranji**

C'est légal, de toute façon. Vous ne pouvez pas les couper, les vivres.

**M. Perrée**

Non, mais ne pas envoyer en formation ceux qui le demandent. C'est la loi et elle est très bien.

Encore M. Conway : à vous !

**M. Conway**

Je voulais revenir sur l'intervention sur les investissements à la fois de Jean-Philippe Ballin et de M. Hervo.

Effectivement, quand on fait un emprunt à court terme, cela allège les impôts et puis il y a des dépenses à long terme.

Je rappellerai simplement que l'intérêt de faire un emprunt partiel, un recours modéré à l'emprunt, c'est aussi de faire que le poids sur les impôts locaux soit en rapport avec l'utilisation effective de ces équipements. Un Garennois qui arrive à La Garenne-Colombes, qui y habite trois ans et qui repart ailleurs, si, dans ces trois années-là, il y a cet investissement qui est autofinancé, il le paie « plein pot », entre guillemets, pendant les trois ans et il n'est pas là pour en bénéficier pendant les dix ou quinze ans qui suivent. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième, c'est que l'on parle des investissements et on pense souvent à la corrélation avec l'emprunt, mais il y a également les dépenses de fonctionnement ; je pense, par exemple, au Mastaba.

Le Mastaba, quand on l'a acquis, il a coûté une certaine somme qui a été autofinancée. Derrière, cela a généré tous les ans des frais de fonctionnement supplémentaires. On va le voir tout à l'heure avec le théâtre.

Je redis, encore une fois, la nécessité de ce plan pluriannuel des investissements pour bien prendre en compte cela.

Je rappellerai également que, lorsque la médiathèque a été votée, on n'a jamais pu obtenir un plan d'exploitation prévisionnel, c'est-à-dire combien cela allait coûter en année de fonctionnement classique.

Tout cela, c'est du prévisionnel, donc on peut se tromper, etc., mais le fait que ce ne soit pas fait, ou en tout cas que ce ne soit pas acté dans un document, c'est quelque chose qui me paraît préjudiciable par rapport aux choix que l'on fait dans l'organisation de la succession des investissements.

Et la dernière chose, donc cela concerne plutôt M. Hervo, c'est qu'il y a également quelque chose qui est trompeur, quand il dit « il faut expurger la ZAC des Champs-Philippe ». Il faudrait, d'une manière générale, en fait, expurger ce qui est la vente de foncier, parce que l'opération de la ZAC des Champs-Philippe elle s'est autofinancée aussi par le fait que l'on a racheté du foncier et qu'on l'a revendu à des promoteurs.

J'ai en particulier l'exemple, qui est hors ZAC, qui concerne le Centre Technique Municipal dans lequel on a une recette, de mémoire, je crois, qui était de 8 ou 9 millions d'euros. Donc, c'est allé dans les comptes de bonne gestion mais, en fait, derrière, il y a un foncier qui disparaît, il y a un Centre Technique Municipal qui est délocalisé à Bezons. Donc, il y a aussi, derrière cette apparente bonne opération chiffrée, également des dépenses qui sont induites ou des fonciers qui disparaissent.

Donc, je pense que, là encore, s'il faut expurger, je le comprends. Il faut aussi considérer que le foncier est notre denrée, notre bien qui est le plus précieux parce qu'on en manque, du foncier, à La Garenne-Colombes. Effectivement, quand on verse dans le budget 8 à 9 millions d'euros, ces 8 à 9 millions d'euros sont liés à la vente de foncier et ce n'est pas quelque chose d'éternel.

**M. Perrée**

Avouez, Monsieur Conway, quand même que ce n'est pas mal d'avoir construit le théâtre et d'avoir construit d'autres choses : les immeubles qui se situent au rond-point du restaurant « Les Marines ». Ce n'est pas mal, il y a une résidence pour personnes âgées, il y a pas mal de choses. Si on gardait toujours les terrains, sous prétexte que cela va monter un jour, etc., on ne ferait pas grand-chose dans la ville. Alors que, là, quand on fait le bilan de tout ce qui a été fait depuis ces quelques années, c'est quand même assez intéressant.

On ne peut pas garder tout, il faut bien revendre à des promoteurs qui vont faire des réalisations. On ne pourrait pas non plus avoir beaucoup de monde dans les immeubles, si on avait gardé tous les pavillons, c'est évident. Il faut bien qu'on y arrive.

Jean-Pierre Hervo va peut-être vous répondre sur le problème, non ?

Jean-Pierre, tu veux ?

**M. Hervo**

En trois mots, parce que j'ai déjà eu l'occasion d'en débattre avec Christophe Macé.

L'opération à laquelle vous faites allusion, ce sont les anciens terrains du CTM de La Garenne-Colombes. Je rappellerai simplement qu'elle s'est équilibrée. La vente des terrains a équilibré... enfin, en contrepartie de la cession de ces terrains, outre le fait que La Garenne-Colombes y a gagné un établissement pour personnes âgées, cela a permis le déplacement du Centre Technique Municipal et sa modernisation, puisque les bâtiments de Bezons sont quand même singulièrement plus fonctionnels et plus adaptés à leur usage que ne l'étaient les bâtiments du CTM. Cela a eu aussi comme résultat le financement de l'école Jerphanion et cela a permis le financement d'un jardin public.

Globalement, je pense qu'il n'y a pas à rougir de l'équilibre de cette opération, bien au contraire !

**M. Perrée**

D'autres questions ?

**M. Conway**

On a déjà eu ce débat, c'était juste un rappel.

**M. Perrée**

Plus personne ne veut parler ?

On va passer au vote, alors !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Simplement un petit mot, Monsieur Perrée, sans entrer dans le détail des ressources humaines qui n'est plus ma délégation ; je laisserai Monique Raimbault si elle souhaite intervenir là-dessus. Mais c'était un petit mot pour...

Vous m'avez donné la parole, Monsieur Perrée ?

**M. Perrée**

Non, je ne vous l'ai pas donnée, mais cela ne fait rien, Madame Juvin-Marleix, vous pouvez la prendre ! *(Rires.)*

C'est avec plaisir que je vous la donne.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

C'était un petit mot à l'attention de M. Ranji qui est tout esseulé au sein de cette assemblée et qui est tout malheureux, attaqué de toutes parts, à gauche, à droite !

**M. Ranji**

Je le vis très bien !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Simplement pour lui dire tout mon soutien pour ses propos laudatifs sur la loi de mars 2012, la fameuse loi issue d'une proposition de loi de M. Sarkozy, cet horrible M. Sarkozy... qui a fait pas mal de choses.

**M. Ranji**

C'est vous qui le dites ! *(Rires.)*

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Il a fait pas mal de choses, il faut comprendre également le ton !

... et qui a permis la CDIsation – le terme n'est pas très agréable mais c'est ainsi qu'il est exprimé, même dans la loi –, la CDIsation d'agents qui sont sous contrat à durée déterminée. Un décret est paru à la suite de cette loi, qui a permis d'appliquer cette loi et l'intégralité de nos agents qui répondaient aux conditions légales – l'intégralité ! – ont été CDIsés.

Je veux bien entendre des incantations, des lamentations, des... tout ce que vous voulez, mais cela ne correspond pas à des choses précises et cela ne correspond pas à la réalité de cette commune.

Peut-être que cela se passe à côté, cela ne se passe pas ici.

C'est vrai que c'est toujours bien, quand on se lamente, de se lamenter avec des chiffres précis, des éléments précis et de ne pas rester dans des idées générales qui ne sont pas fondées.

En tout cas, bravo, Monsieur Ranji ! Vous avez tout mon soutien !

**M. Ranji**

Du coup, je vais répondre.

**M. Perrée**

Mais voilà ! Et à minuit, on y est encore ! (*Rires.*)

**M. Ranji**

Comme vous disiez « un quart d'heure » tout à l'heure à M. le maire, je me disais que je n'allais pas intervenir beaucoup.

**M. Perrée**

Vous êtes déjà intervenu pas mal, avouez !

**M. Ranji**

Oui, mais j'ai été relativement court, par rapport à d'autres fois.

**M. Perrée**

C'était très bien.

**M. Ranji**

Par rapport à cette fameuse loi, pour laquelle nous remercions grandement l'ancien président... Ce doit être la seule fois que je flatte l'ancien président de la République, et je pense la dernière, d'ailleurs !

Les deux conditions qui étaient portées par cette loi, c'était pour les agents qui étaient sur une commune... enfin, qui avaient un travail dans une collectivité depuis quatre ans et qui étaient en catégorie C.

Aujourd'hui, vous me dites qu'il n'y a plus un seul agent qui se trouve en situation de non-CDIisation, pour reprendre cette formule, alors qu'il le pourrait ? C'est ce que vous êtes en train de dire ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Oui, la CDIisation doit répondre à des conditions, et notamment celles du décret, qui vise une date butoir, donc c'est à cette date-là que les conditions de la CDIisation doivent être remplies.

Je sais bien que le droit de la Fonction publique, Monsieur Ranji – je le dis sans agressivité aucune, vraiment –, je suis peut-être vive dans le ton mais ne le prenez pas mal...

**M. Ranji**

Ne vous inquiétez pas !

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Je sais que vous êtes un peu rude aussi, mais dans le ton ; je sais que vous ne vous en offusquez pas.

Le droit de la fonction publique très sincèrement, c'est complexe, c'est compliqué et ce n'est pas simple. Donc, essayer de simplifier les choses au maximum en disant « être fonctionnaire, c'est intéressant », oui, c'est vrai, il y a la pérennité de l'emploi et la sécurité de l'emploi.

Mais, quand on regarde les choses de près, pour chaque cas particulier, effectivement, là, je réitère ce que j'ai dit la dernière fois qui a pu peut-être vous choquer, mais quand on prend les textes, quand on regarde les conséquences pour chacun des agents, il n'est pas forcément plus intéressant pour l'un ni plus avantageux de devenir fonctionnaire.

On pourrait aussi, de manière indéfinie – Monsieur Perrée, je vois que vous me lancez un regard noir –, disserter sur la philosophie : est-ce que notre société doit devenir une société de fonctionnaires ? Est-ce que c'est ce à quoi vous voulez tendre ou pas ? En tout cas, sans entrer dans ce débat, qui est un débat presque philosophique, il est vrai, et je le réitère parce que c'est la réalité juridique et financière, il n'est pas forcément plus avantageux pour quelqu'un. Il faut regarder son parcours, il faut regarder beaucoup de choses. C'est complexe et cela nécessite à la fois que le service des RH se penche sur le dossier et le service financier.

Il y a vraiment, pour chacun des agents, et au moment où la CDIisation s'est faite, il y a un certain nombre d'agents qui ont été interrogés, qui répondaient aux conditions de la CDIisation, pour savoir s'ils souhaitaient être CDIisés. Certains ont répondu « non ».

Simplement, cela vous paraît aberrant mais c'est la réalité.

**M. Ranji**

Excusez-moi, pour le coup, je ne vais pas prendre tous les gants que vous prenez de prendre pour me dire un certain nombre de choses.

Excusez-moi de vous le dire, et je l'assume, mais cela me met très en colère, ce que vous venez de dire !

Pour une raison très simple : c'est que moi, durant l'élection municipale, vous savez, comme vous tous, on a été en contact d'habitants. C'est pour ça que je vous citais l'exemple tout à l'heure des ATSEM.

Quand j'ai des ATSEM qui me disent qu'elles sont à 1 000 euros par mois, que ce sont souvent des femmes seules et qu'elles m'expliquent : « Moi, ça fait tant d'années que je travaille à la mairie de La Garenne-Colombes et on ne veut pas me CDIiser. » Vous êtes en train de me dire... Malheureusement, je ne peux pas citer le nom de ces personnes-là parce que je sais pertinemment que je les mettrai en difficulté vis-à-vis de vous.

Mais aujourd'hui, me dire que toutes les personnes qui voudraient être titularisées à La Garenne-Colombes, elles le sont, c'est faux ! Je vous le dis droit dans les yeux, c'est faux parce qu'il y a un certain nombre de personnes à La Garenne-Colombes qui y travaillent aujourd'hui...

Ce n'est pas faire une société de fonctionnaires parce que, pour le cas des ATSEM, ce qu'il se passe, c'est que c'est un emploi pérenne. Ce n'est pas un emploi saisonnier dans lequel on aurait besoin de ces personnes-là à une période de l'année simplement et,

que le reste du temps, on n'aurait pas besoin d'elles. C'est un poste qui est pérenne. Demain, on ne va pas raser des écoles, que je sache !

Dire cela, c'est un scandale et c'est une honte. Vous ne pouvez pas tenir décentement ce discours-là parce que, aujourd'hui... Malheureusement, je ne peux pas citer des noms ici, mais je suis certain qu'il y a des personnes qui veulent être titularisées mais pour lesquelles, aujourd'hui, il n'est pas fait de proposition quant à leur titularisation.

Je ne peux pas vous laisser dire ça, c'est une honte !

**M. Perrée**

Merci, Monsieur Ranji.

Deux choses.

Je voulais simplement dire à M<sup>me</sup> Juvin-Marleix que je ne la regardais pas avec un œil noir mais avec un œil tendre ! (*Rires.*)

Donc, j'espère qu'elle l'a pris comme ça !

Deuxièmement, vous n'allez pas, s'il vous plaît, commencer des débats là-dessus. Si vous avez des choses à régler, réglons-les, mais là, ce n'est pas trop le sujet d'aujourd'hui.

**M. Ranji**

Je n'ai rien à régler avec personne ici, au Conseil Municipal. On est sur des sujets hautement politiques. Tenir un tel discours est grave et honteux.

Est grave et honteux !

Je persiste et signe à le penser : ce qui est dit est grave et honteux.

**M. Perrée**

J'avais commencé à parler. J'avais commencé à dire que l'on allait voter les comptes de gestion et les comptes administratifs, etc., et quelqu'un m'a coupé la parole, je ne sais plus lequel, mais on va peut-être revenir à notre sujet.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Oui, et à un peu plus de sérénité et d'étude des dossiers parce que les incantations généralistes sont inutiles.

**M. Perrée**

S'il vous plaît, on va voter le premier point : le compte de gestion de la Ville.

Qui est contre ? 5 contre. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Personne.

Le compte administratif de la Ville maintenant : Qui est contre ? 5 « non ». Et le reste ? D'accord.

On passe au deuxième point : le compte de gestion de l'assainissement. Qui est contre ? Tout le monde est pour, à l'unanimité. Merci.

Le compte administratif de l'assainissement ? Bravo, c'est merveilleux ! Tout le monde est pour, d'accord.

Maintenant, on va passer au compte de gestion de la ZAC des Champs-Philippe : Qui est contre ? Donc 5.

Maintenant, le compte administratif de la ZAC des Champs-Philippe : de nouveau 5. Qui est pour ? (*Rires.*)

Maintenant, nous allons passer au dernier point : c'est l'affectation définitive des résultats 2013 sur 2014 pour chacun des trois budgets.

Pour le premier point, pour la Ville, qui est contre : 5.

Le deuxième, c'est l'affectation définitive pour l'assainissement : là, tout le monde est d'accord, il n'y a pas de problème.

Le troisième et dernier, c'est l'affectation définitive pour la ZAC des Champs-Philippe : là, de nouveau, on a 5 contre. D'accord !

Merci infiniment.

**M. Conway**

En attendant l'arrivée de M. le Maire, est-ce qu'on est d'accord sur le principe d'une Commission des finances en septembre-octobre ?

**M. Ballin**

Je vous l'avais proposé, je vous signale, et personne ne voulait, en tout cas dans l'Opposition. Je vous avais proposé de faire des commissions intermédiaires, justement pour statuer et établir différents éléments de comparaison et d'état des lieux.

**M. Conway**

Donc, vous êtes d'accord ?



**M. Ballin**

Oui, je vous l'avais proposé, donc je suis d'accord.

Je suis d'accord avec votre proposition qui n'avait pas trouvé écho jusqu'à présent.

*(M. le Maire revient en séance à 21 heures 11.)*

**M. Perrée**

Monsieur le Maire, j'ai le grand plaisir de vous annoncer que le compte administratif, le compte d'assainissement, le compte de gestion et le compte de tout... Tout est fait dans les meilleures conditions.

Tout s'est très bien passé, nous n'avons mis qu'une heure et demie de moins que l'année dernière ! *(Rires.)*

**M. le Maire**

Merci infiniment, en tout cas, de votre confiance.

*(Applaudissements.)*

*(M. le Maire reprend la présidence.)*

**III - Pôle Services à la population**

**Logement**

**3.1 - Renouvellement du bail commercial pour les locaux sis 1, Rond-point de l'Europe.**

**M. le Maire**

Monsieur de Boutray, vous avez la parole.

**M. de Boutray**

Merci et bonsoir.

Mes chers collègues, il s'agit du renouvellement du bail commercial de l'espace insertion. Comme vous le savez, l'espace insertion est régi par un bail portant sur les locaux accueillant les services communaux exploités en régie. Pour mémoire, le coût est actuellement pris en charge à 70 % par le Département, 15 % par la Ville de La Garenne-Colombes et 15 % par la Ville de Bois-Colombes. Initialement, on a signé ce bail en juillet 2005 et il arrive à échéance le 17 juillet 2014, c'est-à-dire très prochainement.

Nous souhaitons le renouveler. Nous ne nous sommes pas manifestés six mois avant pour éventuellement aller ailleurs. Donc, il convient de re-signer un nouveau bail sur la base... donc, un bail sur neuf ans, à compter du 17 juillet 2014.

Le loyer actuel est de 46 000 euros TTC et nous avons une estimation des Domaines qui l'estiment à 38 000 euros TTC.

Ce que nous vous demandons aujourd'hui, c'est d'accepter le renouvellement de ce bail qui sera également fait aussi d'une renégociation du loyer puisque, aujourd'hui, il y a lieu de le renégocier. D'ailleurs, les contacts sont déjà pris avec le propriétaire des lieux.

Nous vous demandons d'approuver le principe de renouvellement du bail et d'autoriser le Maire à renégocier et conclure avec la SCI le Colombus un nouveau bail.

**M. le Maire**

Je vous remercie, Monsieur de Boutray.

Y a-t-il des questions à M. de Boutray ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je voulais juste préciser que, là, on est certain que le bail sera renouvelé puisque le bailleur n'a pas agi six mois avant. Donc, le seul risque, c'est s'il n'accepte pas une baisse de prix de loyer, c'est cela ?

**M. de Boutray**

Oui, enfin, le risque est quand même relativement minime. Il est évident que l'on va pousser au maximum les négociations ; elles sont déjà en cours. L'idée, c'est de se rapprocher le plus possible, effectivement de l'estimation que l'on a aujourd'hui.

Aujourd'hui, le dossier avance correctement et, en tout cas, je pense qu'il n'y a pas une volonté délibérée, que ce soit du bailleur ou de nous, de laisser tomber. En tout cas, il faut que l'on reste là, on est bien, on est assez central et cela permet toujours aussi... Je rappelle quand même, à l'occasion, que l'on a à peu près 350 allocataires qui sont inscrits et toujours avec un taux de retour à l'emploi qui est toujours très bon, puisqu'on est à +/- 70 %.

Tous ces paramètres font que, aujourd'hui, il n'y a pas lieu de bouger. Par contre, on renégocie à fond le loyer ; c'est ce que l'on fait actuellement.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Pas d'autres questions à M. de Boutray ?

Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

**3.2 - Renouvellement de la convention de délégation du contingent préfectoral.**

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Merci, Monsieur le Maire.

Bonsoir à tous.

Depuis mai 2006, date à laquelle, il a été attribué le numéro départemental unique pour l'enregistrement des demandes de logement, notre commune s'est vu confier la gestion du contingent préfectoral auprès des différents bailleurs, et ceci, *via* une convention qui est arrivée à échéance le 31 décembre dernier. L'État en demande le renouvellement jusqu'au 31/12/2015, tout en proposant à notre Ville l'adhésion au « Système Priorité Logement ». Ce portail informatique permet la mise en parallèle des logements disponibles du contingent préfectoral, c'est-à-dire à peu près 300 logements, avec les personnes prioritaires qui sont celles qui relèvent non seulement du PDALPD, qui signifie Plan départemental d'aide au logement des personnes défavorisées, mais également du Droit au logement opposable. Tout ceci, pour une meilleure visibilité en temps réel.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de cette convention ;
- d'autoriser M. le Maire à la signer ;
- d'approuver, bien sûr, l'adhésion de la commune au « Système Priorité Logement ».

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions à M<sup>me</sup> Gaillabaud ? Pas de questions ?

Monsieur Ranji, je vous en prie ?

**M. Ranji**

Nous allons voter favorablement cette délibération. Je voudrais simplement rappeler notre demande qui est celle, s'agissant de l'attribution de logements, de demander qu'il y ait des commissions transparentes quant à l'attribution des logements, pour le coup, qui sont du domaine de la Ville.

Je vous remercie.

**M. le Maire**

Merci.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Pour les mêmes raisons mais avec une conclusion inverse, nous voterons contre cette disposition tant que vous n'incluez pas dans la commission d'attribution une place pour l'Opposition, souci que vous aviez de le faire pour d'autres commissions, et on ne comprend pas, nous ne comprenons pas cette différence de logique concernant ce point-là, cette commission.

Deuxième chose : en termes de critères d'attribution, il y a pas mal d'expériences qui sont menées pour essayer de rationaliser les critères d'attribution parce que, évidemment, il y a beaucoup de demandeurs et, donc, il y a un choix à faire. Il y a des expériences très intéressantes qui sont menées dans différentes communes pour essayer de donner une note et, du coup, qui vient gérer la priorité dans l'attribution des logements et des critères.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Madame Naturel ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je voterai favorablement cette délibération. Cette convention avec la préfecture est conforme à toutes celles qui ont été signées par les autres communes.

Mon intervention portera donc sur une demande, une question et sur un commentaire.

Pareil, je vous sollicite pour qu'un membre de l'Opposition puisse siéger à cette commission.

Après, le problème, dans la réalité, c'est que vous pourriez faire n'importe quelle convention, le problème reste qu'il n'y a pas assez de logements et que, dans ce qu'on a moins de 25 % de logement social, c'est sûr, on n'arrivera pas à donner des logements à tous les demandeurs.

Cela étant dit, j'aurais une demande concernant le nombre de relogements sur la commune annuellement et si vous pouviez nous donner, Madame Gaillabaud, les chiffres ce soir ou me les faire parvenir. Je parle du nombre de relogements prioritaires préfectoraux annuellement sur notre ville et du nombre de logements qui nous est attribué annuellement.

**M. le Maire**

Vous avez les chiffres, Madame Gaillabaud, ou pas ?

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Non, je ne les ai pas.

**M. le Maire**

On vous les passera, Madame Naturel.

Je vous remercie.

On les a, mais je ne les connais pas par cœur.

Merci beaucoup.

Avez-vous d'autres questions ? Pas de questions ?

Je propose qu'on passe au vote : qui est contre ?

**M. Ranji**

Excusez-moi !

**M. le Maire**

Oui, Monsieur Ranji ?

**M. Ranji**

Est-ce que vous pouvez simplement répondre à la demande que j'ai faite et que M. Conway et M<sup>me</sup> Naturel ont faite sur les commissions transparentes ?

**M. le Maire**

C'est la même réponse que j'avais faite la dernière : c'est qu'il y a un élu au logement et il y a des services qui instruisent les dossiers.

Les dossiers sont étudiés par l'élu qui, ensuite, voit quel est le meilleur des candidats.

Quand les conseillers municipaux, je ne citerai personne dans cette salle, y compris de l'Opposition, nous présentent des dossiers, quand ces dossiers méritent d'être étudiés, compte tenu du peu de logements, nous étudions et vous savez que nous avons même donné des avis positifs à des candidats que vous nous avez proposés. Donc, c'est un peu facile de dire que nous n'avons pas de transparence mais, en même temps, vous vous félicitez quand, en privé, vous venez nous expliquer que telle et telle personnes, il faut les aider et qu'on les aide.

Il y a une sorte de double langage, qui est intéressant et que je suis intéressé de noter.

**M. Ranji**

D'accord. Le problème, c'est que...

**M. le Maire**

Je ne citerai pas de nom, ne vous inquiétez pas !

**M. Ranji**

Vous l'avez dit, il m'est arrivé de soutenir des personnes. Lorsqu'elles étaient logées par la Ville et vivaient dans des conditions insalubres, il m'est arrivé de transmettre le dossier, à l'époque, à M<sup>me</sup> Labrousse.

Il m'est arrivé également, lorsque les gens n'ont pas trouvé d'interlocuteur, que je transmette des dossiers à la mairie, malheureusement pas toujours avec résultat ; mais cela s'explique simplement parce que vous ne voulez pas vous donner les moyens d'atteindre l'objectif fixé par la loi SRU.

Moi, ce que je vous demande simplement et ce que mes collègues demandent, c'est que, finalement, aujourd'hui, pour éviter tout soupçon, parce que, finalement, aujourd'hui, dans une période où il y a une forte défiance vis-à-vis de la classe politique, aujourd'hui... parce que ce sont des discours qu'on entend dans les rues de La Garenne-Colombes, de dire : « Oui, mais finalement, Untel ou Untel ne donne les logements qu'à ses copains ! » Ce sont des choses que l'on entend.

*(Brouhaha.)*

C'est une réalité !

C'est une réalité, donc aujourd'hui...

**M. le Maire**

On l'entendra toujours, vous savez, tant qu'il y a des gens qui colportent ce type de propos.

**M. Ranji**

Non, on ne l'entendra plus à partir du moment où ce sera non seulement ouvert... la commission sera ouverte.

D'ailleurs, aujourd'hui, on ne sait même pas comment elle se compose, cette commission ! Si cela se trouve, il n'y en a même pas. Si cela se trouve, c'est juste à la machine à café ! *(Rires.)*

Je ne sais pas.

Je ne sais pas parce qu'on ne le sait. On ne nous a jamais communiqué la façon dont sont attribués les logements.

**M. le Maire**

Je vous ai déjà répondu dix fois sur ce sujet.

**M. Ranji**

C'est important. C'est un sujet qui est important, si on veut, un, rétablir la confiance et si on veut surtout un souci de justice, vraiment. Je pense qu'il est important d'établir une vraie commission, comme on a la Commission des finances, comme on a d'autres commissions, avec des membres de la Majorité, des membres de l'Opposition et aussi des membres d'associations, même de la société civile.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur.

D'autres remarques ?

Oui, Monsieur Conway ?

Si vous pouviez ne pas répéter ce que vous avez dit il y a cinq minutes, mais compléter peut-être !

**M. Conway**

Je voudrais juste rappeler qu'il y a des communes qui sont dans des situations assez comparables à La Garenne-Colombes ; je pense à la commune de Neuilly dans laquelle il y a une commission d'attribution des logements sociaux et dans laquelle l'Opposition siège. Donc, ce n'est pas lié à la rareté, ce n'est pas lié au non-respect du nombre de logements globaux sur la ville, c'est une démarche démocratique qui vise à faire que l'on essaie d'objectiver au mieux les choses. Cela éviterait ce que vous dénoncez ou regrettez, où, en l'absence de critères, les personnes essaient de trouver le bon canal pour faire porter leurs dossiers.

C'est un peu la conséquence plutôt que la cause.

**M. le Maire**

En fait, je ne crois pas. Je ne partage pas votre avis pour la raison suivante.

En fait, il y a deux sujets : il y a le sujet des critères et il y a le sujet de la commission d'attribution. Cela n'a rien à voir.

Sur le sujet des critères, c'est vrai qu'un certain nombre de collectivités territoriales – je pense en particulier à de grosses collectivités – ont tenté de mettre sous forme d'équation les critères qui font que vous avez le droit ou pas de vous voir, entre guillemets, « attribuer » un logement. En réalité, tout le monde a le droit, mais vous vous faites proposer un logement.

Ce type de travail aboutit à un dysfonctionnement qui est dénoncé, qui est que, du coup, on arrive à avoir des gens qui se voient proposer des logements, parce qu'ils ne sont pas pris en compte en tant qu'individus, parfois à l'autre bout du département. C'est une sorte d'automatisme. C'est d'ailleurs ce qui risque d'arriver avec les métropoles.

Je vous rappelle que, si la métropole, demain, prend la gestion des logements, un Garennois demandera un logement à La Garenne-Colombes et se verra proposer par la machine un logement à...

**Dans la salle**

Antony !

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Antony, c'est proche, mais à l'autre bout de Paris, dans le lointain 77. Je n'ai rien contre le lointain 77, mais c'est plus compliqué.

Nous, nous considérons que c'est à l'adjoint au logement de faire ce travail de proximité, d'étude des dossiers. C'est son travail, à l'adjoint au logement !

Je le redis, chacun ici, en tant qu'élu, peut proposer des dossiers et tout le monde l'a fait.

Vous savez, à ce sujet, quand on est dans la Majorité, on a l'Opposition en face de soi. On est en situation de faiblesse parce qu'on ne peut pas donner les informations précises parce que cela reviendrait à citer des noms. Je ne vais pas le faire mais nous l'avons fait et vous le savez bien.

Beaucoup de gens ici, que ce soit dans la Majorité ou l'Opposition, ont fait des propositions. Nous avons instruit le dossier et, quand cela a été possible, et cela a été possible aussi parce qu'en face, il y avait des demandes qui étaient moins urgentes, nous avons accepté et nous avons aidé les gens. Ça, c'est le premier point.

Deuxième point, je vais dire solennellement une chose : vous savez que, dans certaines collectivités, il y a actuellement un grand débat sur les élus qui sont dans des logements sociaux, dont on parlait un petit peu. Je peux solennellement dire que je n'ai jamais attribué un logement social à un seul élu de la Majorité depuis que je suis Maire. Jamais !

Ce qui, d'ailleurs, est injuste, c'est que certains peuvent avoir le droit à nos logements sociaux, parce que leur situation le permet, mais nous préférons que ce ne soit pas le cas et nous avons toujours agi dans ce sens, alors même que je sais que certains pourraient prétendre au logement social.

Enfin, sur « il n'y a pas assez de logements », permettez-moi, Madame Naturel, Monsieur Ranji et Monsieur Conway – vous l'avez dit aussi –, d'abord ce n'est pas spécifique à La Garenne-Colombes qu'il n'y ait pas assez de logements, c'est spécifique à toute la région Île-de-France, premièrement.

**M. Ranji**

Surtout les villes de droite !

**M. le Maire**

Permettez-moi, Monsieur Ranji ! Je ne vous ai pas interrompu quand vous parliez.

Le deuxième point, c'est que je pense qu'il faut que l'on ait une réflexion sur la folie qui consiste à dire « il faut attirer du monde en région parisienne », sans fin !

Sans fin ! Jusqu'où on va aller ? Jusqu'où on va densifier les villes ? C'est dément.

Enfin, troisièmement, si on avait appliqué les 25 % de logements sociaux aujourd'hui à La Garenne-Colombes, savez-vous combien de logements sociaux cela ferait à construire, Madame Naturel ? Puisque vous avez...

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Oui, je l'ai su au dernier Conseil.

**M. le Maire**

Alors, allez-y, redonnez-nous le chiffre ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

... (*Inaudible.*)

**M. le Maire**

À peu près 1 400 logements.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

C'est ça !

**M. le Maire**

1 400 logements qu'il faudrait construire !

Mesdames et Messieurs, je vous demande simplement de réfléchir où vous mettez 1 400 logements et, pour que les choses soient claires, 1 400 logements à 80 mètres carrés de surface moyenne pour un logement. Vous voyez, on n'est pas, en plus, sur de grands logements !

Voilà, multiplié par 100, parce que c'est peut-être plus facile à faire, cela fait 140 000 mètres carrés à construire.

Je ne prétends même pas vous parler d'équation financière : il faut savoir comment on les finance. On n'en est même pas là. Dites-moi où on les met ?

140 000 mètres carrés !

1 400 logements sur la base d'immeubles avec 20 appartements, puisque La Garenne-Colombes, on est sur cette échelle ! Avec 10 appartements, cela fait 140, donc cela fait 70 immeubles à construire avec 20 appartements.

**M<sup>me</sup> Fradin de Bellabre**

Plus des écoles, plus...

**M. le Maire**

Bien entendu : plus les écoles, vous avez raison, Madame de Bellabre, plus les crèches, plus le centre sportif, plus deux ou trois autres choses.

**M<sup>me</sup> Fradin de Bellabre**

Des collèges.

**M. le Maire**

Des médiathèques, des parkings ! Suivez mon regard ! (*Rires.*)

Donc, cela signifie 70 immeubles à construire à La Garenne-Colombes. C'est une folie !

Alors, on peut vous dire... on va continuer à vous dire : « Oui, regardez, vous êtes mauvais élèves à La Garenne-Colombes, il vous suffit d'acheter des immeubles déjà construits et qui deviennent des logements sociaux. » C'est vrai, il suffit d'avoir l'argent !

Avec « y a qu'à », on peut toujours acheter 70 logements... 70 immeubles.

Montrez-moi, ou alors désignez, ayez le courage, à défaut de savoir où on les construit, de me désigner : « Celui-là, je veux qu'on l'achète. Celui-ci, je veux qu'on l'achète. » Il y en a 70 ! Allez-y, commencez et puis publiez la liste.

Après, on discutera de la SEM et de la réalisation. C'est cela, le vrai sujet aussi. Le sujet est là, je suis désolé de vous le dire.

Alors, c'est très terre-à-terre, excusez-moi, oui ! Je ne rêve pas, je ne suis pas en train de monter sur la table en disant : « On va faire du logement, on va faire du logement ! » On en fait comme on peut, on fait avec ce qu'on peut.

Je vous rappelle que La Garenne-Colombes est la ville... la dix-huitième ville la plus dense de France.

Où est-ce que vous mettez les 70 immeubles à 20 logements ?

Oui, Monsieur Conway, puis Monsieur Ranji, et Madame Naturel aussi ?

**M. Conway**

Il y a plusieurs remarques.

La première, c'est que vous distinguez les critères et la commission. Pour moi, c'est un des rôles de la commission d'attribution d'établir des critères. C'est le premier des rôles.

L'histoire de travail de proximité, en quoi le fait de faire une commission garennoise enlèverait de la proximité ? Cela n'a rien à voir avec la métropole. Le fait de faire une commission d'attribution de logements sociaux, ...

**M. le Maire**

La métropole, c'est bientôt !

**M. Conway**

... cela n'enlève rien à l'attribution.

Vous disiez que vous n'aviez attribué de logements sociaux à aucun conseiller municipal.

**M. le Maire**

De la Majorité.

**M. Conway**

Il en est de même pour vos proches ou des relations de travail ?

**M. le Maire**

Bien entendu.

De la Majorité, bien entendu.

**M. Conway**

Non, non, je parle...

**M. le Maire**

Oui, bien sûr, je parle d'aucun proche que j'ai... Aucun proche ! Pourquoi, vous avez une information ?

**M. Conway**

Oui, je pense, je vérifierai.

**M. le Maire**

Très bien !

**M. Conway**

Le troisième point : vous disiez que ce n'était pas spécifique à La Garenne-Colombes. Savez-vous qu'autour de nous, dans toutes les communes avoisinantes, toutes les communes sont au-dessus des 20 % ? Donc, pas spécifique à La Garenne-Colombes : 20 % de logements sociaux !

Dernier point : 1 400 logements à construire. Est-ce que vous avez entendu parler de la politique des petits pas ?

**M. le Maire**

Est-ce que vous avez observé, Monsieur Conway, que nous la faisons, cette politique des petits pas ?

Quand vous nous dites « il n'y a pas une ville au-dessus de 20 % », j'entends bien, mais la question, c'est... Je vous repose la question, parlons terre-à-terre : où est-ce que vous mettez les 70 immeubles de 20 logements chacun ? Vous le dites !

**M. Conway**

Alors, vous prenez le point 5.5 de l'ordre du jour de ce soir. Vous prenez cet exemple-là, vous prenez les propositions que l'on a faites du fait de passer les contrats avec les promoteurs pour qu'à l'intérieur de chaque programme, ils réservent un pourcentage de logements sociaux, comme vous avez fait d'ailleurs avenue Charles de Gaulle. Donc, ce qui a été fait une fois peut être refait.

Donc, il ne s'agit pas forcément de construire 70 immeubles, il s'agit aussi d'en réserver une partie à des logements sociaux, par exemple.

**M. le Maire**

Oui, par exemple, mais lesquels ?

**M. Conway**

Et puis, si on n'arrive pas...

Je vous dis : rue de l'Arrivée, par exemple.

C'est pour cela que j'ai pris la politique des petits pas. Est-ce que c'est une raison pour ne rien faire ?

**M. le Maire**

Mais, Monsieur Conway, vous ne pouvez pas dire qu'on ne fait rien !

**M. Conway**

Attendez ! Autre exemple : en ayant conçu une médiathèque sans parking en dessous, vous avez bloqué un espace foncier en face, lié à un parking en surface.

Vous avez la question qui s'est posée sur la place de Belgique, dans laquelle vous avez fait des bureaux et aucun logement social.

Voilà, on a des exemples, donc ne dites pas que ce n'est pas possible. Moi, je ne dis pas que, sur un claquement de doigt, on peut en faire 70, je ne dis pas que c'est facile, mais ne dites pas que c'est impossible. Ce n'est pas français !

**M. le Maire**

En revanche, la démagogie est totalement française, vous avez raison.

Monsieur Ranji ?

**M. Ranji**

À vous écouter, Monsieur, j'ai l'impression que c'est toujours la faute des autres.

Je voudrais simplement vous faire un petit rappel, c'est que vous citiez tout à l'heure : « Oui, en fait, un Garennois qui ferait une demande de logement pourrait être, dans le cadre du Grand Paris, emmené au fin fond du 77. »

Enfin, tout d'abord, le 77 ne fait pas partie de la métropole du Grand Paris. Donc, ça, c'est le premier point.

**M. le Maire**

Oui, mais il se trouve, Monsieur, – excusez-moi ! – que les bailleurs sociaux qui sont inscrits dans la région parisienne et en métropole, ils ont des logements là-bas, à tel point que la Ville de Paris a déjà des logements à La Garenne-Colombes. C'est vous dire !

Allez-y !

**M. Ranji**

Effectivement, mais Paris fait partie de la métropole du Grand Paris, ce qui n'est pas le cas de la Seine-et-Marne. Bref !

Donc, c'est toujours la faute des autres.

Aujourd'hui, c'est vous, Monsieur le Maire, qui avez la possibilité d'ouvrir ces commissions en toute transparence et puis, après, excusez-moi de vous le dire, mais c'est un peu trop facile de nous dire : « Oui, mais 70 immeubles ! » Cela fait depuis combien de temps que vous êtes maire ?

Vous êtes maire depuis 2001.

Vous faites partie de la Majorité depuis quand ? Depuis 1983, je crois

En 1983, je n'étais même pas encore né ! (*Rires.*)

À un moment donné... Enfin, ce qu'il faut dire...

**M. le Maire**

Il vous reste à grandir, Monsieur ! (*Rires.*)

**M. Ranji**

Mais je pense qu'en cours de route, vous avez oublié beaucoup de choses. Effectivement, il y a un des problèmes aujourd'hui, et dans la vie politique française, c'est le cumul des mandats mais dans le temps. Non seulement vous êtes un cumulard dans les fonctions mais vous êtes un cumulard aussi dans le temps. Ça, c'est un problème.

À partir du moment où on est là depuis de trop nombreuses années, finalement, on n'a plus ce renouvellement d'idées qui fait que l'on offre une respiration à notre démocratie. Bref, c'est une petite parenthèse que je vais refermer.

Cela fait plusieurs années... Enfin, moi j'y suis né, j'y ai grandi... Enfin, ce que je constate, c'est qu'il y a des grues partout dans la ville.

M. Conway rappelait le point que l'on a tout à l'heure à l'ordre du jour, mais... D'ailleurs, c'est pour ça. Enfin, je transgresse l'ordre du jour, mais j'avais prévu de voter contre, pour une raison très simple : c'est qu'il n'y a pas de logements sociaux prévus dans cet immeuble, sauf si vous nous l'annoncez, mais je ne crois pas.

À un moment donné, je pense aussi, là, on est loin des 25 %, on en est très loin, on en est à peu près à 10 %. C'est là que, finalement, c'est choquant.

Vous parlez de 1 400 logements manquants, mais si on avait commencé il y a des années, aujourd'hui, on y serait, on serait à l'aise. On serait même peut-être à un peu plus.

Parce que c'est facile et je sais que vous avez beaucoup joué avec cette crainte par le passé, en disant : finalement, les logements sociaux, c'est un peu ce qui se faisait dans les années 1960 où on accueillait un certain nombre de populations venant d'Algérie ou même des populations non françaises, à l'époque.

**M. le Maire**

Monsieur, pourquoi vous dites que j'ai joué avec ça ? Qu'est-ce que ça signifie ?

**M. Ranji**

Enfin, vous avez toujours joué avec ça.

**M. le Maire**

C'est quoi « ça » ?

**M. Ranji**

Vous avez joué avec le fait qu'il ne fallait pas construire de logements sociaux parce que, sinon, on aurait de grandes tours partout, type comme Nanterre.

**M. le Maire**

Vous avez parlé de populations.

**M. Ranji**

Non, mais ce que je voulais dire par là, c'est qu'à un moment donné, quand vous dites que les logements sociaux...

Les populations, j'en parlais, en fait, simplement pour dire que les logements sociaux à l'époque ont été faits dans un contexte et qu'aujourd'hui, si vous faites des logements sociaux, vous, en gros, on aurait une densification énorme de la ville, on aurait des tours de 20 étages partout, etc. Enfin, ça, c'est ce que vous dites parce que vous citez toujours l'exemple de Nanterre ou de Courbevoie, entre autres. Sauf qu'aujourd'hui, on ne fait plus ça.

Mais, moi, je vous félicite : les logements de la rue Pierre-Sémard, les logements sociaux qui sont finalement des immeubles de petite hauteur qui se mélangent bien...

**M. le Maire**

Contre lesquels vous avez voté.

**M. Ranji**

Parce que cela a été fait dans le cadre de la ZAC des Champs-Philippe... Non, d'ailleurs, c'est faux.

D'ailleurs, c'est faux : on a voté pour.

On a voté pour parce que, dans le cadre...

Même si on a voté contre, chaque fois, la ZAC des Champs-Philippe, on vote pour quand il s'agit des logements sociaux et des écoles. Et cela, vous le savez très bien.

Cela, vous le savez très bien !

**M. le Maire**

Non, Monsieur, vous avez voté contre les financements de ces logements sociaux.

**M. Ranji**

On vérifiera si on a voté contre, mais on a voté pour ces logements sociaux.

**M. le Maire**

Vous avez voté contre.

**M. Ranji**

Mais ce que je veux dire par là, c'est qu'à un moment donné, aujourd'hui, on peut faire des logements sociaux de petite hauteur qui se mélangent bien à notre ville, sans faire de...

**M. le Maire**

Je vous remercie, on les a faits sans vous ! (*Rires.*)

**M. Ranji**

Je veux dire, on est en 2014, il fallait se réveiller avant ! Vous êtes maire depuis 13 ans. À un moment donné, il fallait se réveiller avant.

**M. le Maire**

Qu'est-ce que vous croyez que nous avons fait, Monsieur ? Les fameux petits immeubles dont vous parlez et qui sont bien, comme vous dites, dans lesquels soi-disant vous avez voté, sauf le financement, mais c'est un détail, à votre avis, ils n'ont pas été faits... Ils ont été faits par l'opération du Saint-Esprit ?

**M. Ranji**

Je vous propose donc de reporter le point 5.5 de l'ordre du jour et de faire en sorte que l'on ait des logements sociaux dans cet immeuble : est-ce que vous êtes capable de le faire ?

**M. le Maire**

Je suis désolé, Monsieur Ranji...

**M. Ranji**

Alors, pourquoi vous ne voulez pas le faire ?

**M. le Maire**

Laissez-moi parler !

Monsieur Ranji, vous n'êtes pas encore maire, donc l'ordre du jour, c'est le maire, ce n'est pas le conseiller municipal. Donc il va falloir que vous attendiez un peu, malgré le cumul des mandats...

**M. Ranji**

Non, mais allez-y, allez-y !

**M. le Maire**

... et il se trouve que les gens ne sont pas totalement opposés à la politique que je fais, donc ça montre que, finalement, il y a deux ou trois avantages.

Bon, y a-t-il d'autres remarques ?

**M. Ranji**

Non, mais c'est simple : pourquoi aujourd'hui... Très bien. Moi, je vous dis, je vous propose...

Vous voulez qu'on fasse des propositions, donc je vous propose de retirer ce point de l'ordre du jour et de nous le proposer avec des logements sociaux.

**M. le Maire**

On verra quand on le fera.

**M. Ranji**

Ça, c'est la première chose.

Encore une fois, moi je pense que si, dès le départ en 2001, vous aviez commencé par faire un peu plus de logements sociaux, un peu partout, sur des petites quantités, on en serait aujourd'hui largement au-dessus des 25 %, mais après c'est un choix politique.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Madame Naturel, vous avez la parole.



**M<sup>lle</sup> Naturel**

Merci.

Ça me rappelle un débat qu'on a eu il n'y a pas très longtemps avec M. Hervo, quand même, tout ça.

**M. Hervo**

On avait fait un peu d'arithmétique.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Oui, on avait fait un petit calcul arithmétique.

**M. le Maire**

Allez-y, Madame Naturel, ne vous laissez pas détourner par M. Hervo !

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Pour moi, il est très clair qu'il y a une part de responsabilité qui entre en jeu.

Malheureusement, dans le 92, c'est net, on a des villes de droite qui ne respectent pas la loi SRU et on a des villes de gauche qui prennent la responsabilité de le faire, avec toutes les difficultés financières d'infrastructures, de mixité sociale qui imputent forcément à une concentration et à une densification des villes.

Je ne suis pas contre la densification. Je suis contre l'étalement des villes. Je pense que, effectivement, l'étalement dans les campagnes, etc., c'est juste une question environnementale préjudiciable, tout simplement.

**M. le Maire**

Oui, et puis, quand on travaille à Paris ou en région parisienne, c'est compliqué d'aller habiter à 70 kilomètres, je suis d'accord avec vous.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Il y a la question du transport. Pour ça, on voit le retard que l'on a déjà en termes de transports en Île-de-France. L'objectif est quand même que les gens habitent au plus près...

**M. le Maire**

Oui, pour cela, la Région n'est pas très forte sur les transports en commun, je suis d'accord avec vous.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

On est en retard.

Donc, il est préférable que les gens puissent habiter dans la ville où ils travaillent ou au moins la plus proche.

**M. le Maire**

C'est vrai.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je rejoins ce que disent M. Conway et M. Ranji : si vous vous étiez préoccupé du logement social et d'atteindre les 20 %, on n'en serait pas là aujourd'hui.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Notre proposition, c'était 40 % de logements sociaux.

**M. le Maire**

Oui, vous, c'est 40 %, ça va, oui ! (*Rires.*)

**M. Ranji**

Vous l'avez déjà fait sur des propositions.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

En plus, vous l'avez fait. Sur le projet de la ZAC, de mémoire, au début du projet de la ZAC, on en était à 280 appartements en logements sociaux. À force, effectivement, d'en demander plus sur la ZAC, on est arrivé à 310, sauf que cela ne répond toujours pas aux demandes. Ils finissent difficilement à atteindre les 25 % de la loi SRU qui doit aboutir en 2015.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Madame Naturel.

J'ai une question à vous poser, Madame Naturel : vous avez commencé votre propos en expliquant qu'il y a des villes de droite qui ne respectent pas leurs engagements et vous avez dit qu'il y a des villes de gauche qui, malgré les complications que cela provoquait, remplissent l'obligation.

Si je comprends bien, vous voulez nous exposer à des complications, c'est cela ? (*Rires.*)

Vous nous dites « malgré les complications », mais de quelles complications vous parlez ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je dis que vous ne prenez aucun risque en termes de politique volontariste de logement.

**M. le Maire**

Très bien ! Nous sommes la dix-huitième ville de France la plus dense, Madame. Je vous l'apprends peut-être mais c'est ainsi.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Très bien, mais il est difficile de trouver pour se loger à La Garenne-Colombes. C'est une réalité.

**M. le Maire**

Oui, et il est encore plus difficile de construire.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Vous remplissez aussi bien les salles de travail, que l'on a pu inaugurer samedi, qui effectivement sont très belles, spacieuses, bien conçues, pourquoi ? Parce que les appartements sont petits, que, dans le privé, c'est inabordable et que les enfants se retrouvent dans une pièce, en général, à deux ; les familles se retrouvent avec des appartements petits, donc, forcément les salles de travail fonctionnent puisque, effectivement, cela permet d'avoir un espace suffisant pour étudier dans de bonnes conditions.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

J'apporte un élément à l'information des collègues : c'est que le département des Hauts-de-Seine construit plus de logements sociaux que la Ville de Paris, que le Département de Paris. C'est assez intéressant.

Monsieur Ranji, c'est bon, vous avez parlé deux fois.

**M. Ranji**

Non, juste très rapidement, je vous rassure.

**M. le Maire**

Non, mais vous n'avez plus la parole.

**M. Ranji**

Non, juste, juste...

**M. le Maire**

Vous pouvez synthétiser ?

**M. Ranji**

Oui, je vais synthétiser, je ne durerai pas plus d'une minute, ne vous inquiétez pas !

**M. le Maire**

Très bien !

**M. Ranji**

Donc, simplement pour dire, pour rappeler que, finalement, si on a des ghettos – moi, je n'ai pas peur d'utiliser le mot – avec 70 % de logements sociaux c'est parce qu'on a des ghettos dans l'autre sens. C'est quand on a Neuilly qui a 2 %, quand on a La Garenne-Colombes qui a 10 %, c'est là que, finalement, on se débarrasse – je n'ai pas peur d'utiliser le mot –, on se débarrasse de la misère dans d'autres villes.

**M. le Maire**

Je ne suis pas d'accord.

**M. Ranji**

C'est là qu'il y a un problème : c'est qu'à un moment donné, si on veut qu'il y ait de la mixité sociale partout, il faut peu de logements sociaux mais il en faut un peu partout.

Le problème, c'est qu'aujourd'hui, quand on a des villes à 60-70 %, c'est un problème, avec un taux de logements sociaux aussi élevé. Je pense que ces villes-là répondent simplement à une demande.

À La Garenne-Colombes, vous dites qu'il manque 1 400 logements : il y a à peu près 1 000 demandes de logements sociaux sur la ville, donc si on a des personnes qui quittent la ville, c'est parce que, aujourd'hui, elles ne sont pas en capacité d'habiter La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Monsieur Conway, vous pouvez en 30 secondes ? Aussi rapidement et synthétiquement que l'excellent M. Ranji !

**M. Conway**

Je vais peut-être même réussir à être un peu plus rapide.

Vous parlez de complications. Effectivement !

Effectivement, faire des logements sociaux, c'est une complication. C'est plus facile de confier à un promoteur de construire un immeuble que de chercher à faire des logements sociaux, je suis tout à fait d'accord avec vous, ce n'est pas facile. La voie de facilité, c'est de faire ce que vous faites.

La deuxième chose : quand vous opposez, en disant « les logements sociaux et la densification », vous ne densifiez pas plus si vous réservez des immeubles et une part aux logements sociaux.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur.

Madame Naturel, j'adore vous entendre mais cela fait quand même huit fois !

Allez-y, je vous en prie ? Cela fera une neuvième fois, c'est toujours un plaisir.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Voilà !

Sur les ghettos, je ne suis pas d'accord, donc je vous propose d'aller visiter les villes de Gennevilliers et de Nanterre qui se rénovent et qui sont de grande qualité architecturale.

**M. le Maire**

Très bien, merci beaucoup.

Je ferai passer votre impression aux maires de Gennevilliers et de Nanterre.

Nous passons au vote : qui est contre ? 2 contre. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Le reste. Je vous remercie.

### **3.3 - Désaffectation et déclassement des ouvrages publics communaux, sis 40, rue de l'Aigle, parcelle 000N72.**

**M<sup>me</sup> Gaillabaud**

Au 40, rue de l'Aigle, indépendamment de l'école de Voltaire, la Ville possède deux appartements de 80 mètres carrés chacun sur deux niveaux.

Après le départ en retraite de l'ancien directeur de l'école élémentaire Voltaire et le redéploiement des places de crèche sur la nouvelle entité Monique-Mangéard, ces deux locaux sont restés inexploités.

Au vu des sommes importantes nécessaires pour y mettre de nouveaux équipements publics, il serait judicieux de mettre en location ces deux appartements, après y avoir effectué, bien évidemment, quelques travaux nécessaires.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Des questions ? Pas de questions ?

Monsieur Conway ? Madame Naturel, d'abord ?

Monsieur Conway, d'abord !

Non, je vous en prie, allez-y !

Quelle galanterie !

**M<sup>lle</sup> Naturel**

J'aurais juste une question sur le type de logement.

**M. le Maire**

Soit des logements de fonction soit des logements tout court.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Logements PLAI ou PLS ?

**M. le Maire**

Soit des logements de fonction, si on en a besoin, soit des logements tout courts qui pourraient être conventionnés si l'État nous facilite les choses. Je vais peut-être vous apprendre quelque chose.

Madame, quand on en a deux, c'est extrêmement difficile de faire conventionner deux logements.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Pourquoi ?

**M. le Maire**

Parce que l'État a la curieuse idée de prendre 20 % de réservation.

20 % de deux logements, même les plus polytechniciens des Polytechniciens du ministère de je ne sais pas quoi ont du mal à faire le calcul. Cela fait beaucoup ! Cela fait presque 0,5. (*Rires.*)

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Le choix va être rapide.

**M. le Maire**

On va voir.

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Je voulais savoir quelle était la surface de ces deux logements ?

**M. le Maire**

Environ 80 mètres carrés chacun : 77,60, me dit l'administration.

**M. Conway**

D'accord.

Je voterai pour, puisque je trouve que c'est effectivement une bonne saisie d'opportunité.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Nous passons au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

### *Actions Familiales et Sociales*

#### **3.4 - Approbation du règlement de fonctionnement des structures d'accueil petite enfance.**

**M. le Maire**

« Structures d'accueil petite enfance », c'est le mot politiquement correct pour crèches mais il n'y a pas que des crèches, il y a les haltes-garderies, etc.

Allez-y, Monsieur de Boutray !

**M. de Boutray**

L'idée n'est pas de faire approuver l'intégralité du règlement parce que cela fait bien longtemps qu'il existe. C'est uniquement un *relift* sur trois points, suite au règlement que l'on a approuvé le 10 juin 2010.

Là, l'objectif, il y a trois points complémentaires qui viennent amender notre ancien règlement qui est, un, l'intégration de la crèche, la multi-accueil, regroupant les 15 places de crèche et l'accueil régulier de 12 places. Elle a l'espace Joffre, l'ex-PMI de la Garenne-Colombes. Là, l'idée était effectivement de l'intégrer et notamment de nommer, pour qu'il n'y ait pas de confusion entre les deux structures Joffre, donc nommer la partie multi-accueil Monique-Mangéard, en souvenir de notre chère et ancienne collègue. Ça, c'est un premier point.

Le deuxième point, c'est aussi d'intégrer le règlement par prélèvement automatique qui est devenu maintenant une nécessité. Donc, sur le règlement, il y a une page où on indique effectivement l'intégration du prélèvement automatique.

Enfin, le troisième point, c'est la répartition des coûts de fonctionnement des établissements de la petite enfance, détaillée dans la délibération.

Je vous demande de bien vouloir autoriser M. le Maire à officialiser ce nouveau règlement et d'y apporter ces trois modifications.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur de Boutray ?

Des questions à M. de Boutray sur les règlements de crèches, haltes-garderies et autres endroits de garde d'enfants ? Pas de questions.

On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour.

Bravo, Monsieur de Boutray, pour cette unanimité.

### *Affaires scolaires*

#### **3.5 - Réforme des rythmes scolaires.**

**M<sup>me</sup> Fommarty**

Bonsoir à tous.

J'imagine que vous avez tous un peu suivi les péripéties de la réforme des rythmes scolaires.

Un bref historique : en janvier 2013, M. Peillon a fait un décret pour modifier les rythmes scolaires et proposait de raccourcir les journées d'enseignement de trois quarts d'heure chacune et de créer une demi-journée supplémentaire. En l'occurrence, le choix était laissé entre le mercredi matin et le samedi matin.

Un certain nombre de communes, dont La Garenne-Colombes, ont émis le vœu de ne pas appliquer la réforme des rythmes scolaires dès la rentrée 2014, dans la mesure où il fallait un certain temps pour pouvoir aménager ces rythmes et faire l'estimation des coûts.

Suite à cela, le Conseil Municipal de la Garenne-Colombes a émis le souhait de ne pas adapter les rythmes scolaires.

Le DASEN devait nous répondre pour valider ou non notre proposition et sa réponse a tardé. Entre-temps, le gouvernement a été légèrement modifié et M. Hamon a pris l'Éducation nationale en remplacement de M. Peillon.

Devant le fait qu'un certain nombre de communes avaient dit ne pas pouvoir ni vouloir prendre la réforme des rythmes scolaires, il a proposé un amendement à la loi Peillon.

Cet amendement est que les communes pouvaient garder un rythme de huit demi-journées, mais il faut absolument cinq matinées de cours (lundi, mardi, mercredi ou samedi, jeudi et vendredi) et la possibilité est alors de libérer un après-midi dans la semaine, afin de récupérer les trois heures travaillées le mercredi ou le samedi matin.

À charge des communes, si elles le souhaitent, d'organiser des activités pendant ce temps libéré.

À La Garenne-Colombes, nous avons consulté les différents conseils d'école. Sur l'ensemble des neuf écoles de La Garenne-Colombes, six se sont prononcés pour une modification des rythmes scolaires selon le décret Hamon, et trois étaient pour la version du décret Peillon.

Devant cette majorité, M. le Maire a écrit au directeur académique pour lui proposer notre choix, à savoir de travailler les cinq matinées par semaine (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi matin) et de travailler trois après-midi (le lundi, le mardi et le jeudi après-midi). Le mercredi après-midi restera un centre aéré, comme il l'est traditionnellement, et le vendredi après-midi, trois heures d'activités ludiques seront proposées aux enfants de 13 heures 30 à 16 heures 30.

Le DASEN a accepté notre proposition. Le recteur d'académie l'a validée et notre proposition a été présentée au CDEN le jeudi 19 juin. Notre proposition est ainsi validée.

Je demande au Conseil Municipal de prendre acte de l'organisation du temps scolaire à partir du mois de septembre 2014 :

- lundi, mardi, jeudi matin de 8 heures 30 à 11 heures 30 ;
- lundi, mardi, jeudi après-midi de 13 heures 30 à 16 heures 30 ; j'attire l'attention sur le fait que la pause-déjeuner est allongée d'un quart d'heure, ceci pour se mettre en conformité avec la loi puisque, dans la loi de rectification des rythmes scolaires, il est demandé que les enfants aient au moins une heure trente de pause réelle dans laquelle est inclus le temps de déjeuner. Comme un certain nombre d'enseignants veulent organiser ce que l'on appelle les APC, donc les aides de soutien scolaire, dans l'heure de déjeuner pour pouvoir organiser cette demi-heure d'activité, il faut que la pause-déjeuner fasse deux heures ;
- le mercredi et le vendredi, les horaires scolaires sont de 8 heures 30 à 11 heures 30. À partir de là, les enfants seront libérés.

Ensuite, soit les parents peuvent reprendre les enfants à la fin des temps scolaires, soit nous organisons le mercredi après-midi un centre aéré pour garder les enfants et le vendredi après-midi des modules de découverte, trois fois une heure de modules de découverte, auxquels les enfants pourront participer à partir de septembre.

Je vous demande de prendre acte de cette nouvelle organisation et d'autoriser M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir l'accueil des enfants en dehors des plages horaires. Nous gardons l'ouverture de l'école à 7 heures 30 pour une garderie du matin et l'accueil des enfants se fera jusqu'à 18 heures 45. On continuera à faire des goûters en maternelle, avec de petites activités, et les études en élémentaire sur les trois après-midi de classe.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Avez-vous des questions pour M<sup>me</sup> Fommarty et Monique Raimbault, qui connaît cela par cœur puisqu'elle a travaillé pendant deux ans sur le sujet ? Elle pourra aussi répondre aux questions, si vous le souhaitez, ou à vos remarques.

Pas de questions ? Je vois que feu-la réforme Peillon...

Oui, Madame, je vous en prie ?

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Bonsoir, Monsieur le Maire.

**M. le Maire**

Bonsoir, Madame.

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Bonsoir, chers collègues.

Cette solution nous paraît la moins mauvaise, bien que nous soyons très loin de l'intérêt de l'enfant que nous avons... le but qui était recherché à l'origine, qui était, en effet... L'adoption de ces nouveaux temps scolaires visait à faciliter l'acquisition par chaque élève des savoirs fondamentaux (la lecture, l'écriture et le calcul) et à développer en chacun d'eux un véritable goût pour apprendre.

En quoi cet après-midi de libre sera plus propice à l'apprentissage ? Cela dépendra donc de la qualité et la pertinence des activités périscolaire, que la municipalité sera en mesure de proposer et à quel prix ?

Nous avons demandé le 26 mai dernier le tableau récapitulatif comparant les différentes options, le détail des différents chiffrages des surcoûts induits par chaque option, le détail des hypothèses retenues. J'ai réitéré cette demande lors de la Commission des affaires scolaires et je n'ai reçu les documents aujourd'hui qu'à 17 heures 45. Vous comprendrez qu'il m'a été difficile de les analyser à temps.

Cependant, nous sommes pour, par rapport à cette solution du vendredi, comme je vous le disais, qui nous paraît donc la moins pire. Nous attendons tout de même le projet éducatif territorial. Aujourd'hui, nous nous interrogeons sur le nouveau barème du quotient familial.

**M. le Maire**

C'est le point après, Madame.

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Oui, je sais.

**M. le Maire**

Donc, on va en parler seulement après.

Merci beaucoup.

M. Ranji voulait la parole.

**M. Ranji**

Oui. Je constate avec cette... en fait, qu'on s'y met enfin, parce qu'il est regrettable que la mairie se soit engagée en décembre 2013 en Conseil Municipal sur un choix de non-respect de la loi concernant cette réforme. Ce choix, en fait, a fait perdre un temps précieux à la Ville pour anticiper et préparer dans les meilleures conditions la réforme des rythmes scolaires, ce qui a provoqué tout simplement le fait qu'on soit contraint à réagir, plus qu'à agir, dans l'urgence. Cela n'a pas permis une mise en œuvre propice à la sérénité.

Le deuxième problème de tout cela, c'est qu'au-delà des quelques parents d'élèves qui sont impliqués dans les associations et ceux qui sont proches, aucune communication n'a été faite auprès des familles. C'est quelque chose qui nous est remonté aussi sur quelle organisation à partir de l'année prochaine. Tout cela, il y a une communication qui manque.

Enfin... mais vous préférez qu'on aborde la question de la tarification des choix sur la délibération d'après ?

**M. le Maire**

C'est après.

**M. Ranji**

À ce moment-là, je continuerai après.

**M. le Maire**

Merci.

Madame Fommarty ou Madame Raimbault, voulez-vous prendre la parole ?

Madame Fommarty ?

**M<sup>me</sup> Fommarty**

Je vais laisser Monique répondre à la première partie de la question puisque, en fait, c'est elle qui était en charge en décembre et je crois qu'elle a quand même beaucoup travaillé.

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Monsieur Ranji, je regrette, mais vous êtes toujours à côté, si je puis dire, pas de la plaque mais presque : en fait, la réforme, on l'a travaillée depuis deux ans. On a fait des réunions.

**M. Ranji**

Ce n'est pas ce que vous disiez en Conseil Municipal.

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Mais vous n'écoutez pas ce qu'on dit en Conseil Municipal, je suis désolée.

**M. Ranji**

Si.

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Non, la preuve ! Vous pouvez demander, il y a des parents qui étaient là.

On a reçu des parents, M. le Maire a fait une réunion il n'y a pas très longtemps sur l'assouplissement de cette réforme, pour expliquer aux associations et aux parents.

D'ailleurs, Madame Eisenstein, vous étiez présente.

Je crois qu'il y a eu une grosse communication. M<sup>me</sup> Fommarty a fait une communication aux conseils d'école. Moi-même, j'avais travaillé sur la réforme Peillon.

On avait même fait, si vous vous souvenez, Monsieur Ranji, un questionnaire qui avait été distribué aux familles.

Suite à ce questionnaire, on avait fait une proposition d'organisation. Cela avait été travaillé avec l'Éducation nationale, les directeurs, l'inspectrice et les parents d'élèves.

Alors, ne dites pas qu'il n'y a pas eu de réunions parce que, chaque fois, vous nous sortez la même chose.

**M. Ranji**

En fait, vous souffrez...

**M. le Maire**

Allez-y, Monsieur Ranji, vous avez la parole !

**M. Ranji**

Vous devez... Enfin, j'imagine que non. Je sais bien que vous avez toute votre tête et tout votre esprit, mais, à un moment donné, vous souffrez de schizophrénie, alors, à ce moment-là !

*(Brouhaha.)*

**M<sup>me</sup> Raimbault**

Je ne serais pas là, Monsieur !

**M. Ranji**

D'un côté, vous dites que la loi, on ne veut pas la respecter et, de l'autre côté, vous dites qu'on prépare pour préparer la loi ? Enfin, c'est une application. À un moment donné, ...

**M. le Maire**

Oui, Monsieur Ranji, nous sommes des gens responsables.

## **M. Ranji**

Non, malheureusement, vous auriez été responsables si, dès le début, vous aviez pris le pied de cette réforme.

## **M. le Maire**

Très bien.

Il y a eu une question qui a été posée par Madame sur la question de l'amélioration de l'acquisition des connaissances que visait la loi.

Si je puis me permettre de répondre à Madame, je trouve assez incroyable que l'on dise que le but de cette modification par décret, donc aucun débat à ce niveau, soit d'améliorer l'acquisition des connaissances par les enfants et de confier, du coup, cela aux collectivités territoriales.

Moi, me semble-t-il, l'acquisition des connaissances, c'est à l'Éducation nationale de l'assumer et c'est un grand défaut de ce texte d'avoir justement refilé le bébé aux collectivités territoriales sur le mode : voilà une demi-journée, vous devez vous en occuper.

La vraie réalité, Monsieur Ranji, c'est que ce décret, le décret Peillon a coûté le poste à M. Peillon. Ce n'est pas comme ça qu'il faut le dire : il a été « sorti du gouvernement », pour ne pas employer un mot un peu brutal, parce qu'il a été désavoué très massivement. Les élections municipales ont été là pour le dire. Donc, c'était un mauvais décret, ce que nous disions, alors que vous prêchiez dans le désert en disant : « C'est formidable ! C'est formidable ! »

Gardez votre liberté de conscience ! Quand le gouvernement, même socialiste, fait des bêtises – et ça lui arrive, ce n'est pas aussi peu fréquent que cela –, soyez libre de dire que c'est faux... pardon, qu'il se trompe !

Qu'avons-nous fait quand M. Peillon a publié son décret ? C'est dément.

On considérerait que c'était bien que les enfants n'aillent pas à l'école l'après-midi, certes, en oubliant que les parents travaillent et que, du coup, les enfants ne sortiraient pas plus tôt parce que, de toute façon, il fallait les garder. La seule différence, c'est que c'était à nous de les garder et plus à l'Éducation nationale.

Tout cela coûtant au plan national environ 1 milliard d'euros aux collectivités territoriales. Une folie !

Évidemment, aucune discussion avec personne. Quelques spécialistes techno de la pédagogie, ceux-là même qui vous expliquent comment il faut apprendre à lire et à écrire... excusez-moi, on voit le résultat global. Ce n'est pas une affaire de gauche ni de droite, c'est une affaire qui remonte maintenant à 20 ans, où on forme des générations d'enfants qui ont des difficultés à la lecture et à l'écriture. On considère, je le rappelle, que 15 à 20 % des enfants en sixième ne savent pas lire ni écrire correctement. Ce n'est quand même pas un très grand succès, pour un enseignement qui se veut efficace.

Nous sommes mal classés dans tous les classements internationaux.

Tous les classements internationaux !

Qu'est-ce qu'on nous dit ? On va faire cette affaire-là, on va changer les rythmes qui, en fait, n'avaient pas l'effet escompté.

Donc, c'est inutile, cela coûte cher, cela désorganise la Ville de La Garenne-Colombes et toutes les communes, à tel point que les maires se sont opposés à cette affaire.

Les élections municipales, je ne reviens pas dessus, pas de cruauté inutile !

M. Peillon sort du gouvernement. On espérait : quand on change un ministre, c'est qu'on pense qu'il n'a pas bien travaillé. Donc, on espérait que le décret Peillon aille à la trappe.

Eh bien, non, on garde le décret Peillon ! Simplement, il y a un décret Hamon qui permet de faire du décret Peillon mais pas tout à fait, donc on voit pire.

Qu'est-ce que nous avons fait depuis deux ans ? Nous avons travaillé sur Peillon parce qu'il n'y avait que Peillon qui existait. C'était Peillon ou rien ! Donc, nous avons travaillé.

Monique a mené des groupes de travail avec l'administration, M. Montagnon. Beaucoup de travail a été fait, donc c'est faux de dire que rien n'a été fait. Nous étions prêts à appliquer une mauvaise loi et nous ne voulions pas l'appliquer parce qu'elle était mauvaise.

M. Hamon arrive il y a un mois, nous dit : « Il faut que, dans un mois, vous rendiez une copie éventuellement sur un nouveau décret. » Un mois ! L'amateurisme le plus total !

Donc, nous avons fait ce que nous avons pu. En un mois, nous avons étudié le nouveau décret Hamon, vu les parents, vu l'inspectrice, vu l'inspecteur, vu les enseignants. Excusez-moi du peu, nous y sommes arrivés !

Donc, vos leçons sur le mode « aucune communication, etc. », c'est bon !

En plus, les parents d'élèves ont été consultés à travers les conseils d'école. Je pense que vous êtes au courant ?

Six conseils sur neuf ont dit qu'ils étaient d'accord avec l'application, telle que nous la voyions, du décret dérogatoire Hamon. Écoutez, je pense que nous avons été de bons élèves.

J'aurais préféré que le gouvernement puisse être à l'écoute des maires un peu plus fortement qu'il ne l'a été.

Je n'accepte pas vos remarques sur le mode « vous avez travaillé à la petite semaine et à la fin ». Je dirais que l'on s'est adapté à une règle amateur de travail du gouvernement qui a été catastrophique dans cette affaire.

Et ce n'est pas une affaire de gauche et de droite, encore une fois : tous les maires ont dit ce qu'ils pensaient de cette réforme qui désorganise la totalité des tissus associatifs, familiaux, etc. Enfin, c'est une catastrophe, mais c'est comme ça.

Donc, nous avons le décret Hamon et nous avons essayé de l'appliquer. Il est dérogatoire, je le rappelle.

Oui, Madame ?

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Je ne remets pas en cause, en fait, votre travail. Je disais juste que je regrettais, en fait, de ne pas avoir reçu les documents à temps.

**M. le Maire**

Vous étiez à la réunion, Madame ?

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Oui, j'étais à la réunion.

**M. le Maire**

Qu'est-ce qu'on vous a dit à la réunion ? Est-ce qu'on vous a dit des choses différentes des documents ?

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

On m'a dit qu'on me les enverrait rapidement et je ne les ai reçus qu'aujourd'hui, donc c'est difficile...

**M. le Maire**

Donc, vous avez eu le temps de les lire.

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Non, pas suffisamment. J'aurais voulu...

**M. le Maire**

Dans ce cas-là, il faut voter contre, Madame.

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Je travaille aussi, Monsieur !

**M. le Maire**

Ce n'est pas cela, il faut que vous votiez contre. Vous allez voter pour quelque chose que vous ne connaissez pas ?

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Non, je voterai pour le fait que ce soit le vendredi parce que cette solution me paraît juste.

**M. le Maire**

Très bien. Parce que vous êtes sage !

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Mais je trouve que, par rapport à la pertinence des activités, j'aurais apprécié d'avoir les documents pour pouvoir justement juger de la pertinence de ces activités.

**M. le Maire**

Très bien, Madame.

Je vous disais simplement que vous avez assisté à une réunion où on vous a donné toutes les informations. Les documents que l'on vous a adressés ne sont que la confirmation de ce qui vous a été dit en réunion...

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

On ne m'a pas tout donné, non, je ne suis pas d'accord.

**M. le Maire**

... ni plus ni moins.

Enfin, je vais vous mettre très à l'aise : si vous considérez que vous n'avez pas eu le temps d'étudier le dossier, vous avez la possibilité de vous abstenir.

Si vous votez pour, nous allons considérer que vous êtes satisfaite du système qui a été mis en place. C'est ce que j'ai compris.

Madame Naturel, je vous ai coupé la parole. Vous aviez parlé.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je ne vais pas revenir sur les fondements de cette réforme, de ce décret qui a été effectivement mal conçu avec, entre autres, des difficultés de financement.

**M. le Maire**

En fait, pas de financement ! (*Rires.*)

Vous êtes très diplomate, c'est le Quai d'Orsay que vous auriez dû faire !

Aucun financement.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Il y a une école à deux vitesses qui peut se mettre en place et je resterai vigilante sur le fait que le socle de l'Éducation nationale, pour l'apprentissage scolaire, est indispensable.

Ce sont des choses sur lesquelles on avait largement débattu dans les Conseils précédents, donc vous connaissez notre position.

Maintenant, notre objectif commun, aujourd'hui, est celui de travailler ensemble afin que ces temps d'activité périscolaire soient satisfaisants et centrés sur l'intérêt de l'enfant en termes d'aménagement horaire et de contenu. Le bien-être de l'enfant et sa réussite



éducative sont bien notre souci primordial, nous sommes d'accord, donc doivent retenir particulièrement notre attention dans l'organisation de ces rythmes, car la... (*inaudible - toux*) même de cette réforme, même si, à mon sens, elle reste insuffisante pour créer les conditions nécessaires à une véritable refondation de l'école, réside dans l'allègement de ces rythmes.

Cela a été fait d'après les études de médecins et de chrono biologistes qui ont remarqué que la semaine de quatre jours conduisait à une concentration importante des heures de cours par jour. Ce rythme préjudiciable à la concentration de l'enfant était source de fatigue et de difficultés scolaires.

Là-dessus, je rebondirai sur le fait que vous disiez que l'échec scolaire n'était pas une affaire de politique de gauche ou de droite. Je tiens quand même à rappeler que, durant le mandat de Nicolas Sarkozy, vous avez quand même largement fait des suppressions de postes dans l'Éducation nationale et c'est vous qui avez supprimé le samedi matin, en plus.

**M. le Maire**

Oui, c'était quand, ça ?

Vous dites qu'on a supprimé le samedi matin, c'était quand ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je n'ai plus l'année en tête.

**M. le Maire**

Sarkozy ! Cela remonte à... La semaine de quatre jours à La Garenne-Colombes, Madame, je crois, de mémoire, cela doit être en 1988 ou 1989, donc Sarkozy n'était pas encore élu. Il pensait peut-être à être président, mais il n'était pas élu.

Très bien. Merci, Madame.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je n'ai pas fini.

**M. le Maire**

Pardon, allez-y !

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je voulais noter également que la coupure de deux jours le week-end altérerait aussi la capacité de l'enfant à reprendre son travail le lundi matin.

**M. le Maire**

Ah bon ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Mon inquiétude se porte donc sur le choix du vendredi après-midi pour l'organisation de ces activités périscolaire.

Je pense que je rejoins un peu ce qu'a dit ma collègue, mais je m'abstiendrai sur le vote du fait du choix du vendredi après-midi. C'était juste une remarque mais je resterai vigilante là-dessus, c'est tout.

**M. le Maire**

Vous auriez préféré quel jour, Madame ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Le mercredi. Après, ce sont des choix qui ont été faits. On avait le choix entre le mercredi après-midi et le vendredi après-midi.

**M. le Maire**

Ils ont le mercredi après-midi et le vendredi après-midi.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Oui, je suis bien d'accord.

**M. le Maire**

Donc, vous n'êtes pas d'accord avec le fait que l'on ne travaille pas le vendredi après-midi, c'est ça ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Parce que vous concentrez les trois heures, oui, finalement, d'apprentissage périscolaire le vendredi après-midi.

**M. le Maire**

Et vous auriez préféré qu'on les mette quand ? Le mercredi après-midi ?

(*Brouhaha.*)

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je comprends bien...

**M. le Maire**

Je crois que vous ne comprenez pas bien.

Le vendredi après-midi, il n'y a pas classe. C'est ce qu'on va mettre en place.

Et vous dites : « J'aurais préféré qu'il n'y ait pas classe le mercredi après-midi », mais il n'y a pas classe le mercredi après-midi.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Oui, je sais.

**M. le Maire**

Donc, vous auriez préféré, à part le vendredi après-midi, quel jour ? Lundi, mardi, jeudi ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

C'est un peu le jour, oui.

**M. le Maire**

D'accord. Très bien, merci.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Cela étant dit, nous attendons toujours que le projet éducatif territorial soit finalisé et on restera vigilant sur la qualité des activités culturelles et sportives proposées et sur l'encadrement qualifié approprié et sur le bon fonctionnement assurant la sécurité de chacun.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Madame.

Monsieur Conway, vous aviez souhaité parler, je crois ?

**M. Conway**

Merci, Monsieur le Maire.

J'avais trois remarques.

La première, c'est qu'à la réunion de parents que vous évoquiez, nous, on a été présents parce qu'on a été alertés par des parents d'élèves mais je trouve dommage qu'il n'y ait pas eu une alerte faite par les services municipaux vis-à-vis de tous les conseillers municipaux.

La deuxième chose, c'est qu'à cette réunion, à laquelle nous étions tous les deux, il n'y a pas eu d'information sur les activités. La réunion a été consacrée sur le débat, la présentation des différentes options, des différents choix et non pas sur les activités qui ont été abordées d'une manière générale.

Le troisième point, c'est que, lors de cette réunion, je le redis parce que c'est quelque chose qui est chronique, tous les participants... Il y avait une présentation qui essayait d'être la plus claire possible au niveau oral, mais il n'y avait aucun support écrit pour les personnes pour se remettre. Je trouve que, d'une manière générale, j'encourage que, lorsqu'il y a une réunion et une présentation orale, qu'il y ait un support écrit qui soit remis aux participants pour se familiariser avec le tableau, parce que c'était quand même assez complexe. Je trouve qu'on aurait gagné en clarté et en compréhension avec un support écrit remis en même temps.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur.

Cette réunion a eu lieu, mais c'était une réunion pas pour les élus, c'était une réunion pour les parents d'élèves, les délégués de parents d'élèves.

De la même manière, la question a été posée : pourquoi les directeurs d'école n'étaient pas invités ? Étant donné que les parents d'élèves ne sont pas les directeurs d'école, nous avons vu les directeurs par ailleurs. Ce qui ne nous a pas empêchés, d'ailleurs, de faire des réunions communes, comme vous le savez, par la suite.

Vous étiez à la réunion, Monsieur Conway, vous auriez aussi pu prendre la parole. Vous étiez libre de prendre la parole, vous ne l'avez pas prise, je crois me souvenir.

**M. Conway**

Je crois que, moi, mon respect de cela, c'est que c'est une réunion dans laquelle les parents s'expriment. Vous êtes aux affaires, moi je ne viens pas... je n'ai pas été associé à l'organisation, donc je viens écouter.

**M. le Maire**

Vous avez raison et cela évite d'avoir à prendre position sur ce thème, c'est aussi bien ! (*Rires.*)

**M. Conway**

Cela me fait penser que ce soir, d'ailleurs, vous parliez de ce que c'est qu'être responsable. Quand vous dites : « vous prenez une décision sans avoir tous les éléments », oui, on prend nos responsabilités et on vote pour, alors qu'on n'a pas forcément tous les éléments, mais on sait qu'il y a la rentrée qui se profile et qu'il y a des décisions à prendre.

Arrêtez de faire des petits jeux de mots comme ça, parce que ce n'est pas la réalité. On passe de notre temps en commission et à ces réunions, et on vient en étant le plus informés possible, malgré vous.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, je ne vous reproche rien.

**M. Conway**

Non, à peine !

**M. le Maire**

Je dis simplement, quand vous nous dites que vous venez en réunion...

Vous dites vous-même : « Je vais aux réunions, je viens en commission et je ne suis pas au courant. » Dans ce cas-là, je ne sais pas, il ne faut pas venir, si vous n'êtes pas au courant. Vous me dites : « Oui, mais on a reçu les papiers tardivement. » Il se trouve que ce qu'il y a dans les papiers, on vous l'a dit en réunion.

Alors, vous aussi, vous jouez à ce petit jeu qui consiste à dire : « Oui, mais les papiers arrivent tard. » Oui, d'accord, mais on vous a donné toutes les informations, donc arrêtez ! Il n'y a pas une chose qui est dans les documents qui soit importante et qui ne vous ait pas été dite avant.

Oui, Madame de Bellabre, je vous en prie ?

**M<sup>me</sup> Fradin de Bellabre**

Je voulais seulement dire qu'on a eu des papiers à la réunion, Madame Eisenstein. On a eu un éventail.

**M. Conway**

Vous, vous l'avez eu mais pas nous.

**M<sup>me</sup> Fradin de Bellabre**

Mais si, elle l'a eu !

**M. Conway**

Non, on l'a eu après.

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Je suis désolée, je n'ai pas reçu les documents que j'ai demandés.

**M<sup>me</sup> Fradin de Bellabre**

Lors de la réunion, on a eu un papier jaune.

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Oui, mais lors de cette commission, je vous rappelle que j'avais demandé un certain nombre de documents et j'avais fait un *mail* pour demander ces documents et je ne les ai pas eus lors de la commission.

**M. le Maire**

Très bien. Merci beaucoup.

Pas d'autres questions ?

Oui, Monsieur Conway, allez-y ? Brièvement, comme d'habitude !

**M. Conway**

Vous reprendrez... Pareil, vous dites : « On dit qu'on n'est pas au courant, etc. », vous faites de la reformulation dans laquelle vous déformez nos propos. On n'a jamais dit qu'on n'était pas au courant.

**M. le Maire**

Non, Monsieur, à cette heure-ci, je déforme beaucoup de choses, vous savez !

**M. Conway**

On n'a jamais dit cela. Effectivement, à cette heure-ci, je peux vous pardonner une mauvaise reformulation.

**M. le Maire**

Parfait, merci beaucoup.

Plus personne ne veut prendre la parole sur cette très mauvaise décision du gouvernement ?

Nous allons voter contre, j'espère : qui est pour cette disposition de la réforme des rythmes scolaires version Hamon ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Unanimité. Merci.

### **3.6 - Tarification de certains services annexes de l'enseignement, des services périscolaires et des accueils de loisirs sans hébergement.**

**M<sup>me</sup> Fommarty**

Au vu de la modification des rythmes scolaires, il s'avère que la mairie de La Garenne-Colombes va réorganiser un certain nombre de choses, que nous faisons déjà habituellement mais qui vont se retrouver automatiquement modifiées par rapport au nombre de jours scolaires.

Actuellement, les enfants étaient accueillis à une garderie le matin, avaient une prestation déjeuner et une garderie du soir avec étude pour les élémentaires, donc quatre fois par semaine. Le mercredi était une journée de centre aéré complète.

Avec la modification des rythmes scolaires, nous devons modifier un certain nombre de choses : faire une garderie du matin le mercredi, ouvrir la cantine à plus d'enfants puisqu'on pense qu'il y aura effectivement plus d'enfants qui vont fréquenter le centre aéré le mercredi après-midi puisqu'ils seront à l'école matin et puis, le même type de profil pour le vendredi, puisque les enfants étant à l'école matin, beaucoup fréquenteront les activités de l'après-midi, donc il y aura une augmentation de la restauration scolaire.

Au vu de cela, il nous a paru important aussi d'étendre le coefficient familial à l'ensemble des prestations puisque, actuellement les études, par exemple, et les goûters de l'après-midi n'avaient pas le quotient familial, ainsi que les garderies du centre aéré du mercredi après-midi.

L'autre chose qui nous paraît importante, c'est aussi d'élargir les tranches du quotient familial. Effectivement, nous profitons de cette modification des rythmes scolaires pour augmenter le nombre de tranches du coefficient familial à 18 tranches et donc relever aussi nettement le plafond de la tranche supérieure.

Depuis que le coefficient familial a été mis en cours, donc c'était en 2010, la tranche supérieure était à 1 037 euros de revenus par personne du foyer. Ce n'est pas le revenu mensuel du foyer, c'est le revenu par personne du foyer. Donc le plafond passe à 3 000 euros.

Actuellement, on va légèrement resserrer les tranches de la première partie pour ne pas rajouter 8 tranches aux 12 qui existaient. On va rester à 18 tranches.

Vous avez, en projection, le tableau.

En résumé, vous avez les valeurs selon l'ancienne grille et les valeurs selon la nouvelle grille. On vous donne le tarif maximum.

Ce tarif maximum, je le rappelle, il correspond donc à la tranche de quotient familial de 3 000 euros par membre du foyer.

Je fais peut-être un bref rappel sur la façon dont La Garenne-Colombes a toujours calculé son coefficient familial, puisque nous l'appliquons depuis longtemps, en tout cas pour les séjours périscolaires.

Nous prenons le nombre d'enfants dans le foyer et nous rajoutons deux parts qui correspondent aux parents. Que l'enfant soit dans un foyer monoparental ou avec deux parents, on met deux parts pour le côté parents.

Quand vous avez un coefficient à 3.0, c'est par personne du foyer, donc chaque enfant a, en fait, 3 000 euros pour lui.

Avec cela, effectivement, le prix maximum en restauration va passer à 5 euros, ce sont peut-être les chiffres qui importent le plus. Pour les études, cela va passer à 3,60 et pour le mercredi après-midi ou le vendredi après-midi, c'est 5 euros le maximum.

Les prix moyens augmentent légèrement, effectivement. Ils peuvent paraître augmenter relativement en premier abord, mais je voudrais quand même faire remarquer qu'avant, le prix moyen correspondait à peu près à la tranche de coefficient familial qui était aux alentours de 680 euros et qu'actuellement, cette moyenne correspond à une tranche de coefficient familial de 1 400 euros. Il est logique, effectivement, que l'augmentation « apparaît » assez importante mais, en pratique, c'est parce que la tranche à laquelle elle correspond n'est plus la même. Cette moyenne est estimée, puisque nous ne savons pas actuellement comment se répartit exactement le profil après 1 000 euros, puisque seuls les coefficients familiaux inférieurs à 1 000 euros sont réellement déclarés. Beaucoup de parents n'apportaient pas, en fait, le revenu exact du foyer.

L'autre chose aussi que je voudrais éventuellement attirer, parce que je trouve que c'est important, c'est sur la tranche de coefficient familial ancienne qui était de 1 037 euros, donc le plafond. La dépense annuelle, sur une simulation d'enfants qui fréquentaient la garderie, les études, etc., on arrivait à 1 739 et 16 centimes. Avec la même simulation, pour cette même tranche qui est actuellement de 1 051 euros, on arrive à 1 739 et 88 centimes, c'est-à-dire une augmentation de 70 centimes pour cette tranche équivalente.

Après, pour les autres, les augmentations sont effectivement plus importantes.

Je vous demande maintenant de voter et d'accepter que M. le Maire applique cette tarification aux élèves qui vont fréquenter les différentes prestations de la Ville.

J'ai peut-être oublié un truc important, oui : pour les centres aérés dans les périodes de vacances, nous restons à une tarification comme elle l'était jusque-là, avec 2 euros par demi-journée. On augmente de 2 centimes, ce sera plus facile pour les comptes.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il des questions à M<sup>me</sup> Fommarty ? Pas de questions à M<sup>me</sup> Fommarty ?

Madame, je vous en prie ?

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Je m'interroge sur ce nouveau barème du quotient familial, s'il va être vraiment juste pour tous les Garennois ou simplement parce que, puisque vous dites qu'on passe de 12 tranches à 18 tranches et qu'on ne connaît pas la poursuite, et quand on analyse, en fait, les différents barèmes, vous me disiez, on le voyait en commission, que justement, pour des petits revenus, ils paieraient soit l'équivalent soit un peu moins. Enfin, on n'a pas beaucoup de recul sur ce barème.

Ce que j'aurais aimé et ce que l'on souhaiterait, ce serait d'instaurer une période de test d'un an et de permettre une réévaluation si besoin, parce que ces activités périscolaires vont engendrer des dépenses supplémentaires qui vont être supportées en partie par les parents qui ont des enfants en maternelle et en élémentaire.

**M. le Maire**

Très bien, donc on verra cela dans un an.

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Je pense que ce serait bien de le noter.

**M. le Maire**

Parfait et c'est ce qu'on va faire, de toute façon, puisqu'on leur donne chaque année, donc il n'y aura pas de souci. Vous avez raison, on le fera.

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Merci.

**M. le Maire**

Merci.

Pas d'autres questions ?

Monsieur Ranji ?

**M. Ranji**

Pour compléter un peu mon intervention de tout à l'heure, ce que je regrette, finalement, c'est que vous ayez fait le choix de formules tarifées. En fait, cela laisse aux familles bénéficiant de ressources insuffisantes... C'est plutôt... Cela peut empêcher... Voilà, dit comme ça, c'est mieux. Cela peut empêcher certaines familles aux ressources insuffisantes d'accéder à ces activités. C'est dommage, alors que cette réforme aurait pu permettre justement de laisser les enfants accéder à des sujets, qu'ils soient culturels, sportifs, artistiques ou citoyens.

Ça, malheureusement, je le regrette.

Mon interrogation, en fait, porte par rapport à l'offre d'activités qui va être fournie dans le cadre de cette réforme.

Je voudrais rappeler qu'elle doit forcément être tournée autour d'un projet éducatif, qui soit adapté forcément aux enfants. Ça, c'est quelque chose qu'il ne faut pas oublier et pas simplement se cantonner à faire le strict minimum pour une raison de coûts.

Moi, je veux bien concevoir qu'à un moment donné, il y ait des économies à faire mais, parfois, il est important aussi d'avoir un service de qualité sur cette question.

Je ne vous cacherais pas que je voterai contre... enfin, nous voterons contre cette délibération, dans la mesure où le quotient familial n'est pas satisfaisant, dans la mesure où les tranches me paraissent assez bizarres mais, au-delà de cela, c'est qu'en fait, il n'y ait pas la gratuité pour les familles les plus modestes.

**M. le Maire**

Très bien, donc vous votez contre le quotient familial. Parfait !

Vous aviez demandé la parole, Mademoiselle Naturel ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Tout d'abord une question à M<sup>me</sup> Fommarty : si j'ai bien compris, cette fois, sur...

**M. le Maire**

Demandez à M. Ranji, il semble avoir parfaitement compris !

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Pas sûr.

Vous considérez le nombre de personnes plus deux ou c'est le nombre d'enfants plus deux, c'est-à-dire les parents ?

**M<sup>me</sup> Fommarty**

On prend le nombre d'enfants et on rajoute deux parents potentiels.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

J'aurais compris que c'était le nombre de personnes dans la famille plus deux.

**M<sup>me</sup> Fommarty**

C'est le nombre d'enfants dans la famille plus deux personnes à charge.

**M. le Maire**

On a toujours fait comme cela.

**M<sup>me</sup> Fommarty**

C'est différent de la façon dont les impôts calculent.

**M. le Maire**

Oui, mais cela fait quand même 20 ans qu'on fait comme ça à La Garenne-Colombes.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

C'est pour cela que ça m'étonnait ! En fait, cela ne change pas grand-chose au final ! (*Rires.*)

Non mais sur mon argumentation !

Concernant les activités périscolaires, je rappelle qu'elles sont non-obligatoires et qu'elles doivent rester gratuites pour continuer à porter les valeurs de laïcité et de l'école de la République, garante d'une école pour toutes et tous. Beaucoup de villes ont fait ce choix, de droite comme de gauche, malgré le coût évident de cette nouvelle organisation des rythmes : Clamart, par exemple, appliquera la gratuité pour ses activités périscolaires, comme d'autres villes de gauche, telles que Nanterre, Gennevilliers, Malakoff, Bagneux ou Clichy.

Concernant le quotient familial, nous avons à délibérer ce soir sur l'application d'un nouveau quotient familial. C'est bien le signe que vous vous êtes rendu compte qu'il n'était pas adapté aux besoins des familles garennoises ; c'est un nouveau pas.

Seulement, cela ne sert à rien, si vous ne changez pas fondamentalement vos propositions tarifaires. Je m'explique.

Je voulais vous alerter ce soir sur la répartition du nombre de foyers par tranche sur les chiffres de 2011, qui avaient été fournis durant le mandat précédent : n'est-il pas inquiétant de s'apercevoir que les huit premières tranches, celles concernant donc les familles les moins aisées et les classes moyennes, soient si étrangement basses ?

Il faudrait que vous puissiez nous faire la démonstration que ce taux de fréquentation est proportionnel à la population garennoise, mais si on analyse les chiffres, nous nous apercevons que les nouveaux tarifs sont du même ordre que les anciens et que, de fait, une part de la population est toujours rejetée.

De quoi parle-t-on ? On parle quand même des enfants qui ne peuvent pas accéder à la cantine, faute d'un tarif accessible.

**M. le Maire**

Je n'ai pas compris votre question : vous pouvez me la reformuler ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je ne sais pas ! En même temps, si vous n'écoutez pas !

**M. le Maire**

Si, j'écoute. Simplement, nous ne comprenons pas ; je me suis tourné vers mes voisins qui n'ont pas compris non plus. Excusez-moi, je n'ai pas compris.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Ce n'est pas la peine de m'embêter à travailler.

**M. le Maire**

Essayez de formuler différemment votre proposition. J'avoue que je ne comprends pas votre question.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Vous nous avez donné les chiffres de 2011 de répartition du quotient familial par rapport à la cantine scolaire.

**M. le Maire**

Peut-être.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

C'est vrai qu'on avait eu du mal à l'obtenir.

**M. le Maire**

Oui, mais c'était en 2011. Et donc ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Mon collègue, M. Christophe Macé, avait quand même beaucoup insisté, peut-être M. Conway aussi.

On s'aperçoit que les huit premières tranches, de façon inquiétante, sont étrangement basses.

**M. le Maire**

Ce sont les huit premières, donc elles sont basses, c'est normal.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Elles sont seulement à 15 % au niveau de la répartition, donc tout se condense entre la neuvième et la douzième tranche.

Ce qui me fait dire mais... j'aimerais que, éventuellement, vous nous fassiez la démonstration, par rapport aux fréquentations, que ce taux de fréquentation est proportionnel à la population garennoise. Parce que, si on analyse ces chiffres, cela veut dire qu'il y a toute une part, c'est-à-dire les moins aisés et aussi les classes moyennes, du coup, qui sont rejetés de ce quotient familial et qui n'accèdent pas...

**M. le Maire**

Non, justement.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Si, vu qu'*a priori*, il n'y a personne entre les tranches 1 et 8.

**M. le Maire**

Je vais tenter de vous l'expliquer.

Cela signifie qu'auparavant, nous avions un certain nombre de tranches et nous avons augmenté le nombre de tranches pour justement prendre en compte une meilleure répartition de la population.

Vous nous reprochiez justement, il y a quelque semaine encore, que notre coefficient familial soit trop ramassé et condensé ; c'était votre principal reproche. À tel point que vous disiez – c'était la campagne donc on pouvait dire n'importe quoi – que ce n'était pas un quotient familial.

Nous vous avons entendus – vous voyez, comme quoi ! –, nous avons pris le quotient familial et nous l'avons étalé. À partir du moment où nous l'étalons, forcément, il devient plus... comment dirais-je ? Citoyen ! (*Rires.*)

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Notre deuxième point d'argumentation : je suis d'accord qu'il y a eu un effort sur les tranches les plus hautes. Cela étant dit, quand vous regardez le taux d'effort entre les tranches les plus basses et les plus hautes, il y a toujours un taux d'effort nettement supérieur sur les tranches les plus basses que sur les tranches les plus hautes. On peut regarder le taux d'effort sur la tranche la plus basse, il est sept fois supérieures par rapport à un couple de la deuxième tranche.

Pour les tranches intermédiaires, le taux d'effort est de 2 %, alors que ce sont des revenus mensuels de seulement 3 133 euros.

Sachant que vous avez toujours des aides qui sont destinées au CCAS pour le paiement des cantines.

**M. le Maire**

C'est une partie de la réponse.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Là-dessus, je m'étonne... je m'inquiète de comment les familles vont-elles, en plus, prendre en charge les activités périscolaires ou même, voir après, s'offrir des places au théâtre de La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Je vous prie de ne pas mélanger tout.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

La demande de coefficient familial, c'est qu'il faut établir un tarif avec un taux d'effort identique pour toutes les familles. Vous pouvez augmenter le nombre de tranches, si vous voulez, mais si le taux d'effort n'est pas le même pour toutes les familles, en fonction de leurs revenus, cela ne correspondra pas... ce ne sera pas un garant d'un coefficient familial juste et équitable.

Donc, je vous propose de mettre en place un mode de calcul qui liste les tarifs et évite les effets de seuil.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Madame, simplement, ne compliquons pas les choses.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

En même temps, si on n'avait pas d'imposition, on n'aurait pas à compliquer les choses, bien sûr.

**M. le Maire**

En commission, la question pourrait se poser. Je veux dire, les commissions sont là aussi pour ça.

Simplement, les tranches inférieures ne vont pas payer plus, contrairement à ce qu'on croit comprendre quand on vous entend. Ne pas payer plus ! Elles vont, pour certaines, même payer moins.

En revanche, les tranches supérieures vont payer plus, donc nous avons étalé les tranches. C'était ce que vous recherchiez.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Ce sont les revenus, Monsieur le Maire. Vous savez bien qu'on ne va pas juste comparer les gens : « Ah, toi, tu paies moins. Toi, tu paies plus. Oui, mais moi je touche ça. »

**M. le Maire**

Madame, manifestement, nous ne sommes pas d'accord et nous aurons trop de mal à nous entendre. Je vous remercie.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Qu'il y ait un taux d'effort des familles qui aient 4 % alors, que d'autres n'ont même pas 1 % de leurs revenus, en taux d'effort, ce n'est pas équitable, je suis désolée.

**M. le Maire**

Très bien. Merci beaucoup.

Monsieur Conway, vous voulez prendre la parole ? Non, je croyais que vous aviez demandé.

**M. Conway**

Non, j'ai eu la réponse.

**M. le Maire**

Merci. Bien.

Écoutez, nous ne sommes pas d'accord avec M<sup>me</sup> Naturel, mais ce n'est pas très grave. Puisque nous ne sommes pas d'accord, c'est ainsi.

Plus d'autres questions ? Plus de remarques ? Merci infiniment.

Nous allons passer au vote : qui est contre ? Très bien, vous avez demandé le coefficient familial pendant... Donc, il y a deux voix ?

Monsieur Ranji, deux ?

**M. Ranji**

Oui, c'est ça.

**M. le Maire**

2 contre. Qui s'abstient ? 3. Qui est pour ? Je vous remercie.

#### **IV - Pôle Enfance, Jeunesse, Culture, Sports**

##### **4.1 - Rapport commun :**

- Convention d'objectifs triennale entre la Commune de La Garenne-Colombes et l'association « Tennis Club Garennois » pour la période 2014-2017,
- Convention d'objectifs triennale entre la Commune de La Garenne-Colombes et l'association « Amicale des Anciens Élèves de La Garenne-Colombes » pour la période 2014-2017.

**M. le Maire**

Ce sont des conventions qu'on passe chaque année.

Avez-vous des questions à M. Dubois ? Pas de questions à M. Dubois ?

J'invite peut-être ceux qui appartiennent à l'association Tennis Club de ne pas voter pour l'association Tennis Club, enfin, de ne pas se prononcer. Et de la même manière, ceux qui sont membres de l'Amicale des Anciens Élèves peut-être de ne pas prendre part au vote. C'est formellement plus certain.

Donc, pas de questions ?

On va passer au vote.

**M. Conway**

Si.

**M. le Maire**

Pardon, Monsieur Conway !

Une question à M. Dubois, alors.

**M. Conway**

Ce n'est pas une question, c'est que, pareil, toujours par respect pour le public, qui n'ont pas accès aux dossiers. En plus, ces dossiers... ces conventions qui ont été faites ont fait l'objet d'un rapport et d'une présentation. Je trouve que l'année, il y a trois ans, qu'on avait eu cette convention, il y avait une présentation et je trouve dommage que l'on passe directement au vote, sans présenter l'activité qui est faite.

**M. le Maire**

Je vous demande si vous avez une question.

**M. Conway**

Je n'ai pas de question mais je trouve dommage de shunter la présentation.

**M. le Maire**

Très bien. Je note votre remarque.

Quelqu'un a-t-il une question ? Pas de question ?

Donc, nous allons passer au vote.

Nous allons d'abord voter sur le Tennis Club Garennois. J'invite ceux qui sont membres de l'association à ne pas prendre part au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Merci, Madame.

Marie ne prend pas part au vote. Il reste une seule tennismoman dans la salle, très bien ! (*Rires.*)

Nous passons donc au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. 34 sur 34.

Et l'AAEGC ? Je crois qu'il y a plus de monde qui appartient à l'AAEGC. Qui appartient à l'AAEGC ? M<sup>me</sup> Gaillabaud, M. de Boutray. Deux fois plus, quand même ! (*Rires.*)

Donc, vous ne prenez pas part au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Donc, 33 sur 33. Merci.

#### **4.2 - Rapport commun :**

- **Convention d'objectifs triennale entre la Commune de La Garenne-Colombes et l'association « Cercle des Arts Plastiques » pour la période 2014-2017,**
- **Convention d'objectifs triennale entre la Commune de La Garenne-Colombes et l'association « Conservatoire de musique de La Garenne-Colombes » pour la période 2014-2017.**

**M. le Maire**

C'est exactement la même chose.

Avez-vous des questions à Isabelle Juvin-Marleix sur ces deux conventions ? Ce sont des conventions habituelles.

Monsieur Conway, je vous en prie ?

**M. Conway**

Sur le « Cercle des Arts Plastiques », je n'avais pas de remarque particulière, à part le fait que le rapport est bien fourni et que l'on voit le détail des activités.

J'avais, par contre, sur le « Conservatoire de musique »... Je vais m'abstenir sur cette convention parce qu'il y a un dossier qui est très complet au niveau comptes et je pense que cela mérite un approfondissement. Donc, je m'abstiendrai ce soir sur ce sujet-là parce que je pense que, encore une fois, la convention liée au « Conservatoire de musique » souffre d'une clarification à avoir sur quel est l'objectif recherché, à part de faire qu'aucun enfant ne reste sur la liste d'attente.

On vient de parler du quotient familial et j'estime que, dans une activité telle que le conservatoire, qui induit des coûts annexes importants, je trouve dommage qu'il n'y ait pas une réflexion sur l'accessibilité *via* les tarifs et l'application d'un quotient familial.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.



Des remarques en complément de celle de M. Conway, ou des questions ? Non ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Simplement, juste une remarque : c'est que l'association est libre de la fixation, évidemment, puisqu'elle a une personne morale distincte de la commune... de fixer ses propres tarifs. Nous n'avons pas à intervenir et nous ne pouvons pas intervenir sur ce terrain-là, puisque, précisément, c'est l'objet de... L'objet de la convention triennale est de savoir ce que souhaite la commune et, effectivement, cela vous paraît vague, mais on ne peut pas faire mieux et on ne peut pas faire plus, et c'est déjà beaucoup, je pense. Veiller à ce qu'aucun petit Garennois ne reste en liste d'attente, cela impliquera effectivement pour le conservatoire une éventuelle embauche de professeurs, etc., donc ce n'est pas vague, cela a une réalité, vraiment. Mais, sur les tarifs et la tarification du conservatoire, nous ne pouvons pas intervenir dans le cadre d'une convention. Ça, ce n'est pas possible.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Oui, Monsieur Conway, vous répondez en une minute, puis...

**M. Conway**

Je rappellerai simplement que la commune finance à travers une subvention annuelle importante et que cette convention vise à établir que le Conservatoire présente des conventions d'objectifs et il n'est absolument pas interdit à la commune de demander au Conservatoire de faire des propositions dans ce sens-là. C'est la contrepartie aussi d'une subvention.

**M. le Maire**

Merci.

Donc, nous passons au vote. Pareillement, sur le « Cercle des Arts Plastiques », je propose que seuls votent ceux qui ne sont pas membres du Cercle. Est-ce que certains sont membres du Cercle ? M<sup>me</sup> Fommarty, M<sup>me</sup> Legendre... Ah oui, c'est vrai, Madame la Présidente ! (*Rires.*) Donc, trois personnes au moins. Nous sommes donc 32 à voter : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie. 32 sur 32.

Quant au « Conservatoire de musique », nous avons la même question : qui fait partie du Conservatoire ? M<sup>me</sup> Juvin-Marleix. Voilà, donc nous sommes 34 à voter : qui est contre ? Qui s'abstient ? 2. Qui est pour ? Je vous remercie. Pour : le reste.

**4.3 - Approbation du règlement intérieur des salles de travail de l'annexe de la Médiathèque.**

**M. le Maire**

Il est, en fait, très proche du règlement intérieur des salles de travail de la Médiathèque elle-même.

Avez-vous des questions particulières ?

Pour votre information, ce sont des salles de travail qui sont ouvertes jusqu'à 23 heures tous les soirs, y compris les jours fériés et les dimanches.

Pas de questions ?

Donc, allez les visiter ! Nous passons à 50 places supplémentaires : l'occupation de 30 à 80 places.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**4.4 - Programmation culturelle au Théâtre de La Garenne : approbation du règlement général de fonctionnement.**

**M. le Maire**

Y a-t-il des questions ? C'est très formel, mais nous sommes obligés de passer des règlements quand on lance une nouvelle année.

Y a-t-il des questions ? Pas de questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**4.5 - Approbation des tarifs des entrées au Théâtre de La Garenne-Colombes pour la saison culturelle 2014-2015.**

**M. le Maire**

Avez-vous des questions ?

Oui, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Alors, là, pour le coup, je ne comprends pas qu'il n'y ait pas une présentation plus détaillée parce que c'est quand même une vraie question. Je trouve que ce serait très dommage de réduire ce sujet-là à juste un vote ce soir.

**M. le Maire**

Merci beaucoup. Quelle est votre question, Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Pouvez-vous, Monsieur le Maire, demander à la personne qui est en charge de ce sujet de le présenter plus en détail ?

**M. le Maire**

C'est-à-dire, spectacle par spectacle, les tarifs ?

**M. Conway**

Non, présenter plus en détail pourquoi il y a des tarifs, les problématiques qui se posent en termes de programmation, en termes de rentabilité du théâtre, etc.

**M. le Maire**

Madame, vous voulez prendre la parole, je crois, aussi ?

Madame Eisenstein, je croyais que vous vouliez prendre la parole ?

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Je peux prendre la parole maintenant. Sinon...

**M. le Maire**

Allez-y, je vous en prie ! On répondra aux deux en même temps.

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

J'aurais souhaité plutôt qu'une présentation soit faite avant.

**M. le Maire**

Posez votre question, allez-y !

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Ce n'est pas tout à fait une question.

J'ai assisté à la Commission culture qui s'est réunie la première fois le 12 juin dernier, pour évoquer les modalités de fonctionnement du Théâtre de La Garenne-Colombes pour la rentrée culturelle prochaine. Lors de cette réunion, on nous a présenté le projet de mise en place d'une billetterie, à l'instar des théâtres des environs et de Paris.

Jusqu'à présent, toutes les manifestations, à ma connaissance, étaient gratuites et remportaient un franc succès.

Nous avons compris qu'il était question d'introduire une tarification généralisée à la plupart des spectacles, et ce, dès cette rentrée. Nous avons également compris que le niveau de tarification envisagé serait en moyenne de 20 euros par personne, avec un prix préférentiel en cas d'abonnement.

Pour notre part, établir une billetterie afin de rentabiliser le théâtre et permettre de faire venir des artistes de renom ne s'improvise pas. Il me semble primordial de décider, tout d'abord, quel genre ou éventail de pièces de théâtre nous souhaitons pour notre ville : des répertoires classiques aux plus contemporains, en passant par des pièces avant-gardistes et sans oublier les spectacles pour enfants. C'est seulement en fonction de la qualité de la programmation que nous pourrions établir un tarif juste pour tous les Garennois.

Il est essentiel de prendre le temps de construire une programmation à destination des divers publics concernés, en nous entourant ponctuellement de professionnels du théâtre et, en fonction de celle-ci, d'en fixer le niveau. Le positionnement de notre jeune théâtre sur la scène locale nous incite à être attractifs et attentifs aux prix proposés.

**M. le Maire**

Merci, Madame. Donc, vous voulez de beaux spectacles et des tarifs en relation avec la beauté ou la qualité du spectacle, en fait.

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Je ne veux pas que des beaux spectacles.

**M. le Maire**

Des spectacles de qualité.

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Oui, tant qu'à faire. J'attire votre attention qu'un tarif trop élevé dissuadera la fréquentation des Garennois et nous sommes très proches de Paris. À tout prendre, pour quelques euros de différence, nous irons plutôt sur Paris.

**M. le Maire**

Bien sûr. Donc, un tarif trop élevé, cela va faire fuir et, pas assez élevé, cela ne va pas rentabiliser assez, c'est cela ?

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Par ailleurs, je tiens à vous dire que les théâtres parisiens pratiquent une tarification promotionnelle continue tout au long de l'année, qui s'élève, suivant les pièces, entre 10 et 25 euros. Vous pouvez voir cela sur plusieurs sites.

Et nous considérons qu'il vaut mieux démocratiser le théâtre et proposer des prix attractifs et simples. Par souci de bonne gestion, nous sommes favorables à la mise en place d'une billetterie, du moment qu'elle réponde à deux critères : accessibilité pour tous et simplicité.

Nous proposons, par exemple, un tarif pour les non-Garennois qui pourrait être à 15 euros la place et de 10 euros pour les Garennois et 5 euros pour les moins de 26 ans et demandeurs d'emploi, ou l'instauration d'une carte qui prendra en compte le quotient familial, le but n'étant pas de rendre profitable le théâtre, puisqu'il ne le sera jamais, mais de crédibiliser le travail de l'artiste, de dissuader les réservations abusives, tout en amoindissant les coûts pour permettre l'accessibilité à tous.

**M. le Maire**

C'est formidable ! On est d'accord.

Monsieur Ranji, vous voulez parler ?

**M. Ranji**

Oui, effectivement. C'est un sujet que l'on a abordé à la dernière Commission culture, la première de la mandature.

Écoutez, moi, je vais simplement résumer ce qu'on avait dit à ce moment-là. C'est que, pour moi, passer de la gratuité à une tarification n'était pas un sujet tabou pour nous, dans la mesure où forcément, c'est un nouvel équipement.

Un nouvel équipement, cela a un coût, forcément.

En revanche, moi, il y a deux choses que je regrette.

C'est, premièrement, la tarification qui me paraît élevée pour beaucoup de familles. On a des spectacles à 32 euros, à 21 euros, etc. Malheureusement, la culture, cela peut être, pour beaucoup de familles, un luxe et aujourd'hui, nous, la municipalité, on ne se donne pas suffisamment les moyens de faire de la culture un moyen d'ouvrir cela au plus grand nombre.

Là, je fais la transition avec le deuxième point qui me dérange : c'est qu'on ne distingue pas la tarification des Garennois et des non-Garennois. Les Garennois ont payé ce théâtre. Les non-Garennois ne l'ont pas payé.

Comme on le fait pour les sports, il me semblerait juste d'avoir une tarification qui s'applique aux Garennois et une tarification qui s'applique aux non-Garennois, une tarification qui permette d'avoir des prix préférentiels, bien sûr, pour ça.

Après, souvent, ce qui est fait, c'est qu'on compare à Paris. Typiquement, on n'a pas, malheureusement, l'attractivité d'une ville comme Paris.

Ce que je dis simplement, c'est que, sur des activités telles que celles qui seront proposées au théâtre, je pense qu'il est bien de s'adresser d'abord aux Garennois avant de s'adresser aux autres.

Et puis, ensuite, les tarifications qui nous sont proposées n'ayant pas l'attractivité de Paris, j'ai bien peur que Paris soit plus fort que nous avec des tarifs aussi élevés.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Madame Juvin-Marleix, si vous voulez répondre précisément ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Oui, juste un petit mot.

Donc, ce qui se dégage de ce débat, c'est que je comprends, comme je l'ai compris lors de la Commission culture, c'est que tout le monde est d'accord pour ne pas continuer le système actuel, c'est-à-dire de faire supporter totalement par la collectivité le coût des spectacles, mais de permettre également aux spectateurs de participer aux spectacles qu'il choisit d'aller voir. Et là, effectivement, je rejoins Madame : cela permet... je vois plusieurs avantages à cette solution parce que cela permet déjà à la fois de respecter le travail des artistes, déjà aussi. Cela permet également d'accroître notre offre de spectacles et cela permet également d'éviter les réservations abusives puisqu'à chaque spectacle, on a environ, pas loin d'une cinquantaine de spectacles... de places qui sont réservées et les personnes ne viennent pas. Cela arrive assez fréquemment.

J'ai compris également que vous êtes d'accord sur ce que nous proposons, c'est-à-dire à la fois un tarif plein, un tarif réduit, un tarif jeunes et un abonnement possible.

Quand j'ai écouté M. Ranji il y a un instant, qui vise un spectacle en particulier, en disant : « Je trouve cela trop cher globalement », sans préciser lequel...

**M. Ranji**

C'était un exemple.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Oui, c'est un exemple, mais alors, c'est un mauvais exemple. En fait, il n'y a pas d'autre exemple, puisque...

**M. Ranji**

On peut prendre l'exemple à 21 euros, si vous voulez.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Non, mais le seul spectacle que vous donnez, un spectacle à 32 euros, est un spectacle qui, à Paris, est vendu 45 euros.

Donc, on est vraiment beaucoup plus attractifs qu'à Paris et dans la région parisienne. Donc, là-dessus, il n'y a pas de difficulté.

On est aussi beaucoup plus attractifs, mais pas trop non plus, pour ne pas attirer tous les hors-Garennois à La Garenne-Colombes, beaucoup plus attractifs, par exemple, que dans les communes avoisinantes.

Donc, c'est vrai qu'il est difficile d'arriver à un tarif qui soit au bon tarif. Je pense qu'on a vraiment beaucoup travaillé tous ensemble, avec une estimation du prix global qui, au-delà du prix d'achat, doit inclure un certain nombre de frais, y compris les frais SACEM, etc.

Nous arrivons, je pense, à une solution qui nous permettra d'accroître notre offre de spectacles.

Donc, nous pourrions... Alors, effectivement, vous avez évoqué la programmation, et naturellement, c'est l'objet des Commissions culture, de ne pas arriver en Conseil Municipal avec un programme préétabli. C'est un petit peu spécifique cette fois-ci, en raison, vous le savez, des élections municipales : nous n'avons pas pu nous réunir plus tôt et c'est la raison pour laquelle je vous ai proposé que nous nous rencontrions à la rentrée, au mois d'octobre, pour déjà réfléchir à la programmation que nous pourrions envisager.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Y a-t-il d'autres remarques ?

Oui, Madame ? Très brièvement.

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Je souhaiterais juste dire : pourquoi se précipiter, si, justement, on peut mettre en place un tarif plus juste sur la prochaine programmation ?

**M. le Maire**

Parce qu'il faut réserver, Madame, et il faut que les gens puissent réserver leur saison dès maintenant, avec le programme, donc ils ont besoin de connaître les tarifs.

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Je suis tout à fait d'accord, mais on peut faire encore gratuit une année et prendre le temps de réfléchir et de décider...

*(Brouhaha.)*

**M. le Maire**

Vous avez raison, Madame.

Madame Bordet ?

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

C'est un coût de 180 000 euros.

**M. le Maire**

Madame Bordet, je vous en prie ?

**M<sup>me</sup> Bordet**

Je voulais juste rajouter une chose : je ne sais pas ce que vous pensez être un tarif plus juste. On en a discuté, effectivement, en Commission culture. Vous parliez tout à l'heure, j'ai noté, de 10 euros pour un tarif garennois, par exemple.

Quand vous avez ces « billets réduc » et ce genre de chose, effectivement, vous trouvez des tarifs à ce prix-là. En général, vous êtes mal placé. Parce que c'est ce qui reste, en général.

Est-ce que vous savez ce que vous avez pour 10 euros ? Alors, pour le coup, je parle en connaissance de cause. En général, un tarif à 10 euros, c'est un tarif de spectacle amateur, voilà.

Bien souvent, dans beaucoup de communes, c'est un tarif de spectacle amateur ; c'est très pour un spectacle amateur, mais quand on a un spectacle de la qualité de ce qu'on a ici dans la présentation, je pense que payer 21 euros en tarif plein, et que ce n'est pas un tarif réduit ni abonné, moi, cela me paraît très raisonnable quand on a la même chose à 35-40 euros à Paris, en tarif plein également parce qu'il faut comparer ce qui est comparable.

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Je compare effectivement ce qui est comparable. Je suis désolée, j'ai l'habitude aussi d'aller au théâtre et je ne paie pas forcément mes places toujours à plein tarif et je ne suis pas toujours mal placée. On a la possibilité aussi de demander des places et de voir d'emblée, avant d'acheter, où est-ce qu'on sera placé.

**M. le Maire**

Merci.

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Ensuite, si on estime que ça doit être payant, j'estime que ça doit l'être pour tous et je ne vois pas pourquoi il y aurait de passe-droit ou de favoritisme en faveur des conseillers municipaux.

**M. le Maire**

Pourquoi, Madame ? Où avez-vous lu que les conseillers... Attendez, le fantôme le plus total, là ! *(Rires.)*

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Non, mais ce n'est pas un fantôme. Je dis juste qu'il me semble que ce serait juste que tout le monde participe.

**M. le Maire**

Madame, je vous interromps. Où voyez-vous que les conseillers municipaux ne paient pas ?

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Je le devance, en tout cas, pour être sûre que tout le monde paiera.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Il ne faut pas faire de procès d'intention, Madame.

**M<sup>me</sup> Eisenstein**

Je ne fais pas de procès d'intention, je suis la première...

**M. le Maire**

Madame, tout à l'heure, les logements sociaux soi-disant que j'attribuerais à des copains ou des parents !

Et maintenant, les conseillers municipaux qui y vont gratuitement !

Je pense que c'est bon ce soir, on a eu la dose de démagogie nécessaire.

On a les tarifs. On va clore la discussion là-dessus.

Ce que je voudrais dire simplement, c'est que les spectacles sont moins chers qu'à Paris, premièrement, toujours.

Toujours !

Deuxièmement, nous avons un plein, un réduit, un abonné, un moins de 14 ans, donc il y a une échelle.

Troisièmement, à La Garenne-Colombes, on arrive à se garer, alors qu'à Paris, ce n'est pas toujours facile quand on va au théâtre.

Quatrièmement, le coup des Garennois « doivent payer moins cher », moi, je n'étais pas contre, sauf que vous m'expliquerez comment on fera le jour où on ira à la Fnac et on demandera au gars à la Fnac les Halles : « Moi, j'habite la Garenne-Colombes. » Le type derrière le guichet ne saura même pas ce que c'est La Garenne-Colombes ou Bois-Colombes ! (*Rires.*)

Donc, je pense qu'il faut partir sur des éléments simples et clairs cette année. Le coup de refaire un an gratuitement, je pense que j'en ai beaucoup vu en matière de démagogie mais alors, celle-là, elle est quand même pas mal ! (*Rires.*)

Très bien.

Vous avez eu la parole, Madame Naturel ? Allez-y ! Très brièvement.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Cela fait 5 minutes que je demande la parole ! (*Rires.*)

**M. le Maire**

Excusez-moi, Madame Naturel, il se trouve que les gens veulent prendre la parole. Vous êtes extraordinaire, vous !

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Regardez un peu à votre droite, Monsieur le Maire, de temps en temps !

**M. le Maire**

Vous êtes extraordinaire ! Les gens veulent la parole. « J'ai attendu la parole 5 minutes », vous êtes incroyable !

Allez-y !

**M<sup>lle</sup> Naturel**

De quoi parle-t-on ? Là, effectivement, on demande à appliquer un tarif, très bien. Je ne suis pas contre, pour toutes les raisons que l'on a énoncées : le respect de l'artiste et du travail de l'artiste.

**M. le Maire**

Oui, d'accord, vous avez raison, la démagogie ! « Le respect de l'artiste », mais évidemment, on les invite au théâtre, on les respecte !

Allez-y !

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Merci, je peux continuer. Merci de me laisser la parole !

**M. le Maire**

Évidemment, le respect de l'artiste, Madame ! On est dans la démagogie avec les tarifs !

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Après, la question de la rentabilité, c'est : est-ce qu'un service public culturel doit forcément être rentable ?

**M. le Maire**

Non. La réponse est « non ».

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Oui, mais, là, votre objectif, *a priori*, n'est pas tant dissuasif parce qu'on pourrait très bien avoir un tarif moins cher et que ce soit dissuasif, donc l'objectif est bien là d'essayer de trouver une rentabilité.

**M. le Maire**

Pas du tout, Madame. Écoutez, à la commission... Vous êtes membre de la Commission Culture ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Tout à fait.

**M. le Maire**

À la Commission culture, c'est là que cela doit se discuter. Excusez-moi, il y a quand même des tarifs.

À cette Commission culture, Madame Naturel, vous pourriez poser la question et vous verriez que notre objectif n'est pas de rentabiliser le théâtre, parce que s'il fallait rentabiliser le théâtre, je ne sais pas à combien il faudrait mettre la place de théâtre.

À combien ? À 100 euros ? 120 euros ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Alors, là, je vais vous dire ce que je sais que vous ne savez pas : c'est que, donc, avec les tarifs appliqués, ce qu'on a vu en commission, c'est à 50 %... Enfin, cela équivalait à ce qu'on avait dit en commission : à 50 % des dépenses.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Cela vous semble rentable ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Non, je parle d'une visée. Après, elle pourrait être moindre ou plus.

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Comment pouvez-vous dire, dans le même temps, que vous voulez faire quelque chose de rentable, alors que vous nous dites que vous n'amortissez que 50 % des dépenses. C'est quoi, la rentabilité pour vous ?

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Je ne fais que dire ce que vous dites ! (*Rires.*)

**M. le Maire**

Très bien. Merci beaucoup.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Attendez ! Vous nous dites, c'est donc la direction d'une rentabilité qui vous permettrait d'accroître l'offre qui est nécessaire puisque les tarifs ne légitiment pas la programmation. Il faudrait une programmation, pour le théâtre que nous avons, de qualité, un peu diversifiée, qui puisse justement attirer différentes populations de la Garenne-Colombes. Je pense effectivement que vous avez raison dans ce sens-là. Ça, c'est une chose.

Concernant plus précisément la tarification...

Non, d'abord, effectivement, le fonctionnement de la commission : ma suggestion que j'ai faite, j'ai fait ma demande par *mail*, après avoir reçu ma convocation par *mail*, de nous fournir les documents en amont. Je la réitère et j'y tiens, si c'est possible, parce qu'on a reçu les documents, parce que j'avais retéléphoné aussi, la veille à 18 heures 30.

Je comprends, j'ai entendu les problèmes de temps par rapport aux élections, etc., mais...

**M. le Maire**

On va vous les donner.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

... autrement, si vous voulez que cela se passe correctement en commission et qu'on puisse débattre...

**M. le Maire**

On vous les donnera, Madame. Merci.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

... ce serait bien d'y porter une attention particulière quand même, d'avoir, en fait, un ordre du jour plus détaillé avec les documents et, effectivement, l'avancement de vos propositions en termes tarifaires puisque vous nous avez dit « Oui, mais ce n'est pas bouclé », vous ne voulez pas ficeler. On n'est pas obligé de parler dans le vent pendant la commission.

**M. le Maire**

Ni au Conseil Municipal.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Donc, si on peut avoir au moins une ébauche de ce qui a été étudié en amont, c'est toujours mieux, à mon sens, pour débattre.

**M. le Maire**

Je suis d'accord avec vous.

Monsieur Hervo, vous avez la parole.

**M<sup>lle</sup> Naturel**

J'ai juste un dernier petit point. Merci.

**M. le Maire**

Ah, je croyais que vous aviez terminé.

Allez-y !

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Vous chronométrez les interventions maintenant ?

**M. le Maire**

Non, mais je vous avoue que...

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Le règlement intérieur, on ne l'a pas encore voté mais, à ce moment-là, il faudrait...

**M. le Maire**

Allez-y, Madame Naturel ! Essayez de conclure !

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Il faudrait nous mettre au courant en amont, quand même !

**M. le Maire**

Concluez !

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Concernant les tarifs réduits, parce qu'on en avait parlé pendant la commission, il était question aussi d'ajouter quand même les 60 ans et plus et les cartes familles nombreuses. Donc, moi, je suis assez favorable à ça. Voilà, j'ai terminé. Merci.

Merci de votre écoute qui avait l'air aussi laborieuse !

**M. le Maire**

Merci.

Allez-y, Monsieur Hervo ?

**M. Hervo**

Rassurez-vous, Monsieur le Maire, je ne vais pas demander la gratuité pour les personnes de plus de 60 ans ! (*Rires.*)

**M<sup>lle</sup> Naturel**

Tarif réduit, je parle, comme ça peut se faire dans d'autres villes.

**M. Hervo**

Je voulais simplement signaler qu'il me semble que subsiste, dans le rapport et dans le projet de délibération, une coquille qui existait dans le projet, c'est que « tout spectacle supplémentaire évalué en cours de saison est réputé gratuit ». Cela me paraît être une erreur typographique. Cela veut dire que, si on ajoute un spectacle, par définition, à l'avance, il est gratuit ? On ne peut pas avoir, évidemment, une tarification complémentaire.

**M. le Maire**

Oui, on voterait une tarification complémentaire aujourd'hui ! Allez, on supprime cette phrase. Quelle page ?

**M. Hervo**

C'est la fin du tableau, la dernière ligne du tableau.

**M. le Maire**

Très bien, on la retire, vous avez raison.

**M. Hervo**

Tout spectacle supplémentaire n'est pas réputé gratuit. Il peut l'être, mais...

**M. le Maire**

Je ne vois pas cette phrase, en fait. Elle est où ?

**M. Hervo**

C'est la dernière ligne du tableau lui-même : « Tout spectacle supplémentaire éventuel en cours de saison est réputé *a priori* gratuit. »

**M. le Maire**

Oui, très bien. C'est écrit d'une certaine manière. En fait, je pense...

**M<sup>me</sup> Juvin-Marleix**

Ce qui donne la possibilité d'ajouter des spectacles sans avoir à prendre...

**M. le Maire**

Non mais, pardonnez-moi ! Attendez !

Je pense qu'il s'agit d'une mauvaise explication.

L'explication, vous l'avez dans la dernière phrase de la délibération : « Durant la saison culturelle, des spectacles gratuits pourront s'insérer dans la grille générale sans interférer sur la programmation en cours. »

C'est une mauvaise interprétation dans le tableau de cette phrase qui est claire.

**M. Hervo**

Le tableau ne traduit pas cette phrase claire.

**M. le Maire**

Il faut prendre en compte la phrase et pas le tableau.

Merci, vous avez tout à fait raison de cette précision.

Monsieur Conway, je vous en prie ?

**M. Conway**

Je voulais juste intervenir pour dire, effectivement, que le but n'est pas de rentabiliser le théâtre mais de réduire son coût sur le budget communal.

Cela dit, pour moi, il y a deux approches qui se rejoignent mais qui sont à faire séparément.

La première, c'est une étude de marché classique, comme si c'était un théâtre privé, confronté à la réalité qui est la concurrence des autres théâtres. On a parlé des théâtres parisiens, mais vous avez l'espace Carpeaux, vous avez l'Avant-scène à Colombes, vous avez d'autres théâtres qui sont tout aussi proches et qui ont, pour eux, l'avantage aussi d'avoir une programmation qui est rodée.

Nous, comme vous l'aviez souligné en commission, c'est une programmation de démarrage qui va chercher son rythme.

Donc, cette étude de marché, il faut la faire vraiment comme une étude de marché, indépendamment des Garennois. Je veux dire qu'il faut vraiment la faire en disant : ce théâtre a-t-il trouvé son public ? Pour cela, l'analyse du tarif part déjà sur une analyse, entre guillemets, « concurrentielle ».

Quand vous disiez « oui, pour le rentabiliser, il faudrait mettre la place à 100 euros », vous oubliez qu'à 100 euros, vous auriez « fois zéro spectateur » et cela altèrerait un déficit.

**M. le Maire**

C'était une plaisanterie, Monsieur Conway !

**M. Conway**

Là-dessus, il y a vraiment un équilibre à trouver ; de ce point de vue, spécifiquement : étude de marché sur le tarif qui fera que l'on aura le public.

Et puis, à côté de cela, il y a une décision communale qui est : il ne s'agit pas simplement de trouver son public, il s'agit aussi de favoriser l'accès de ce théâtre aux personnes de toutes conditions et aux personnes de tous âges et aux Garennois.

Là-dessus, la municipalité peut avoir une politique tarifaire plus intéressante pour, justement, faire que ces publics ou ces Garennois puissent venir.

Là-dessus, nous, on n'est pas très favorables à l'histoire de la sélection de plus de 60 ans. On considère qu'à La Garenne-Colombes, le critère fondamental là-dessus, c'est plutôt le niveau de ressources que l'âge.

Quand M. Hervo parlait de...

Je ne savais pas que vous aviez plus de 60 ans, Monsieur Hervo ! (*Rires.*)

**M. Hervo**

Cela ne se voit pas.

**M. Conway**

Le dernier point, c'est sur le système de billetterie, pareil, je ne sais pas si vous l'avez fait, je pense que oui, comment font les autres communes ? Est-ce qu'ils ont un tarif réservé spécifiquement aux habitants de leur commune ou pas ? Si oui, comment font-ils *via* les billetteries, *via* Fnac et autres.

Je crois qu'il y a vraiment ces deux approches : une approche étude de marché basique, classique, et une approche de « qu'est-ce qu'on veut au niveau de la commune ? »

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Écoutez, c'est la première saison.

Cette première saison, nous avons travaillé comme cela. Nous avons travaillé en prenant des tarifs inférieurs à Paris ; deuxièmement, des tarifs qui étaient concurrentiels par rapport à l'environnement immédiat, quelques salles de théâtre qui sont... Il y a Carpeaux et il y en a d'autres. Donc, nous sommes concurrentiels par rapport à ceux-là.

C'est une première saison, nous lançons et nous voyons. Nous faisons les choses le plus froidement possible, le plus tranquillement possible. Nous avons abandonné l'idée de la gratuité parce qu'elle conduisait à des dysfonctionnements que l'on a bien identifiés.

L'idée n'est pas de rentabiliser non plus. Il faut trouver une juste mesure qui fait que tout le monde puisse avoir accès facilement.

Je vous propose, nous ferons le point durant cette première saison sur l'efficacité ou pas de cette première... (*Inaudible*).

Très bien. Je vous propose de passer au vote : qui est contre ? 4. Qui s'abstient ? 1. Qui est pour. Je vous remercie.

**V - Pôle Services Techniques**

*Voirie, Propreté, espaces verts*

**5.1 - Conventions financières et de co-maîtrise d'ouvrage avec le SIPPAREC relatives aux enfouissements des réseaux aériens de télécommunication et d'électricité et des réseaux propres à la Collectivité, rue Etienne-Marcel.**

**M. le Maire**

Ce sont des délibérations que l'on connaît bien. Est-ce que vous nous autorisez...

Est-ce que vous avez des questions à M. Dransart ? Pas de questions à M. Dransart.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour. Merci pour M. Dransart.

*Urbanisme*

**5.2 - Engagement de la procédure de classement d'office et sans indemnité de voies privées dans le domaine public communal (avenue Marie-Juliette et avenue Jeanne).**

**M. le Maire**

C'est en accord avec les habitants. Nous avons beaucoup travaillé sur le sujet avec M<sup>me</sup> Gaillabaud au dernier mandat. M. Dransart reprend le flambeau, ainsi que M. Hervo.

Y a-t-il des questions là-dessus ? Pas de questions ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Tout d'abord, dans le projet de délibération, vous évoquiez une réunion qui a eu lieu avec les propriétaires le 6 février 2012. Je suis surpris qu'il n'y ait pas de compte rendu de cette réunion disponible.

Deuxième chose : quand vous dites « les copropriétaires sont d'accord », il me semble que, dans le projet de délibération, c'est marqué « la plupart d'entre eux ».

**M. le Maire**



Oui, la plupart, mais il y en a 4 en moins.

**M. Conway**

D'accord. Donc, j'aurais voulu connaître les raisons de l'opposition des gens qui ne sont pas favorables à cela.

**M. le Maire**

En fait, il y a deux types de raison.

Il y a un premier type de raison qu'on ne connaît pas, ce sont des gens qui disent : « Non, je ne préfère pas. » Il y a parfois certains qui pensent que, parce que cela va être municipalisé, il y a un risque que cela devienne une voie ouverte à la circulation automobile, ce qui, évidemment, n'est lié en rien à cette opération, puisque nous, nous souhaitons lui laisser le caractère résidentiel qu'elle a.

Simplement, l'idée est la suivante : c'est qu'à partir du moment où il y a des voies privées, les statuts juridiques sont tels que la réfection des réseaux, l'éclairage public, le nettoyage urbain, c'est très compliqué. S'il y a un trou dans la voirie, les habitants, en général, ne sont pas d'accord pour la réparer. D'autant qu'il y a une ambiguïté sur qui doit payer : est-ce que c'est celui qui habite devant le trou ou toute la rue ? Si c'est toute la rue, il n'y a pas la structure juridique pour collecter les fonds et faire les travaux. Enfin, c'est un imbroglio infernal.

Donc, la proposition que nous avons faite, mais qui a déjà six ans de cela – vous vous souvenez, on en avait parlé ici –, six ans de cela, à tous les propriétaires de voie privée, de municipaliser la voie, commence à prendre effet avec Marie-Juliette. Là, nous avons bien avancé et la réunion a dit ça, a dit que tout le monde était d'accord, sauf quatre personnes qui hésitaient pour les raisons que je vous ai dites.

Oui, je vous en prie ?

**M. Conway**

Du coup, est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir, dans la convention, un engagement de la municipalité à ne pas faire ce que ceux qui se sont exprimés craignaient ? De dénaturer la nature de cette voie ?

**M. le Maire**

Non, il ne peut pas y avoir ça. C'est ce qu'ils m'ont dit, mais pardonnez-moi, cela témoigne...

**M. Dransart**

C'est 6 mètres de large.

**M. le Maire**

Non, mais ce n'est même pas ça.

Imaginez que ce Conseil Municipal prenne l'engagement que la voie soit semi-piétonne ou piétonne, peu importe, qu'est-ce qui empêche demain un autre Conseil Municipal de relever de cette promesse ? Donc, c'est une fausse promesse et cela fait partie de ces engagements politiquement corrects que je me refuse à prendre parce que c'est une manière de tromper les gens. Je leur ai dit que nous prenions, nous, l'engagement de refaire la rue d'une manière « rue résidentielle », mais je ne peux pas leur garantir que, dans cinq ans, dans dix ans, dans vingt ans ou dans trente ans, quand M. Ranji sera maire, que peut-être le nouveau maire voudra en faire une voie ouverte à la circulation.

**M. Conway**

Dans ce cas-là, est-ce que vous ne trouvez pas encore plus dangereux que ce soit un engagement oral ?

**M. le Maire**

L'engagement ne vaut rien. C'est un engagement qui ne vaut rien. Vous voyez ce que je veux dire ? L'engagement ne vaut rien.

D'ailleurs, il faudrait savoir qui prend l'engagement. Ce n'est même pas certain, ce n'est sûrement pas le maire. Le Conseil ? Mais jusqu'à ce que le Conseil suivant prenne une délibération inverse.

Cela fait partie de ces engagements que les gens demandent et qui, en fait, sont de faux engagements et qu'intellectuellement, je refuse de prendre parce que c'est les tromper que de leur dire : « Regardez, cela ne bougera jamais. »

Non, simplement, l'analyse objective des choses fait que c'est une voie étroite et qu'il faudrait être fou pour faire passer des voitures dedans. Donc, en fait, ils n'ont pas danger ; ils sont protégés par la structure même de la route.

En fait, ce qui va les protéger, c'est le type de voirie qu'on va refaire. Nous allons refaire une voirie qui sera une voirie type résidentiel. C'est cela que nous allons faire.

Alors, c'est la voirie que nous referons. Là, vous avez la voie actuelle et c'est ça que l'on vous propose de faire.

Imaginez que le Conseil Municipal prenne une délibération en disant : « Oui, nous nous engageons à faire ça et que ce soit fermé à la circulation », OK, mais dans un mois, vous pouvez prendre la délibération inverse. Je trouve que cela fait partie de ces engagements qui sont intellectuellement faux.

Je vous le dis : s'il y a un engagement politique de la Majorité de faire cela, maintenant une autre majorité pourra défaire cet engagement. Donc, je ne peux donc pas m'engager pour les suivants.

Voilà, mes amis, c'est une première municipalisation. Il y en a d'autres derrière. Je pense que c'est très important que cela réussisse pour donner l'exemple aux autres et envie de municipaliser les voies.

Oui, Monsieur Ranji ?

**M. Ranji**

Vous venez d'aborder justement un point qui me semble important, qui me permet de rebondir dessus : je pense aussi à l'avenue Béreau-Hardy, si je ne dis pas de bêtise, où il y a un travail. Il me semble qu'il y a une rue aussi, parallèle, pas très loin ?

**Une intervenante**

Avenue des Bruyères.

**M. Ranji**

Oui, c'est ça, exactement. Est-ce qu'il est prévu quelque chose d'autre dans la même analyse ?

**M. le Maire**

La démarche est la même pour toutes les rues.

**M. Ranji**

Avec quel niveau d'avancement ?

**M. le Maire**

Peu de réponses de ces rues. Il n'y a que celle de Marie-Juliette qui a accroché. Les autres sont très...

**M. Hervo**

Les Bruyères, c'est plutôt mort.

**M. le Maire**

En fait, les gens ne répondent pas. La difficulté, c'est que ce genre de chose, il faut le faire si on a une large majorité.

Marie-Juliette, quatre personnes ne veulent pas ; et encore, elles ne veulent sauf que, quand elles vont voir cela, elles vont vouloir. Donc, en fait, il y a une quasi-unanimité.

Quand vous avez 50-50, il faut laisser faire. On ne va pas faire le bonheur des gens malgré eux.

Sauf qu'il y a certaines de ces voies, une de celles que vous avez citées, effectivement, qui a un trou ; il y a un trou de revitalisation d'eau. Ce n'est pas terrible, ce n'est pas grave, mais cela ne fait pas propre.

Aujourd'hui, les gens se disent : « Mais qui doit réparer ? » parce que le régime juridique fait que vous êtes propriétaire de la parcelle devant chez vous. Donc, si le tuyau a le malheur de passer devant votre parcelle, est-ce vous qui réparez ou est-ce toute la rue, qui profite du tuyau ? Quand vous êtes propriétaire de la parcelle, vous avez envie que ce soit toute la rue. Quand vous êtes de la parcelle à côté, vous dites : « Ah non, c'est le propriétaire devant. »

Je leur souhaite bien du plaisir. Actuellement, c'est ce qu'il se passe.

**M. Hervo**

Il y a unanimité pour penser que ça doit être la Ville. *(Rires.)*

**M. le Maire**

Il y a unanimité pour penser que ça peut être la Ville, à condition que la Ville ne soit pas propriétaire. Auquel cas, ce n'est pas possible, on ne peut pas faire les travaux chez autrui.

En général, il y a unanimité moins un pour penser que c'est au gars devant lequel le trou existe de faire les travaux. *(Rires.)*

Accessoirement, comme je vous l'ai dit, il n'y a pas d'association. Juridiquement, ils voudraient ouvrir un compte pour faire les travaux, ils ne pourraient pas parce que ce ne serait qu'une association loi 1901. Vous l'imaginez ? Avec toute la faiblesse d'une association loi 1901.

Donc, je crois qu'ils ont intérêt à faire cela.

Bien, pas d'opposition ? On passe au vote : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

**M<sup>me</sup> Naturel et M. Conway**

On s'abstient.

**M. le Maire**

Vous vous abstenez ? 2 abstentions, d'accord. Excusez-moi, 33 pour.

**5.3 - ZAC des Champs-Philippe - Acquisition des lots 7 (une cave) et 49 (un appartement) relevant de la copropriété sise 33, boulevard National, cadastrée section D numéro 268, appartenant à Madame Issaad.**

**M. le Maire**

Est-ce qu'il y a des questions ?

Oui, Monsieur Conway, je vous en prie ?

**M. Conway**

Il s'agit toujours du même stock d'appartements.

**M. le Maire**

Oui, c'est la même dame qui, tous les deux ans, en vend un.

**M. Conway**

Voilà. Je n'ai pas en mémoire le prix en 2010. C'est le même ordre ou cela a augmenté ?

**M. le Maire**

Je ne sais pas.

**M. Hervo**

Je n'en sais rien du tout, c'est l'estimation des Domaines.

**M. Conway**

C'était en 2010, je crois ?

**M. Hervo**

Ces appartements ne sont pas tous identiques.

**M. le Maire**

On regardera.

**M. Hervo**

On l'a fait évaluer par les Domaines. On lui a proposé le prix des Domaines. Elle nous a dit « OK ».

**M. Conway**

Oui, mais c'était pour savoir si l'évaluation des Domaines avait monté.

**M. Hervo**

Ah ? L'évaluation des Domaines a une sérieuse tendance à être inflationniste en ce moment. L'immobilier se porte mal, le logement se porte mal, la construction se casse la figure ! (*Rires.*)

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

**M. Conway**

Oui, c'est intéressant !

**M. Hervo**

Et les Domaines renchérissent sur le prix du foncier !

**M. le Maire**

Très bien. On en reparlera au café demain matin ! Merci.

#### **5.4 - Régularisation foncière zone de rénovation de Charlebourg 1970 - parcelles destinées à être incorporées directement au domaine public.**

**M. le Maire**

Vous connaissez cette zone qui entoure... C'est la zone du square du 8 mai et tout son entourage. C'est une zone qui a été créée au plan urbain...

Du 11 novembre, pardon !

... qui a été créée...

8 mai ou 11 novembre !

... qui a été créée il y a maintenant 45 ans. Et on voit donc qu'on a des statuts juridiques un petit peu bâtarde. Je vous propose de devenir propriétaire d'un certain nombre de choses dont le terrain affecté au marché public et la voie qui tourne autour de l'ex-marché.

C'est bien cela, Monsieur Hervo ? Vous êtes d'accord ?

**M. Hervo**

Oui.

**M. le Maire**

Avez-vous des questions à M. Hervo ?

Il paraît que je n'aurais pas fait voter M<sup>me</sup> Issaad ? Excusez-moi !

On vote sur M<sup>me</sup> Issaad et le fameux logement : qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

Donc, on revient sur Charlebourg 1970 : avez-vous des questions à M. Hervo ? Pas de questions à M. Hervo ?

Pas de questions à M. Hervo, donc vous privez M. Hervo de parole, très bien !

(*Brouhaha.*)

**M. Hervo**

Je vais la prendre quand même.

**M. le Maire**

Il est redoutable !

Monsieur Hervo, vous avez une heure ! Pas plus d'une heure !

**M. Hervo**

Non, j'en ai pour 2 minutes.

**M. le Maire**

Parce que si vous nous refaites la parcelle de mai 1970, on est mal partis !

**M. Hervo**

Non, je vais faire très court.

**M. le Maire**

Mesdames et Messieurs, chronométrez, s'il vous plaît, à titre de référentiel pour la suite du mandat, ce que M. Hervo va appeler très court ! (*Rires.*)

Allez-y, Monsieur Hervo, je chronomètre.

**M. Hervo**

Simplement, un commentaire très bref, c'est-à-dire qu'il y avait une anomalie très considérable qui dure depuis 45 ans dans ce quartier, c'est-à-dire que des bouts de rue et des bouts de voie ne sont pas du domaine public. Donc, on répare cette situation, c'est-à-dire que les voiries vont passer dans le domaine public routier et le square du 11 novembre va passer dans le domaine public de la Ville, donc tout y sera. Cela permettra notamment d'y faire un peu de police parce que ce n'est pas terrible, ce qu'il se passe dans le quartier en termes de police.

Par contre, il faudra s'attaquer... Dans la foulée, on va s'attaquer au reste des voies, mais dont le statut juridique est infiniment plus complexe, le but de l'opération étant à terme de passer dans le domaine public l'ensemble des rues qui sont dans ce quartier et qui ont un statut juridique ingérable.

Merci.

**M. le Maire**

Merci.

Pas d'autres questions ?

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Merci.

**5.5 - Autorisation de déposer un dossier de demande de permis de construire sur les parcelles communales cadastrées section F numéros 28p, 29p, 153p, 201p - deux dossiers de demande de permis de démolir sur les parcelles communales cadastrées section F numéros 153p et 201p et de signer une promesse d'acte d'échange avec versement d'une soulte et l'acte définitif y afférent.**

**M. le Maire**

Il s'agit d'un projet de construction sur des parcelles communales le long de la voie ferrée sur la rue de l'Arrivée. Donc, vous êtes sur la gare de La Garenne-Colombes, vous remontez vers le boulevard National : c'est le côté gauche, par définition, puisque le côté droit, il y a une voie ferrée, donc il est difficile de construire. Le côté gauche, la construction de l'immeuble d'habitation de 63 logements collectifs, avec un R+3 et un R+4.

Cet immeuble existe déjà et on parle de celui-ci.

Y a-t-il des questions à M. Hervo ?

**M. Ranji**

Moi, j'en ai une.

**M. le Maire**

Je vous en prie ?

**M. Ranji**

Je vais faire comme si on n'avait pas eu cette discussion tout à l'heure. Peut-être qu'on aura plus de précisions concernant la question des logements sociaux. Donc, je vous demande formellement : est-ce qu'il est prévu de faire des logements sociaux dans ce nouveau projet ?

**M. le Maire**

Monsieur Hervo, vous avez la parole.

**M. Hervo**

Oui, c'est très simple : la réponse est « non ». (*Rires.*)

**M. le Maire**

Y a-t-il d'autres questions à M. Hervo ?

**M. Ranji**

Cela a l'avantage d'être clair !

**M. le Maire**

D'autres questions à M. Hervo ?

Monsieur Conway ?

**M. Conway**

Est concerné par ce projet le café qui est au rez-de-chaussée. Visiblement, on n'a pas parlé d'éviction ou, de ce que j'ai lu, c'était le promoteur qui ferait éventuellement son affaire, c'est cela ?

Je vais grouper la question : pourquoi y a-t-il une différence de traitement entre ce commerçant et celui dont l'éviction était à l'ordre du dernier Conseil Municipal, à savoir une boutique informatique ?

**M. Hervo**

La réponse est très simple : c'est que la commune n'est pas propriétaire du bistrot. L'affaire, le bistrot est la propriété d'une famille, M. et M<sup>me</sup> X, et le promoteur, quand il est venu nous voir en nous disant « j'ai quelque chose à proposer », avait déjà traité avec les propriétaires privés qui sont sur le secteur, c'est-à-dire le bistrot, les boutiques, les constructions et boutiques qui sont à l'angle de la rue Fernand-Drouilly et la grande propriété qui est derrière, avec une assez belle maison. C'est le promoteur qui a négocié cela avec des personnes privées, donc j'ignore totalement comment s'est réglée cette affaire, comment s'est négociée cette affaire. Il ne me l'a pas dit et je n'ai pas posé la question parce que cela ne nous regarde pas.

**M. Conway**

Cela ne nous regarde pas, mais il me semble qu'il y a quand même une clause comme quoi c'est la Ville qui payait.

**M. Hervo**

Non, la Ville ne paie rien du tout, en l'occurrence.

Attendez ! Non, laissez-moi finir de répondre !

**M. Conway**

Ah, d'accord!

**M. Hervo**

Par contre, pour vendre nos parcelles qui en soi, qui en elles-mêmes sont complètement inutilisables puisqu'il y a deux parcelles en arrière, sur la rue Fernand-Drouilly, plus une parcelle sur la rue de l'Arrivée. En soi, on ne peut rien en faire.

Pour que l'opération puisse se faire, il fallait que quelqu'un ait pu faire des affaires, ait pu avoir des promesses d'acquisition sur les parcelles privées.

Pour que nous, nous puissions céder la parcelle qui nous appartient et dans laquelle il y a la boutique informatique, il fallait que la responsable de la boutique informatique accepte de déménager. C'est cela que nous avons abordé lors de notre dernier Conseil Municipal puisque, là, nous sommes concernés puisque c'est notre locataire.

À ma connaissance, les négociations n'ont pas encore complètement abouti. M. Montagnon est parti est c'est lui qui mène cela, donc on est toujours dans le cadre de ce qu'on a évoqué la dernière fois, pour permettre à la boutique informatique de se réinstaller ailleurs à La Garenne-Colombes et probablement dans le quartier. C'est pour ça qu'on s'est intéressé, enfin, c'est pour ça qu'on est concerné par une boutique mais pas du tout par l'autre, parce que l'autre, c'est une affaire privée, complètement privée.

Nous avons simplement demandé au promoteur de prévoir à rez-de-chaussée de son immeuble, sur la place de la Gare, un local commercial parce que nous pensons qu'il est assez logique qu'il y ait un bistrot-restaurant devant la gare.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Hervo.

Monsieur Ranji, allez-y ?

**M. Ranji**

Pour simplement contredire ce que vous disiez tout à l'heure, Monsieur le Maire, c'est quand vous disiez que, finalement, il n'y avait pas de place. Aujourd'hui, on voit clairement que vous densifiez. Il y a un immeuble de tête... enfin, l'immeuble du bistrot fait seulement un étage. Aujourd'hui, on voit un immeuble qui est beaucoup plus grand que ça.

Donc, simplement, aujourd'hui, on constate que vous faites le choix de la densification. Malheureusement, vous faites le choix de n'avoir aucun logement social supplémentaire pour atteindre le fameux objectif de 25 %, duquel, je rappelle encore une fois, on est loin.

Nous voterons contre cette délibération.

**M. le Maire**

Merci beaucoup.

Monsieur Conway, vous vouliez de nouveau la parole, je crois ?

**M. Conway**

Oui. Donc, la même remarque : encore une fois, dans ce projet-là...

J'avais deux remarques et une observation au préalable : c'est que ce projet a quand même été préparé par une révision du PLU. Donc, la commune a facilité l'implantation de cette opération immobilière et je trouve extrêmement dommage que la commune n'ait pas négocié, en échange, l'attribution d'un certain nombre de logements sociaux. C'est un exemple typique.

La deuxième chose : là, effectivement, non seulement on est dans une construction d'immeuble et donc une densification, mais en plus, on est sur une opération dans laquelle vous n'intégrez pas de logements sociaux.

On a encore la démonstration : l'immeuble qui était à côté et qui existait avant, je rappelle qu'il a été édifié sur un terrain quasiment nu ; il n'y avait qu'en surface des box de garage, donc c'était à un prix du foncier relativement bas et disponible sur La Garenne-Colombes.

Donc, je trouve, encore une fois, très dommage que vous n'ayez pas saisi cette opportunité, comme il y en a d'autres.

Vous parliez de comment construire ces logements ; moi, je parle de politique de petits pas et, là, c'est encore un petit pas que vous avez raté.

**M. le Maire**

Merci beaucoup, Monsieur Conway.

Monsieur Hervo, une dernière fois, allez-y ?

**M. Hervo**

Monsieur Conway, non, le PLU n'a pas été fait pour faciliter cette opération, pas du tout.

C'est peut-être la venue du PLU qui a donné des idées à certains propriétaires d'avoir envie de vendre. Sur cette affaire, en fait, elle est conditionnée, complètement conditionnée par le fait que certains propriétaires sur les lieux aient envie de vendre. S'il n'y avait que la commune qui avait envie de vendre, nos parcelles valent zéro parce qu'on ne peut rien en faire.

**M. Conway**

On est d'accord.

**M. Hervo**

Moi, je ne suis pas dans la tête des propriétaires de parcelles, je n'ai jamais discuté avec eux. Il y en a une qu'on connaît parce que son mari, qui est décédé il y a quelques années, était un fidèle ancien combattant, que M. Perrée connaissait bien mieux que moi, d'ailleurs. Mais c'est tout, on n'a jamais discuté avec elle, on ne lui a jamais proposé de lui acheter quoi que ce soit ; elle ne nous a jamais proposé de vendre, d'ailleurs.

Un beau jour, cette dame a dû trouver quelqu'un qui lui a fait une proposition intéressante et c'est comme cela que l'affaire s'est déclenchée. Donc, l'effet déclencheur, ce n'est pas une combine-plan caché ou avec des arrière-pensées de la Ville.

**M. Conway**

Non.

**M. Hervo**

C'est des circonstances peut-être conjointes, mais...

**M. le Maire**

M. Conway n'a pas dit cela, sûrement !

**M. Hervo**

Le PLU n'a pas été fait pour faciliter l'opération. Au contraire, puisqu'il élargit le trottoir.

**M. le Maire**

Monsieur Hervo, M. Conway n'a pas dit cela.

**M. Conway**

Non, c'est simplement le fait que bien sûr que les propriétaires sont intéressés par cela, mais le promoteur y trouve son compte aussi. Nous sommes d'accord ?

**M. Hervo**

Avec la modification du PLU non, puisqu'on élargit le trottoir, donc on rend la parcelle non constructible. On réduit la parcelle.

**M. le Maire**

Très bien.

Écoutez, moi, je crois, à la différence de vous, que c'est un très beau projet qui va embellir l'entrée de ville qui est quand même misérable ; pardonnez-moi, c'est misérable, ce coin ! Cela va être une amélioration de l'entrée de ville. Nous élargissons de manière très significative la voie et les trottoirs. On va pouvoir planter. Enfin, on ne reconnaîtra pas cette zone qui n'est quand même pas la plus jolie de La Garenne-Colombes actuellement. Donc, il faut aussi voir le bon côté des choses. Je pense qu'une fois que ce sera fait, tout le monde dira : « On a bien fait de le faire, c'est formidable. »

Écoutez, parfait, donc on passe au vote : qui est contre ? Très bien : 5. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Je vous remercie.

## **VI - Divers**

### **6.1 - Décisions du Maire.**

2014/153 Marché à procédure adaptée relatif à l'organisation de séjours pour les enfants de 8-17 ans pendant le mois de juillet 2014.

2014/154 Aliénation de 9 mini-motos appartenant à la commune de La Garenne-Colombes.

2014/155 Contrat avec Madame Sandrine Peyrat relatif à la programmation d'ateliers Bien-être et santé au naturel prévus les mardis 23 septembre, 14 octobre et 18 novembre 2014 à la médiathèque municipale.

2014/156 Contrat avec la SARL « Synergiacom » relatif à la programmation d'une dictée lue par Rachel Ruello d'après un texte librement inspiré de Debussy, prévue le samedi 21 juin 2014 à la médiathèque municipale.

2014/157 Contrat avec l'association Arto Production relatif à un concert prévu le 23 mai 2014 au Théâtre de La Garenne.

2014/158 Contrat de licence et d'assistance du logiciel de gestion des temps de présence Kelio de la société Bodet (contrat n°S2002304).

2014/159 Convention annuelle relative à la mise à disposition, à titre gracieux, de locaux municipaux en faveur de l'espace Info Energie - IDEMU.

2014/160 Contrat avec l'association La Maison de Duke relatif à l'organisation d'une exposition prévue du 6 au 22 juin 2014 à la médiathèque municipale.

2014/161 Contrat avec la société Air 2 Jeux relatif à la location de structures d'animation prévue le samedi 21 juin 2014, pour la place de la Colonne, dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

2014/162 Contrat avec la société Air 2 Jeux relatif à la location de structures d'animation prévue les samedi 21 juin et dimanche 22 juin 2014, dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

2014/163 Contrat avec la société Agora Productions relatif à l'organisation de deux prestations musicales en déambulateur prévues le dimanche 22 juin 2014 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

2014/164 Contrat avec l'association Veston Léger relatif à l'organisation d'une animation de rues en déambulateur prévue le dimanche 22 juin 2014 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

2014/165 Contrat avec l'association Le Masque en Mouvement relatif à l'organisation d'une animation de rues en déambulateur prévue le dimanche 22 juin 2014 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

2014/166 Contrat avec l'association Dékalage relatif à l'organisation d'une animation musicale prévue les samedi 21 et dimanche 22 juin 2014 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

2014/167 Contrat avec l'association Oscartoon relatif à l'organisation d'une animation de rues en déambulateur prévue le dimanche 22 juin 2014 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

2014/168 Contrat avec l'association Croc'scène relatif à l'organisation d'un spectacle pour enfants prévu à la médiathèque municipale, le dimanche 22 juin 2014, dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

2014/169 Contrat avec l'association Master Music relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 21 juin 2014 au Théâtre de La Garenne dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

2014/170 Contrat avec la société Arts & Spectacles relatif à l'organisation de deux prestations musicales prévues les samedi 21 et dimanche 22 juin 2014 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

2014/171 Contrat avec la Compagnie Matrisse Productions relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 26 septembre 2014 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.

2014/172 Contrat avec Nature et Saisons SARL relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 16 mai 2014 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.

2014/173 Contrat avec le groupe Latinos 31 relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 20 juillet 2014 au parc Wangen Im Allgäu.

2014/174 Contrat avec l'association Les Vents des Bois relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 27 juillet 2014 au parc Wangen Im Allgäu.

2014/175 Contrat avec l'association Les Vents des Bois relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 6 juillet 2014 au parc Wangen Im Allgäu.

2014/176 Contrat avec l'association Loco Live relatif à l'organisation d'un concert prévu le dimanche 13 juillet 2014 au parc Wangen Im Allgäu.

2014/177 Avenant numéro 1 au marché à procédure adaptée MAPA/2012/EC/01 relatif à la numérisation des actes d'état-civil de la commune de La Garenne-Colombes.

2014/178 Contrat avec la S.E.S. des Frères Bouglione relatif au Noël des enfants du personnel communal prévu le 13 décembre 2014.

2014/179 Contrat avec Croc'scène relatif à l'organisation d'un spectacle jeune public prévu le dimanche 14 décembre 2014 à la médiathèque.

2014/180 Contrat avec Charles et Alexandra Amsallem relatif à l'organisation d'un spectacle permanent prévu les samedi 21 et dimanche 22 juin 2014 dans le cadre de la Garenne en fête et en musique.

2014/181 Contrat avec l'association Atout Musique relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 21 juin 2014 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

2014/182 Contrat avec l'association Pont d'Amitié relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 21 juin 2014 place du Général Leclerc dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

2014/183 Contrat avec la SARL Touk-Touk Compagnie Production relatif à la fête de fin d'année de la crèche Joffre et du Multi-Accueil Monique Manguard, prévue le 5 juin 2014.

2014/184 Contrat avec la SARL Touk-Touk Compagnie Production relatif à la fête de fin d'année des crèches Bonnin et Verdun prévue le 10 juin 2014.

2014/185 Contrat avec la SARL Touk-Touk Compagnie Production relatif à la fête de fin d'année de la crèche Sartoris prévue le 6 juin 2014.

2014/186 Contrat avec la SARL La Ferme de Tiligolo relatif à la fête de fin d'année de la crèche Jean-Bonal prévue le 24 juin 2014.

2014/187 Contrat avec la SARL La Ferme de Tiligolo relatif à la fête de fin d'année de la crèche Les Vallées prévue le 26 juin 2014.

2014/188 Convention de mise à disposition, à titre gratuit, du théâtre de La Garenne en faveur du Comité d'Entente des Associations Patriotiques de La Garenne-Colombes.

2014/189 Contrat avec International Show Parade relatif à l'organisation d'une animation de rues en déambulatoire prévue les samedi 21 et dimanche 22 juin 2014 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

2014/190 Contrat avec l'association Les Lapins Superstars relatif à l'organisation d'une animation de rues en déambulatoire prévue le dimanche 22 juin 2014 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

2014/191 Contrat avec l'association L'Envolée Lyrique relatif à l'organisation d'un spectacle prévu le vendredi 5 décembre 2014 au Théâtre de La Garenne.

2014/192 Contrat avec International Show Parade relatif à l'organisation d'une animation de rues en déambulatoire prévue les samedi 21 et dimanche 22 juin 2014 dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

2014/193 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de Madame Nathalie Faucher.

2014/194 Avenant n° 1 au marché n° MAPA/2013/BAT/07 relatif aux travaux de rénovation de l'ancienne bibliothèque de La Garenne-Colombes.

2014/195 Marché à procédure adaptée relatif aux travaux de démolition du préau et de réfection de la toiture de l'infirmerie de l'école Ernest Renan.

2014/196 Marché à procédure adaptée relatif aux marchés de travaux d'étanchéité et de sécurité des toitures-terrasses du centre sportif Marcel Payen.

2014/197 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle d'honneur du Théâtre de La Garenne en faveur de l'Amicale des Médecins de La Garenne-Colombes.

2014/198 Contrat avec « Anthony Garzon G.N.W. » relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 21 juin 2014 place du Général Leclerc dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

2014/199 Contrat avec « Nature et Saisons SARL » relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 21 juin 2014 dans le parc Wangen Im Allgäu dans le cadre de la Garenne en fête et en musique.

2014/200 Contrat avec l'association « alors on le fait... ? » relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 21 juin 2014 place des Champs-Philippe dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

2014/201 Attribution d'une concession funéraire n°18155.

2014/202 Attribution d'une concession funéraire n°18156.

2014/203 Attribution d'une concession funéraire n°18179.

2014/204 Attribution d'une concession funéraire n°18180.

2014/205 Attribution d'une concession funéraire n°18181.

2014/206 Attribution d'une concession funéraire n°18182.

2014/207 Attribution d'une concession funéraire n°18183.

2014/208 Attribution d'une concession funéraire n°18184.

2014/209 Attribution d'une concession funéraire n°18185.

2014/210 Attribution d'une concession funéraire n°18186.

2014/211 Attribution d'une concession funéraire n°18187.

2014/212 Attribution d'une concession funéraire n°18188.

2014/213 Attribution d'une concession funéraire n°18189.

2014/214 Attribution d'une concession funéraire n°18191.

2014/215 Attribution d'une concession funéraire n°18192.

2014/216 Attribution d'une concession funéraire n°18193.

2014/217 Contrat avec l'association « orchestre Mose » relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 21 juin 2014 place de la Colonne dans le cadre de la Garenne en fête et en musique.

2014/218 Contrat avec la SARL « MB Solutions » relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 21 juin 2014 place du Général Leclerc dans le cadre de La Garenne en fête et en musique.

2014/219 Contrat avec la Compagnie « la note d'Alceste » relatif à l'organisation d'un concert prévu le vendredi 13 juin 2014 au Mastaba 1 - La Garenne-Colombes.

2014/220 Contrat avec l'association « la boîte à Musiques » relatif à l'organisation d'une animation en déambulatoire prévue le dimanche 22 juin 2014 dans le cadre de la Garenne en fête et en musique.

2014/221 Contrat avec l'association « la boîte à Musiques » relatif à l'organisation d'un concert prévu le samedi 21 juin 2014 place des Champs-Philippe dans le cadre de la Garenne en fête et en musique.



2014/222 Contrat avec l'association « 2<sup>u</sup>xième acte » relatif à l'organisation d'un festival de courts-métrages à la médiathèque de La Garenne-Colombes intitulé « La Garenne\Tout court ».

2014/223 Décision de souscrire à l'offre de signature électronique du Crédit Agricole.

2014/224 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du théâtre de La Garenne-Colombes, en faveur de GTM Bâtiment.

2014/225 Abrogation de la décision n°2014/156 afférente au contrat avec la SARL « Synergiacom » relatif à la programmation d'une dictée prévue le samedi 21 juin 2014 à la médiathèque municipale.

2014/226 Attribution d'une concession funéraire numéro 18154.

2014/227 Attribution d'une concession funéraire numéro 18154.

2014/228 Attribution d'une concession funéraire numéro 18153.

2014/229 Attribution d'une concession funéraire numéro 18178.

2014/230 Attribution d'une concession funéraire numéro 18190.

2014/231 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du théâtre de La Garenne en faveur du Syndicat des Copropriétaires de la résidence Les lofts de La Garenne-Colombes.

2014/232 Contrat avec la SARL Touk-Touk Compagnie relatif à l'organisation de spectacles jeune public prévus les dimanches 2 novembre et 7 décembre 2014 à la médiathèque municipale.

2014/233 Contrat avec TM+ Ensemble Orchestral de Musique d'aujourd'hui relatif à l'organisation d'un concert lecture prévu le dimanche 9 novembre 2014 à la médiathèque municipale.

2014/234 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, de la salle d'honneur du théâtre de La Garenne en faveur du centre de gestion de copropriétés de Bois-Colombes, pour la résidence Clos Lacroix à La Garenne-Colombes.

2014/235 Annulé

2014/236 Attribution d'une concession funéraire n°18176.

2014/237 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne-Colombes, en faveur de l'association « Amicale des Anciens Élèves de La Garenne-Colombes » (A.E.G.C.).

2014/238 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du Théâtre de La Garenne-Colombes, en faveur du Cercle des Arts de La Garenne-Colombes.

2014/239 Contrat avec la Société « Ciné Matériel Paris » relatif à trois projections en plein air prévues les 2, 9 et 23 août 2014 au parc Wangen Im Allgäu.

2014/240 Annulé.

2014/241 Convention relative à la mise à disposition, à titre gratuit, du théâtre de La Garenne, en faveur de l'association « Karavan ».

2014/242 Contrat avec Monsieur Édouard Monjanel relatif à l'organisation de deux animations scolaires musicales prévues les vendredis 6 et 13 juin 2014 pour l'école élémentaire Renan.

2014/243 Contrat avec la SARL « Mac Productions » relatif à un concert Jazz In La Garenne prévu le samedi 21 juin 2014 à la médiathèque municipale.

2014/244 Contrat avec Monsieur Victor Antoine-Decroix relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale prévue le vendredi 13 juin 2014, pour l'école élémentaire Renan.

2014/245 Contrat avec Monsieur François Desveaux-Fremeau relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale prévue le vendredi 13 juin 2014, pour l'école élémentaire Renan.

2014/246 Contrat avec Madame Aurélie Sureau relatif à l'organisation d'une animation scolaire musicale prévue le vendredi 13 juin 2014, pour l'école élémentaire Renan.

2014/247 Indemnité versée à la Ville pour le surcoût lié à la mise en œuvre du système de chauffage-ventilation de l'extension de l'école Ernest Renan.

2014/248 Convention relative à la mise à disposition, à titre onéreux, du théâtre de La Garenne en faveur de la Société Technip de La Garenne-Colombes.

**M. le Maire**

Avez-vous des questions sur les décisions du Maire ? Pas de questions ?

Oui, Monsieur Ranji ? Numéro combien ?

**M. Ranji**

193 : moi, ce que je constate, c'est que souvent... enfin, c'est toujours le cas, d'ailleurs, on fait des conventions relatives à la mise à disposition à titre gratuit pour des associations. Là, c'est pour une personne. En fait, qui est cette personne ? Quel est l'objet de la mise à disposition ?

**M. le Maire**

Aucune idée !

M<sup>me</sup> Faucher, c'est un agent communal ?

Voilà, c'est un agent communal. Vous savez, la tradition, c'est que, quand les agents communaux, une fois par an, pour des soirées familiales... Quand le local est vide, j'entends bien, ils n'ont pas de priorité. Il faut qu'il soit vide. On peut leur mettre à disposition.

**M. Ranji**

Très bien. Je vous remercie.

**M. le Maire**

Pas d'autres remarques ? Non ? Pas de remarques. Très bien, je vous remercie.

## 6.2 - Questions orales.

**M. le Maire**

Monsieur Conway, vous avez une question, je crois.

**M. Conway**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, cette question vous a été envoyée le vendredi 20 juin pour vous permettre de préparer votre réponse.

Conformément au règlement intérieur, je ne pourrai pas réagir à la réponse que vous ferez en séance.

Lors de la séance du Conseil Municipal du 28 avril dernier, j'avais attiré votre attention sur le fait que la rubrique sur l'état de la dette n'était pas renseignée à la ligne 1675 (page 58 du budget primitif) et ne prenait donc pas en compte les montants induits, notamment par les DSP (délégations de service public) et PPP (partenariats privé/public) engageant la commune.

Vous m'aviez alors répondu qu'à votre connaissance, cette modification de la M14 était prévue pour le prochain budget, mais que vous alliez regarder cela.

En Commission des finances, le directeur des Finances m'a indiqué que le document BP 2014 n'avait pas été modifié.

Pouvez-vous m'en indiquer les raisons ?

Si ce n'est pas applicable, pourquoi ?

Si c'est applicable, pourquoi ne pas l'avoir fait à la suite du dernier Conseil ?

Je vous remercie de votre réponse.

**M. le Maire**

Merci, Monsieur Conway. Vraiment, c'est d'un très, très grand formalisme. Je vais évidemment vous répondre très formellement.

La Ville n'a pas actuellement de PPP, donc le BEA Jerphanion n'entrant pas dans cette catégorie de contrat, il n'avait pas à figurer sur l'état de la dette.

En revanche, comme je vous l'avais suggéré, une modification de l'instruction comptable M14 au 1<sup>er</sup> janvier 2014 semble justifier désormais cette inscription. Toutefois, la question est complexe et elle a nécessité une étude poussée pour vérifier la pertinence de cette inscription. La conclusion étant que le BEA devrait désormais figurer à l'état de la dette, un état modificatif sera annexé en ce sens au BS 2014.

En revanche, je vous demanderai de bien réfléchir à ce que vous voulez préciser : à quel titre une DSP doit figurer dans l'état de la dette ? À mon avis, je pense que c'est une erreur de votre part, cela n'est pas prévu dans les maquettes budgétaires.

Voilà, Mesdames et Messieurs. Y a-t-il d'autres questions orales ? Je ne crois pas.

Il n'y en a pas.

Je vous souhaite de bonnes vacances d'été.

*La séance est levée à 23 heures 28.*